

Un Bilan Disparate 2012

LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES, PROVINCE PAR PROVINCE



Fondation
David
Suzuki

LES SOLUTIONS SONT DANS NOTRE NATURE

UN BILAN DISPARATE 2012

La lutte contre les changements climatiques, province par province

Mars 2012

Rédigé par by Miranda Holmes, avec la contribution de Paul Lingl,
Dale Marshall, Ian Bruce, Morag Carter et Faisal Moola

978-1-897375-46-4

Données de catalogage avant publication (Canada) accessibles
auprès de la Bibliothèque nationale du Canada

Des remerciements spéciaux
reviennent à la Fondation Bronfman



Le présent rapport peut être téléchargé sans frais sur le site
davidsuzuki.org/fr/

This report is available in English at davidsuzuki.org/en/

Conception graphique : Nadene Rehnby et Pete Tuepah
(handsonpublications.com)

Traduction par Pascal Roseau

Les émissions de gaz à effet de serre issues de la production du papier utilisé dans le présent document ont été compensées par des investissements réalisés dans des projets d'énergie renouvelable.



219-2211, West 4th Avenue, Vancouver, C.-B. V6K 4S2

Tél. : 604-732-4228 Téléc. : 604-732-4228

Numéro sans frais : 1-800-453-1533

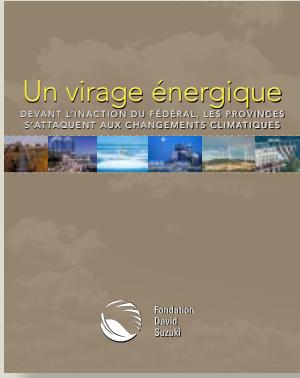
Courriel : contact@davidsuzuki.org

davidsuzuki.org/fr/



Contenu

| | |
|---------------------------------|----|
| INTRODUCTION | 5 |
| COLOMBIE-BRITANNIQUE | 15 |
| ALBERTA | 22 |
| SASKATCHEWAN | 32 |
| MANITOBA | 39 |
| ONTARIO | 46 |
| QUÉBEC | 55 |
| NOUVEAU-BRUNSWICK | 62 |
| ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD | 68 |
| NOUVELLE-ÉCOSSE | 75 |
| TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR | 82 |
| YUKON | 89 |
| TERRITOIRES DU NORD-OUEST | 94 |
| NUNAVUT | 99 |



Le présent document prend appui sur le rapport intitulé *Un virage énergétique* : Devant l'inaction du fédéral, les provinces s'attaquent aux changements climatiques, publié en 2008, et en actualise les données.

Les auteurs de ce dernier rapport ont constaté que devant l'absence de politiques efficaces du gouvernement fédéral du Canada pour s'attaquer au réchauffement climatique, de nombreuses provinces se sont imposées pour mettre en place leurs propres plans et politiques. Le rapport intitulé *Un virage énergétique* a documenté cette nouvelle façon de faire en évaluant les plans et les programmes de lutte contre les changements climatiques de chaque province et en comparant les mérites relatifs de chacun.

Le présent rapport présente le chemin parcouru par les provinces et analyse la situation globale pour orienter les décisions à venir.

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été rédigé par Miranda Holmes avec la contribution de Paul Lingl, Dale Marshall, Ian Bruce, Morag Carter et Faisal Moola.

Les auteurs souhaitent remercier David Coon, Ann Coxworth, Clare Demerse, Steven Guilbeault, Brendan Haley, Winnie Hwo, Harpreet Johal, Karel Mayrand, Leslie Malone, Anne Middler, Guillaume Plamondon, Doug Ritchie, Keith Stewart, Jean-Patrick Toussaint, Piotr Trela, Brennan Vogel, Gaile Whelan Enns, Simon Dyer, Ian Hanington, Tyler Bryant, Ryan Kadowaki, Peggy Cameron, Gillian McEachern et Patrick Bonin.

Introduction

CHANGEMENTS CLIMATIQUES : L'avenir des écosystèmes et de l'économie mondiale dépend des choix que nous faisons aujourd'hui

LA SCIENCE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES devient de plus en plus claire, mais elle annonce aussi de dures réalités. En quatre années seulement — depuis le dernier rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat — les scientifiques ont tiré plusieurs conclusions : le climat est plus sensible qu'on le croyait, les risques sont plus importants et plus coûteux [tant sur le plan économique qu'en termes de vies humaines], et il est impératif de susciter une réduction rapide et spectaculaire des émissions à fort potentiel de rétention de la chaleur pour préserver la santé des écosystèmes et de l'économie mondiale.

En 2011, le Canada et les États-Unis — qui émettent tous deux des quantités de gaz à effet de serre disproportionnellement élevées par personne — ont été témoins d'un nombre croissant d'événements météorologiques extrêmes (p. ex., inondations, tornades et orages de grêle un peu partout dans les Prairies; inondations au Québec, en Ontario et en Nouvelle-Écosse). De plus en plus, les scientifiques sont capables de démontrer notamment que certains événements météorologiques extrêmes n'auraient pas été aussi graves en l'absence de changements climatiques d'origine humaine.¹

Le plafonnement des émissions mondiales d'ici 2015 au plus tard, suivi de fortes réductions, sera très probablement nécessaire pour assurer que le réchauffement planétaire moyen demeure inférieur à 2 °C, ce qui permettrait d'éviter les dangereuses conséquences des changements climatiques. Des groupes de pays qui représentent les populations les plus vulnérables aux répercussions des changements climatiques, tels que l'Alliance des petits États insulaires et l'Africa Group, réclament maintenant que ce seuil soit abaissé à 1,5 °C. La raison en est que ces pays subissent déjà des effets dévastateurs associés aux augmentations de température, notamment l'élévation du niveau des mers.

Un rapport du GIEC exposant le degré d'effort nécessaire à une réponse mondiale efficace aux changements climatiques suggère que les pays industrialisés comme le Canada devraient agir de façon responsable et réduire, d'ici 2020, leurs émissions à un niveau de 25 à 40 p. 100 inférieur à celui de 1990.² Plusieurs, tels le Climate Action Network International et la plupart des pays en développement, considèrent que cette fourchette cible constitue une cible minimale. Et comme la climatologie est maintenant mieux comprise, certains en viennent à réclamer des réductions supérieures à 40 p. 100 au cours de la prochaine décennie.³

Étant donné le caractère urgent du problème des changements climatiques, il est encourageant de constater que toutes les provinces et tous les territoires du Canada ont récemment réduit leurs émissions de GES. Dans la majorité des cas, cependant, cette baisse est une conséquence du ralentissement économique de 2009 plutôt qu'un effet des politiques et investissements gouvernementaux; en conséquence, la tendance risque donc de s'inverser avec la reprise économique.

1 « Extreme Weather Is a Product of Climate Change », *Scientific American*, 28 juin 2011. www.scientificamerican.com/article.cfm?id=extreme-weather-caused-by-climate-change

2 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2007. Quatrième rapport d'évaluation, Groupe de travail III, Tableau 13.7.

3 Voir par exemple Climate Action Network International. 2009. « Fair Ambitious & Binding: Essentials for a Successful Climate Deal. » Accessible à www.climateactionnetwork.org/sites/default/files/CAN_FAB_Essentials_1.pdf

Compte tenu de cette urgence, il y aurait tout lieu d'être encouragé par le fait que l'ensemble des provinces et des territoires canadiens sont récemment parvenus à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (selon les derniers chiffres disponibles auprès d'Environnement Canada⁴). Malheureusement, dans la plupart des cas, cette réduction n'est pas attribuable à une politique précise, ni à une quelconque décision d'investir dans l'énergie propre, mais bien au ralentissement économique de 2009; elle est donc illusoire et susceptible de s'inverser au fur et à mesure de la reprise économique.

Le Canada pourrait faire un apport positif à la lutte contre les changements climatiques. Outre les facteurs environnementaux, il a un motif économique de le faire. Les meilleures recherches révèlent qu'il est possible d'appliquer des mesures vigoureuses qui réduisent considérablement les émissions du Canada tout en préservant une économie vigoureuse et une forte croissance de l'emploi.⁵ De plus, comme le montre le rapport Stern⁶, il serait beaucoup moins coûteux de s'attaquer au défi de front que de ne rien faire.

Des programmes fédéraux médiocres

En dépit des preuves solides qui attestent des graves effets des changements climatiques et des données économiques qui montrent qu'une intervention est non seulement possible, mais aussi justifiée, le gouvernement canadien continue d'échapper à sa responsabilité à l'égard des mesures à prendre pour lutter contre les changements climatiques. Son refus de réglementer la pollution industrielle tant que les É.-U. n'auront pas mis en place des mesures législatives est la dernière excuse qu'il a trouvée pour retarder la prise de mesures concrètes. Son approche intermittente au programme d'amélioration du rendement énergétique domiciliaire, de même que sa décision de ne pas reconstituer le fonds consacré à l'énergie propre, qui est maintenant vide, signifie que dans la plupart des cas, les programmes fédéraux se révèlent inefficaces et vont en s'affaiblissant. Dans le cadre d'un examen effectué en octobre 2011 par le Bureau du vérificateur général du Canada, le Commissaire à l'environnement affirme que la stratégie du gouvernement fédéral est « décousue, vague et non-transparente »⁷ et qu'en général, les politiques gouvernementales sont maintenant estimées 90 p. 100 moins contraignantes qu'en 2007.⁸

Le Canada a vu sa crédibilité s'éroder davantage du fait que le gouvernement fédéral a continuellement sapé toute progression devant plusieurs dirigeants mondiaux réunis à l'occasion du sommet des Nations Unies sur les changements climatiques tenu en décembre 2011 à Durban, en Afrique du Sud. Des pays tels l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Inde ont indiqué que le Canada constituait un obstacle à la mise en œuvre d'une réponse efficace au réchauffement planétaire.⁹ Le gouvernement canadien est même allé jusqu'à menacer les pays en développement de leur retirer son aide au développement international s'ils n'appuyaient pas son attitude anti-Kyoto et sa position douteuse sur un éventuel second accord international légalement contraignant visant à réduire le réchauffement de la planète.¹⁰ Selon la communauté internationale, le Canada a commis un « acte irréfléchi et complètement irresponsable » en se retirant du protocole de Kyoto, seul accord international comprenant des engagements contraignants pour réduire les émissions, et ce, à peine quelques heures après la fin du sommet des Nations Unies.¹¹ Un porte-parole du gouvernement de Tuvalu, état insulaire de faible altitude situé dans le Pacifique, a déclaré : « Pour un pays vulnérable comme Tuvalu, c'est un acte de sabotage contre notre avenir. »¹²

4 Environnement Canada. 2011. « Rapport d'inventaire national, 1990-2009 » Partie 3.

5 « Climate Leadership, Economic Prosperity », Fondation David Suzuki et Institut Pembina, octobre 2009. www.davidsuzuki.org/publications/reports/2009/climate-leadership-economic-prosperity

6 Rapport Stern : Les aspects économiques du changement climatique siteresources.worldbank.org/INTINDONESIA/Resources/226271-1170911056314/3428109-1174614780539/SternReviewEng.pdf

7 « Double blow: Canada's environmental record slammed by auditor, Europeans », Heather Scoffield, La Presse canadienne, 3 octobre 2011.

8 Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, octobre 2011, Bureau du vérificateur général du Canada, 3 octobre 2011. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201110_f_35765.html

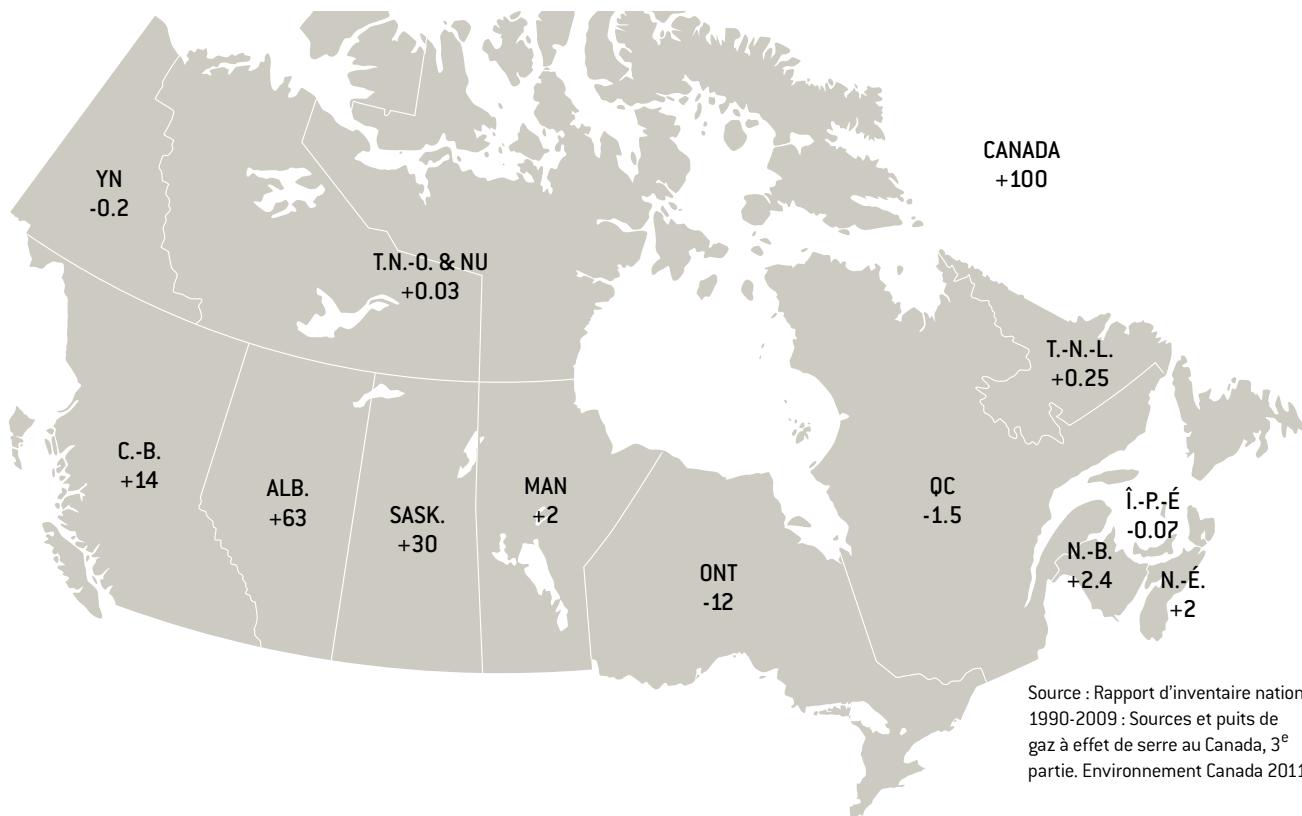
9 « Climate talks: Jayanthi Natarajan applauded for stirring speech in Durban », The Times of India, 10 décembre 2011. Voir http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2011-12-10/global-warming/30501920_1_climate-talks-climate-change-small-island-countries

10 « Durban talks progress as hosts urge Canada not to bully », Post Media News, 3 décembre 2011. www.canada.com/business/Durban+talks+progress+hosts+urge+Canada+bully/5807804/story.html

11 « China, Japan say Canada's Kyoto withdrawal « regrettable », Reuters, 13 décembre 2011. <http://in.reuters.com/article/2011/12/13/china-canada-climate-idINDEE7BC06B20111213>

12 Ibid.

FIGURE 1 : ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DEPUIS 1990 EN TONNES DE CO₂E



Les provinces chefs de file

Heureusement, bon nombre de provinces et de territoires ont décidé de mettre en œuvre des politiques plus ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques. À l'instar des É.-U., où la Californie et d'autres états ont commencé à agir bien avant Washington, plusieurs gouvernements provinciaux combinent le manque de leadership fédéral en adoptant des politiques, des programmes et des cibles avant-gardistes dont on peut tirer des leçons importantes.

- Tant le Québec que la C.-B. ont mis en place des incitatifs économiques pour encourager des choix plus propres; en effet, tous deux ont instauré une taxe sur le carbone, et le Québec a décidé de plafonner et réduire les émissions industrielles. La taxe sur le carbone mise en place en C.-B. a maintenant atteint 25 \$ par tonne d'émissions de carbone; elle sera portée à 30 \$ l'an prochain, ce qui incite encore plus à réduire la consommation de combustibles fossiles et à investir dans l'efficacité énergétique et la production d'énergie propre. Mentionnons que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest examine actuellement diverses options pour mettre en place une taxe sur le carbone.
- Le Québec et la C.-B. ont aussi réglementé l'efficacité énergétique des véhicules conformément aux normes de la Californie (une approche beaucoup plus musclée que le plan du gouvernement fédéral canadien).
- La Loi sur l'énergie verte¹³, texte législatif révolutionnaire adopté en Ontario, s'est déjà traduite par des investissements de milliards de dollars dans la production d'énergie propre et la création d'emplois y étant associés.
- Trois provinces représentant 75 p. 100 de la population du Canada se sont engagées à établir des systèmes de plafonnement et d'échange. Le Québec, aux côtés de la Californie, s'est joint à la Western Climate Initiative, officiellement lancée en janvier 2012; la Colombie-Britannique et l'Ontario se préparent à emboîter le pas. Notons que les provinces canadiennes ont établi des objectifs plus ambitieux que les États américains participants pour réduire la pollution causée par les gaz à effet de serre industriels.

C'est en Alberta et en Saskatchewan qu'on a connu les plus importantes augmentations par tCO₂e. Les émissions dues aux sables bitumineux pourraient tripler dans les prochaines décennies si des changements ne sont pas imposés par le gouvernement.

13 Ministère de l'Énergie de l'Ontario. 2010. Loi sur l'énergie verte.<http://www.energy.gov.on.ca/fr/green-energy-act/>

- La Nouvelle-Écosse a déjà plafonné ses émissions produites par l'électricité, lesquelles sont responsables de près de la moitié des émissions de la province.
- Trois provinces — l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba — ont fermé des centrales thermiques polluantes en promettant d'autres fermetures.
- Six provinces et territoires ont soit renforcé leurs codes du bâtiment pour accroître l'efficacité énergétique des nouveaux immeubles, soit annoncé leur intention de le faire.

Aucune province n'en fait autant qu'elle le devrait, et les cibles provinciales demeurent inférieures au minimum nécessaire selon les scientifiques, mais il se passe beaucoup de choses, ce qui crée une masse critique de provinces canadiennes.

Les provinces à la traîne

La tendance n'est toutefois pas universelle. D'autres provinces et territoires adoptent une approche plus fragmentée; certaines administrations vont même jusqu'à reculer.

L'Alberta et la Saskatchewan, par exemple, investissent lourdement dans des industries plus polluantes au lieu de limiter les émissions responsables du réchauffement de la planète. Les dernières données disponibles indiquent qu'en 2009, les émissions de gaz à effet de serre du Canada étaient de 17 p. 100 supérieures à leurs niveaux de 1990.¹⁴ Comme l'illustre la figure 1, la plupart des augmentations sont issues de ces deux provinces. Cette situation est d'autant plus choquante que l'Alberta et la Saskatchewan ne représentent que 14 p. 100 de la population et 19 p. 100 de l'économie du Canada.¹⁵ Tel que l'illustre la figure 2, les émissions de GES par personne de ces deux provinces sont près de cinq fois supérieures à celles du reste du pays.

Il y a tout lieu de s'attendre à ce que ces deux provinces soient à l'origine de l'aggravation future de la pollution par le carbone. On prévoit que les émissions produites par l'extraction des sables bitumineux (qui ne sont présents qu'en Alberta et en Saskatchewan) seront appelées à tripler au cours de la prochaine décennie, à moins que quelqu'un ne prenne l'initiative de renverser la vapeur.¹⁶ Des documents d'Environnement Canada¹⁷ montrent que les sables bitumineux seront responsables de 95 p. 100 de l'augmentation de la pollution causée par les émissions industrielles de gaz à effet de serre durant la prochaine décennie si rien n'est fait pour les limiter. Mentionnons que ce total ne comprend pas les émissions produites par les centrales thermiques alimentées au charbon, qui sont encore construites en Alberta.

On a beaucoup parlé du clivage relatif aux changements climatiques entre les différents gouvernements. Les provinces sont responsables de la gestion de leurs ressources naturelles, y compris la mise en valeur du gaz et du pétrole. Elles ont aussi le contrôle sur leurs secteurs de l'électricité et la capacité de légiférer des codes du bâtiment applicables dans l'ensemble de leur territoire. Le gouvernement fédéral a le pouvoir de réglementer la pollution et les gaz à effet de serre qui, en raison de leurs graves conséquences sur les gens et sur l'environnement, sont considérés toxiques en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ainsi, il est possible d'adopter des politiques provinciales et fédérales visant à limiter toutes les sources majeures d'émissions contribuant aux changements climatiques.

En 2010, les députés canadiens ont tenté de contrer le manque de direction et d'efforts du gouvernement fédéral minoritaire en ce qui a trait aux changements climatiques en adoptant la Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques. Sept mois plus tard, la majorité conservatrice au Sénat faisait échouer le projet, mettant fin de façon odieuse à une loi que la Chambre des communes avait pourtant approuvée par deux fois.

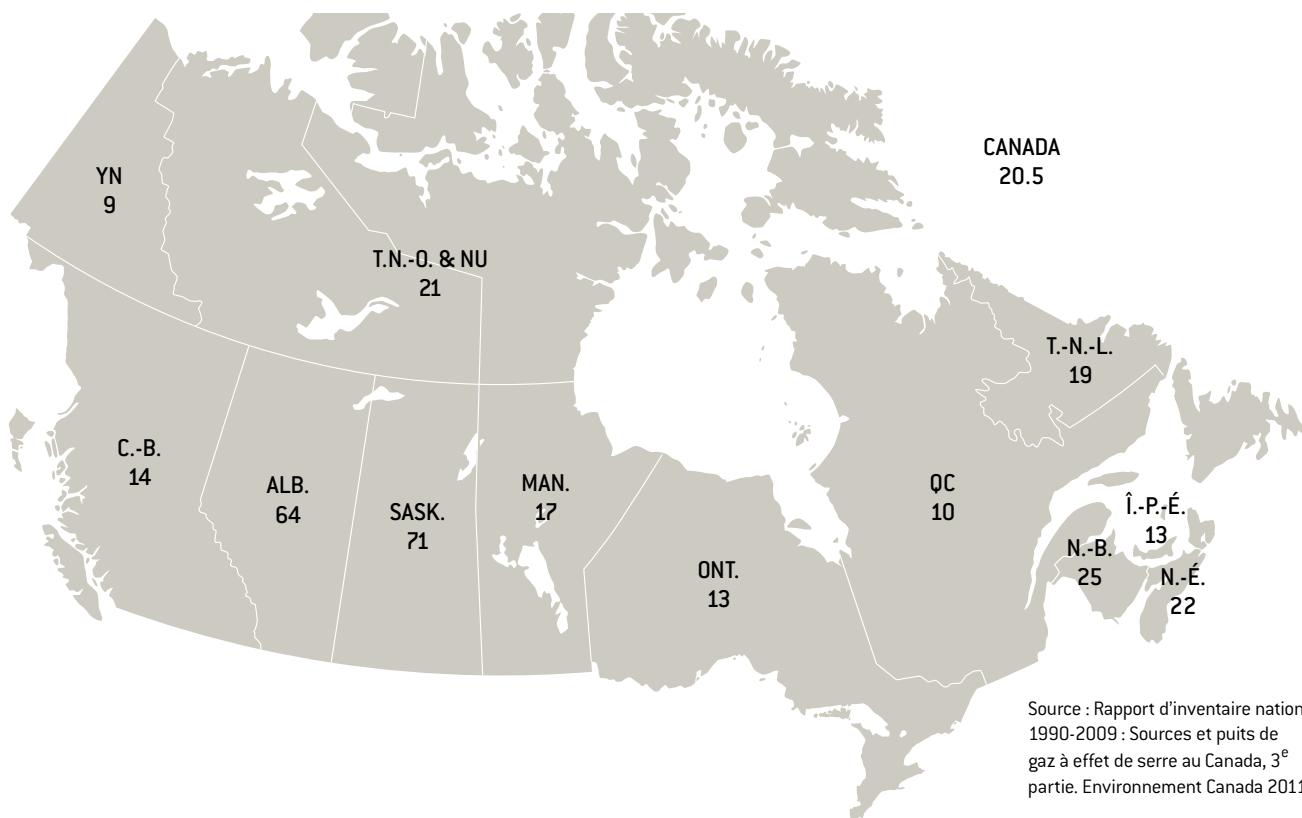
¹⁴ Ibid.

¹⁵ Statistique Canada. 2010. « Produit intérieur brut en termes de dépenses, par province et territoire » <http://www40.statcan.gc.ca/I02/cst01/econ15-fra.htm>

¹⁶ « Canadian Oil Sands and Greenhouse Gas Emissions », Institut Pembina, août 2010. pubs.pembina.org/reports/briefingnoteosghg.pdf

¹⁷ « Prendre le virage », Environnement Canada, mars 2008. <http://www.ec.gc.ca/envirozine/default.asp?lang=Fr&n=9A8BA8EA-1>

FIGURE 2 : ÉMISSION DE GES PAR PERSONNE, 2009 (TONNES DE CO₂e)



L'action climatique contrecarrée

En avril 2010, la majorité des députés fédéraux canadiens ont tenté de pallier au manque d'efforts et de leadership du gouvernement conservateur minoritaire sur le plan des changements climatiques en adoptant la Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques (projet de loi C-311). La Loi oblige le gouvernement fédéral à instituer des règlements visant, à moyen terme, à réduire les émissions de gaz à effet de serre à un seuil de 25 p. 100 inférieur aux niveaux de 1990 d'ici 2020, et à plus long terme, à réduire les émissions à un seuil de 80 p. 100 inférieur aux niveaux de 1990 d'ici 2050. (La Loi se conforme ainsi modestement aux cibles minimum de réduction des gaz à effet de serre que les scientifiques estiment nécessaires.)

Sept mois plus tard, le Sénat à majorité conservatrice a défait, dès la première lecture et sans débat, le projet de loi que la Chambre des Communes avait adopté. Il s'agit d'une fin odieuse à un projet de loi que la Chambre des Communes avait pourtant approuvé à deux reprises. Un projet de loi n'avait pas été rejeté si tôt dans le processus du Sénat depuis plusieurs décennies. La nouvelle opposition officielle du Canada a récemment annoncé son intention de soumettre de nouveau ce projet de loi au Parlement en tant que projet de loi d'initiative parlementaire. Cependant, puisque le gouvernement conservateur est désormais majoritaire à la Chambre des Communes comme au Sénat, l'espoir que ce projet de loi soit adopté semble frêle, à moins que des politiques cruciales favorables au climat, notamment en matière d'énergie propre et de transport durable, trouvent de nouveaux appuis parmi les membres de ce gouvernement.

Des voix se sont élevées pour réclamer un mandat prescrivant l'instauration d'une politique fédérale en matière de changements climatiques, accompagnée de programmes et de règlements visant à uniformiser les règles du jeu pour tous. La mise en place de conditions équitables qui feraient en sorte que les industries et les citoyens doivent se plier aux mêmes règles dans l'ensemble du pays pourrait donner lieu à un environnement dynamique où toutes les provinces se réunissent et rassemblent leurs forces tout en veillant à ce que chaque région du pays assume la responsabilité de ses répercussions. Il conviendrait d'élaborer une stratégie fédérale responsable pour intégrer les leçons apprises dans le cadre de programmes novateurs en Ontario, en C.-B. et au Québec, laquelle, appliquée à l'échelle nationale, profiterait à l'ensemble des provinces et des territoires.

Ce dont le Canada a besoin, c'est d'une série de politiques destinées à cibler toutes les sources de gaz à effet de serre. Quelle que soit la source des émissions, il existe déjà des technologies qui permettent de réduire ces dernières de façon importante. Nous savons quelles politiques fonctionnent; la seule chose qui manque à présent, c'est la direction politique.

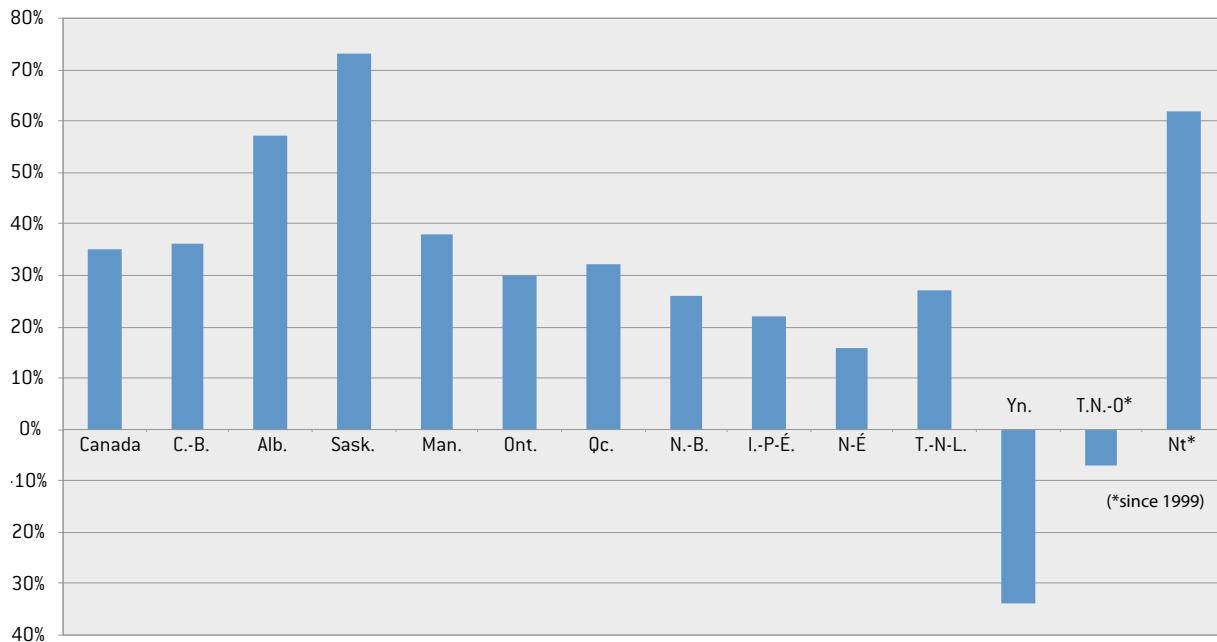
Un plan d'ensemble

Le Canada a besoin d'une gamme complète de politiques pour s'attaquer à toutes les sources de gaz à effet de serre. Dans chaque cas, il existe déjà des technologies pour réduire radicalement les émissions. Nous savons quelles politiques fonctionnent. Le seul ingrédient qui manque, c'est le leadership politique. Ces mesures et politiques comprennent les suivantes :

Le Canada peut agir dès maintenant pour édifier des collectivités saines où le transport en commun fonctionne bien et où les piétons se sentent à l'aise. Il suffit de mettre sur pied une stratégie nationale des transports en commun adéquatement financée [le Canada est actuellement le seul pays du G8 qui n'en a pas] tout en adoptant des normes plus contraignantes visant l'efficacité des véhicules.

- **ENCOURAGER L'ÉNERGIE PROPRE ET L'INNOVATION** en tarifant les émissions de gaz à effet de serre. Cette mesure a pour but de remédier à un problème fondamental du système économique canadien (à l'exception de la C.-B. et, possiblement, du Québec, en plus des politiques très restreintes d'établissement des prix des émissions adoptées par l'Alberta) : à l'heure actuelle, il n'en coûte rien de rejeter des polluants carbonés dans notre air. La tarification des émissions pourrait se faire par le truchement d'une taxe sur le carbone ou d'un système de plafonnement et d'échange, voire les deux. Les administrations qui décident de mettre en place un système de plafonnement et d'échange doivent veiller à ce que les règles soient simples et transparentes afin que les industries ne « jouent » pas avec le système et viennent ainsi compromettre son efficacité.
- **S'ATTAQUER AUX ÉMISSIONS CROISSANTES DU TRANSPORT ROUTIER** en créant un réseau de transport durable. Le Canada peut agir de façon à bâtir des communautés saines, piédestres et adeptes du transport en commun en élaborant une stratégie nationale en matière de transport en commun dotée du financement nécessaire (le Canada est actuellement le seul pays du G-8 à en être dépourvu), tout en adoptant des règlements plus contraignants concernant l'efficacité énergétique des véhicules. L'adoption de normes applicables à l'efficacité énergétique des véhicules permettra aux Canadiens d'avoir accès à des voitures qui consomment moins de carburant et qui produisent moins d'émissions. D'autres options méritent de bénéficier d'un financement sérieux, telles qu'une infrastructure de transport actif qui permettra aux gens de pouvoir se déplacer en marchant ou en pédalant. Il importe également de prendre des mesures sérieuses à l'égard de l'étalement urbain. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'aménager des paysages urbains tentaculaires en raison de la congestion routière et des problèmes de santé qu'ils causent.
- **REDYNAMISER NOS DOMICILES ET NOS IMMEUBLES.** Le Canada peut édifier une industrie de la construction écologique d'avant-garde, construire ou aménager les constructions les plus économies en énergie au monde et adopter systématiquement des codes du bâtiment à la fine pointe de la technologie. Pour ce faire, il devra aussi réaliser des investissements majeurs dans la rénovation des constructions existantes, car une grande partie de cette infrastructure sera utilisée pendant des décennies à venir.
- **ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE AU MOYEN D'INCITATIFS.** Dans d'autres pays, de même qu'en Ontario, des incitatifs ciblés encourageant l'emploi d'énergie propre, appelés tarifs de rachat, se sont révélés efficaces pour accroître considérablement l'utilisation d'énergie propre et renouvelable dans le système d'électricité tout en créant des milliers d'emplois manufacturiers. On n'a cependant pas tenu compte des technologies qui offrent des options de « chauffage écologique » pour nos domiciles et nos lieux de travail. Il s'agit notamment de chauffe-eau solaires et de systèmes d'énergie géothermiques pouvant chauffer et refroidir les immeubles. Il est illogique de construire de nouveaux bâtiments sans faire appel à ces technologies; malgré cela, nous continuons de le faire chaque jour au Canada.
- **DES PROGRAMMES AGRICOLES** visant à réduire les émissions provenant des sols, tels que des partenariats entre gouvernement et agriculteurs prescrivant le semis directs ou une préparation minimale du sol.
- **DES RÈGLEMENTS VISANT À FAIRE** en sorte que tous les sites d'enfouissement soient recouverts, le méthane capté servant à des fins énergétiques.
- **DES RÈGLEMENTS SUR LES ÉMISSIONS FUGITIVES DE GAZ ET DE PÉTROLE.** Les émissions fugitives sont facilement évitables et peuvent être réglementées pour veiller à ce que nous réduisions considérablement la quantité d'émissions provenant de sources fugitives, telles les fuites de gazoducs.

FIGURE 3 : POURCENTAGE D'AUGMENTATION DES ÉMISSIONS DE GES DES TRANSPORTS ROUTIERS, 1990-2009



Source : Rapport d'inventaire national 1990-2009 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, 3^e partie. Environnement Canada 2011

Tendances en matière d'émissions

Tel que noté précédemment, les diminutions d'émissions de gaz à effet de serre qui ont été rapportées récemment par la plupart des provinces et des territoires du Canada sont fondées sur des données datant de 2009. La plupart de ces réductions sont attribuables au ralentissement économique de 2008 et 2009, et non pas à des mesures de grande envergure favorables au climat. Dans certains cas, comme l'Ontario, qui a prescrit la fermeture de centrales thermiques alimentées au charbon, certains gains seront maintenus. Toutefois, dans de nombreux cas, il est probable que les émissions recommenceront à grimper au fur et à mesure de la reprise économique, comme cela semble déjà être le cas. Il est donc encourageant de constater que certaines provinces réalisent des progrès au chapitre des changements climatiques.

En revanche, deux tendances donnent lieu à graves inquiétudes.

La première est l'urgence d'exploiter dès que possible les ressources gazières et pétrolières dans tous les territoires qui en possèdent. Cette urgence est spécialement manifeste dans le cas de l'Alberta, qui exploite des sables bitumineux en dépit des incroyables ravages sociaux et environnementaux de cette activité [pollution de l'air local, émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'eau, effets sur la santé humaine, effets sur la faune et la biodiversité, forte consommation d'eau]. Mentionnons toutefois que ce problème ne se limite certainement pas à l'Alberta.

En effet, d'autres provinces sont tentées d'exploiter des formes peu conventionnelles de gaz et de pétrole, comme le gaz de schiste et le pétrole exploité en mer. Par exemple, le gaz de schiste est présenté comme un riche filon par les gouvernements de la C.-B., du Québec et du Nouveau-Brunswick, qui semblent tous ne pas vouloir tenir compte des graves effets de son exploitation sur leur environnement. Parmi les répercussions potentielles, mentionnons de nombreuses émissions fugitives de gaz à effet de serre, la contamination chimique de l'eau souterraine et des effets néfastes sur la faune. Dans ces provinces, le public, informé des effets potentiels de l'exploitation du gaz de schiste, fait de plus en plus entendre sa forte opposition.

Les gouvernements doivent réfléchir sérieusement à la notion qui consiste à placer le développement d'énergies propres au sommet des priorités, et à laisser les ressources pétrolières dans le sol lorsque les coûts environnementaux de leur extraction sont plus importants que les avantages. À tout le moins, il est généralement justifié de maintenir un rythme de développement plus prudent pour ne pas limiter excessivement la capacité canadienne de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques.

Le second motif d'inquiétude est l'absence totale de progrès relatifs au renversement des émissions issues des transports routiers. En effet, dans plusieurs provinces et territoires, le transport routier constitue l'une des plus grandes sources d'émissions de gaz à effet de serre.

Malgré les engagements et les investissements modestes en faveur de modes de transport durables, y compris le transport

en commun et le cyclisme, aucun gouvernement ne s'est adéquatement attaqué à la problématique de l'étalement urbain, qui constitue pourtant l'une des principales causes de ce problème. On continue de dépenser pour aménager de nouvelles routes et autoroutes. Par conséquent, la distance franchie en automobile, en camion ou en VUS continue d'augmenter au Canada; évidemment, il en est de même des émissions produites par ces déplacements. Comme l'illustre la figure 3, les émissions de gaz à effet de serre issues du transport routier continuent d'augmenter dans chaque province. Durant la dernière décennie, l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules et les progrès réalisés dans le secteur du transport en commun, le cas échéant, n'ont pas permis de réduire les niveaux absolus d'émissions. En ce qui concerne le transport de marchandises, il ne fait aucun doute que l'usage accru de camions à moteurs diesel lourds, par rapport aux trains, a contribué aux émissions; toutefois, force est de constater que contrairement aux Européens, trop de Canadiens ne disposent pas d'un accès à un service efficace de transports en commun [ou n'habitent pas dans des localités où il est facile de se déplacer à pied]; ils dépendent donc de leurs véhicules pour se déplacer, que ce soit à des fins personnelles ou professionnelles.

Ces deux tendances sont répandues. Elles concernent tout autant les chefs de file historiques de la lutte aux changements climatiques, tels le Québec et la C.-B., que l'Alberta et la Saskatchewan, qui ont reçu leur juste part de critiques. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les émissions continuent d'augmenter au Canada, malgré tous les programmes provinciaux progressistes mentionnés précédemment et exposés dans les pages suivantes.

Les gouvernements se sont montrés réticents à mettre en œuvre des politiques s'attaquant aux émissions produites par les transports en raison de la nature directe et habituelle de la relation entre les personnes et leur voiture. Toutefois, cette situation est essentiellement attribuable au fait que la plupart des Canadiens ne se sont pas encore vus offrir d'autres moyens de transport viables. La mise en œuvre d'une stratégie d'investissement national dans le transport en commun serait un bon point de départ pour leur offrir des choix véritables. Il est essentiel de remplacer les déplacements en voiture par des modes durables de transport tels que le transport en commun, le vélo et la marche, car il est difficile de parvenir à des réductions absolues des émissions en s'appuyant uniquement sur des normes d'efficacité énergétique (l'outil le moins susceptible d'être remarqué par les propriétaires de voiture), spécialement compte tenu de la croissance économique et de l'augmentation de la population. Il sera également nécessaire de créer des leviers supplémentaires tels que la hausse des prix de l'essence suscitée par la tarification des émissions, les péages routiers, les frais d'autoroute et un zonage visant à accroître la densité urbaine.

Tel que mentionné dans la section précédente sur le leadership provincial, il y a des raisons d'envisager avec optimisme l'avenir des changements climatiques au Canada. Toutefois, l'urgence de l'exploitation gazière et pétrolière, le manque général de mesures importantes ciblant les transports et l'absence continue de leadership du gouvernement fédéral sont des motifs de préoccupation tout aussi importants.

FIGURE 4 : POURCENTAGE D'AUGMENTATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, 1990–2009

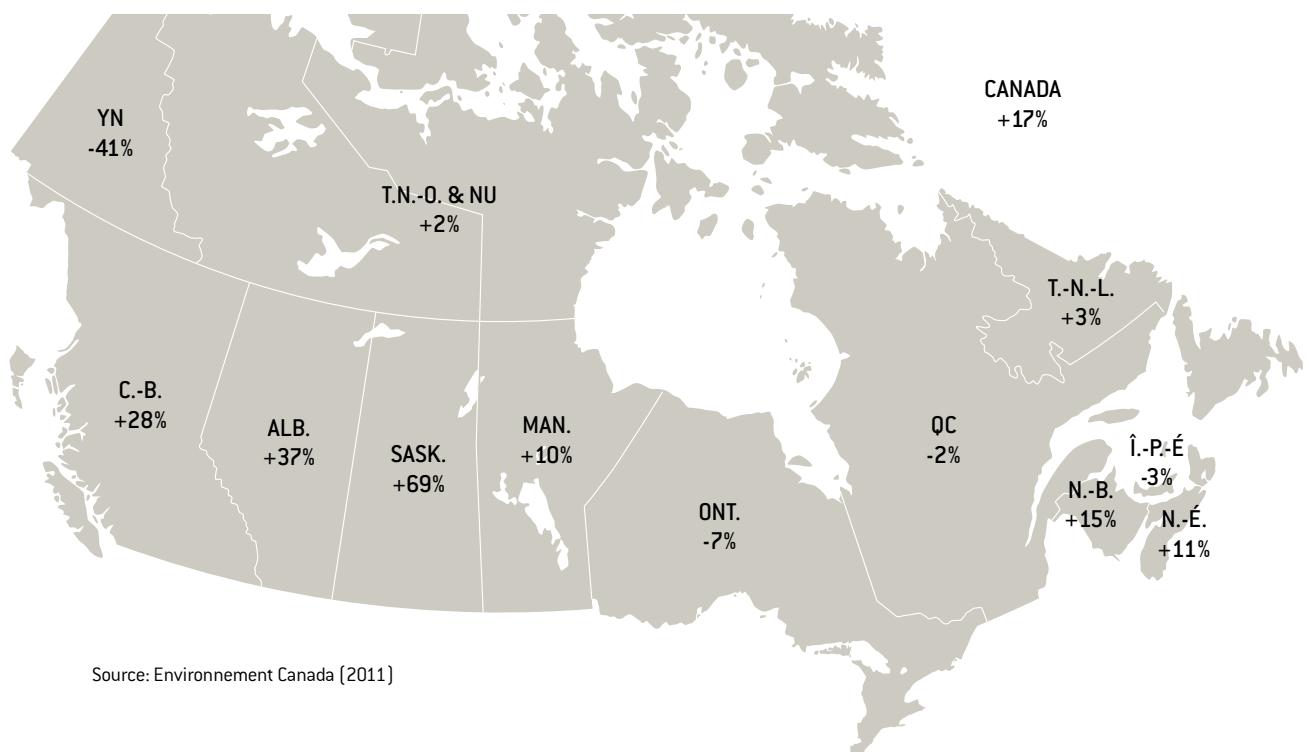


TABLEAU 1 : CLASSEMENT DES POLITIQUES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

| Meilleure | Aucune |
|------------|--|
| Très bonne | Ontario, Québec, Colombie-Britannique |
| Bonne | Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard |
| Passable | Manitoba, Nouveau-Brunswick, Territoires du Nord-Ouest |
| Mauvaise | Terre-Neuve-et-Labrador, Nunavut, Yukon |
| Pire | Alberta, Saskatchewan |

CHANGEMENTS DEPUIS 2008 (DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT DE 2011)

| | | |
|---------------------------|--------|---|
| Ontario | Hausse | La très avant-gardiste Loi sur l'énergie verte de l'Ontario rapporte déjà des bénéfices environnementaux et économiques à la province; elle pourrait servir d'exemple aux autres provinces et territoires. |
| Colombie-Britannique | Baisse | En 2008, la Colombie-Britannique dominait le classement. Bien qu'elle mène toujours le pays pour ses efforts en vue d'établir une tarification de la pollution due au carbone, la province se montre attirée par les gaz de schiste et envisage l'exploitation d'un terminal de gaz naturel liquéfié, ce qui a ralenti la mise en œuvre des mesures destinées à respecter ses objectifs de réduction pour 2020 et pourrait ébranler sa direction. |
| Québec | Égal | Le Québec est toujours le meneur dans bien des domaines. La province est la première à avoir instauré un système de plafonnement et d'échange des émissions industrielles de GES. Cependant, l'accroissement prévu de l'exploration pétrolière et gazière et de la construction de routes et d'autoroutes menace ses avancées et sa position au classement. |
| Nouvelle-Écosse | Hausse | Bien que ses échecs passés constituent une source d'inquiétude, la Nouvelle-Écosse a pris d'importantes mesures, dont l'instauration d'un plafond des émissions, pour forcer le secteur énergétique à réduire ses émissions de GES. |
| Île-du-Prince-Édouard | Hausse | Avec des émissions qui se trouvent déjà sous le niveau de 1990, l'Île-du-Prince-Édouard s'est engagée de façon dynamique à améliorer son efficacité énergétique et à accroître son utilisation des énergies renouvelables. |
| Manitoba | Baisse | Le Manitoba a parfois montré qu'il pouvait être un meneur dans le domaine de l'efficacité énergétique, mais il a aussi brisé bien des promesses et n'a pris presque aucune mesure pour réduire les émissions des sources les plus importantes. |
| Nouveau-Brunswick | Égal | Avec le changement de gouvernement, les progrès accomplis par le Nouveau-Brunswick ont été stoppés net. Il faudra voir si le nouveau gouvernement demeurera au même point, s'il progressera ou effectuera au contraire un retour en arrière. |
| Territoires du Nord-Ouest | Hausse | Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest met encore l'accent sur les subventions plutôt que sur la réglementation, mais il s'est engagé à augmenter l'utilisation d'énergies renouvelables et envisage l'instauration d'une taxe sur le carbone. |
| Terre-Neuve-et-Labrador | Égal | Plus que ceux d'autres provinces et territoires, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a mené par l'exemple en s'attaquant à ses propres émissions. Cependant, son nouveau plan d'action ne présente aucune mesure concrète pour mettre en œuvre la réduction les principales sources d'émissions. |
| Nunavut | Baisse | Le territoire du Nunavut n'a toujours pas de cibles de réduction des GES et ses stratégies officielles ne comportent aucune mesure prometteuse. |
| Yukon | Égal | Le gouvernement du Yukon a énoncé l'objectif louable de rendre ses opérations carboneutres d'ici 2020. Il n'a cependant donné aucune cible de réduction des GES pour l'ensemble du territoire ou pour les émissions industrielles. |
| Alberta | Égal | L'Alberta continue de soutenir l'industrie des combustibles fossiles, qui est très polluante, dommageable et non durable. Une analyse récente montre que la province pourrait n'atteindre qu'un tiers de ses objectifs de réduction de la pollution pour 2020. |
| Saskatchewan | Baisse | Il est difficile de concevoir qu'un gouvernement puisse prendre la menace des changements climatiques plus à la légère que ne le fait actuellement la Saskatchewan. |

**TABLEAU 2 : ÉVALUATION DES POLITIQUES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX, 2011**

O=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre SO=Sans objet

| PLAN D'ACTION ET POLITIQUES D'ATTÉNUATION | BC | AB | SK | MB | ON | QC | NB | PE | NS | NL | YK | NT | NU |
|--|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | 0 | 0 | A | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | N | N | N | 0 | N | 0 | N | N | N | N | N | N | N |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N | N | N | N | N | 0 | N | N | N | N | N | N | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | 0 | N | N | N | N | N | N | N | 0 | N | N | N | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | 0 | N | A | N | 0 | N | N | N | 0 | N | N | N | N |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions). | 0 | N | N | N | A | A | N | N | N | N | N | N | N |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | 0 | N | 0 | 0 | 0 | 0 | N | 0 | 0 | N | A | N | N |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | A | N | N | 0 | 0 | A | N | N | 0 | N | A | N | N |
| Possède des politiques de transport responsable. | A | N | N | N | N | N | N | N | N | N | N | N | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | 0 | N | N | N | 0 | A | N | N | N | N | N | SO | SO |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | 0 | N | A | N | A | A | N | SO | N | N | N | N | N |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | N | N | N | N | 0 | N | N | 0 | N | N | N | N | N |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | 0 | N | N | N | 0 | N | N | N | A | N | N | N | N |
| A réduit ses émissions depuis 1990. | N | N | N | N | 0 | 0 | N | 0 | N | N | 0 | SO | SO |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | 0 | N | N | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | N | N | 0 | 0 | N |
| A réduit ses émissions en 2009 ^a . | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES | | | | | | | | | | | | | |
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | 0 | N | A | N | 0 | 0 | A | A | N | N | A | 0 | |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | 0 | N | N | N | 0 | 0 | N | N | N | N | 0 | N | N |
| GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ | | | | | | | | | | | | | |
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | 0 | N | A | N | 0 | 0 | 0 | N | 0 | 0 | A | N | N |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | 0 | 0 | N | N | 0 | 0 | 0 | N | 0 | N | 0 | A | A |

Note : ^aLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les MESURES provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

Colombie-Britannique



Forces

- Élaboration d'un plan d'action sur les changements climatiques visant à réduire la pollution causée par les émissions de gaz à effet de serre à un seuil inférieur de 33 p. 100 aux niveaux de 2007 d'ici 2020 (ce qui équivaut à 12 p. 100 sous les niveaux de 1990 d'ici 2020).¹⁸
- Stratégie d'adaptation aux changements climatiques de haut niveau
- La taxe sur le carbone, maintenant fixée à 25 \$ la tonne, sera augmentée de 5 \$ la tonne en 2012, et s'applique aux trois quarts des émissions produites en C.-B.
- La loi de 2008 sur l'efficacité énergétique des véhicules satisfait aux normes de la Californie.
- Cibles plus élevées sur le plan de l'efficacité énergétique, de la conservation et de l'énergie renouvelable.
- Les municipalités sont tenues de fixer des objectifs et d'élaborer des plans pour réduire les émissions de GES.

Faiblesses

- Les subventions versées au secteur gazier et pétrolier, de même que les plans visant à mettre en valeur le gaz de schiste et à construire une éventuelle usine de liquéfaction du gaz naturel à essence, entravent la réduction des émissions de carbone.
- Il manque des garanties solides pour assurer que l'énergie renouvelable ait une incidence limitée et bénéficiaire de l'appui des communautés locales.
- L'ambitieux plan de transport en commun est en cause en raison d'un manque de soutien financier de la province.
- Un plan prévoyant la construction d'un troisième barrage sur la rivière de la Paix est mis en œuvre sans une évaluation complète des valeurs écologiques de la région ou une évaluation à l'échelle de la province des ressources énergétiques renouvelables à faible incidence.
- La province n'a pas encore mis en œuvre les mesures recommandées par la Climate Action Team pour atteindre les objectifs prescrits par la loi en matière de GES.



Près du quart des émissions de la Colombie-Britannique provient du transport routier. Les émissions de GES de ce secteur ont augmenté de 36 p. 100 depuis 1990, en grande partie à cause de l'accroissement du parc de véhicules et de l'augmentation du nombre de camions et VUS énergivores.

18 Gouvernement de la C.-B. 2008. *Plan d'action sur le climat* [Climate Action Plan] www.livesmartbc.ca/attachments/climateaction_plan_web.pdf

Occasions manquées

- La province demeure déterminée à participer au système de plafonnement et d'échange, mais elle a manqué le lancement officiel (janvier 2012) avec ses partenaires du Québec et de la Californie.
- Des lacunes dans la norme de carburant à faible teneur en carbone de 2010 pourraient considérablement diminuer son efficacité; celle-ci ne réussit pas à encourager les sociétés procédant à l'extraction des sables bitumineux à investir dans des procédés plus écologiques.
- Le gouvernement pourrait utiliser une portion des recettes générées par la taxe sur le carbone pour investir dans l'énergie propre et l'infrastructure du transport en commun.
- Le gouvernement ne réussit pas à acheminer assez de réduction fiscales aux ménages à faible revenu les plus touchés par l'augmentation des prix de l'énergie.
- Les forêts anciennes de la C.-B. comptent parmi les écosystèmes dont le stockage de carbone par hectare est le plus élevé sur la planète. Toutefois, les coupes à blanc qui sont en cours, de même que les autres perturbations d'origine humaine, produisent une quantité considérable d'émissions (63 millions de tonnes d'émissions de carbone en 2009) qui ne sont pas comptabilisées ni gérées efficacement par la province.
- Bien que la C.-B. soit la première administration nord-américaine à élaborer une stratégie de neutralisation du carbone au sein du secteur public, les institutions publiques devraient se voir habilitées à investir dans des projets à faible teneur en carbone en lien avec leurs propres installations au lieu de se voir forcées d'acheter des crédits de carbone qui ne sont investis que dans des sociétés privées.

Émissions de gaz à effet de serre¹⁹

Selon les données les plus récentes, les émissions de GES de la Colombie-Britannique n'ont jamais été aussi élevées qu'en 2008. Bien que la province ait réussi à réduire ses émissions de 3,2 p. 100 en 2009, celles-ci sont toujours de 28 p. 100 supérieures aux niveaux de 1990.

Près du quart des émissions totales de la C.-B. sont attribuables au transport routier. Les émissions de gaz à effet de serre issues du transport routier ont augmenté de 36 p. 100 depuis 1990, principalement en raison de l'augmentation du nombre de véhicules sur la route, spécialement les VUS et les camions énergivores. Le fait que le transport de marchandises s'effectue maintenant davantage sur la route que sur le rail a également contribué à cette augmentation.

La seconde source d'émissions en importance (23 p. 100) est la production gazière et pétrolière (y compris les émissions fugitives). Ce secteur a vu ses émissions augmenter de 94 p. 100 depuis 1990, et de 22 p. 100 depuis 2005. Cette augmentation est attribuable à l'accroissement de la production de gaz naturel, y compris l'évacuation du CO2. De plus, la mise en valeur accrue du gaz naturel grève la production d'électricité de la C.-B. BC Hydro prévoit que la consommation d'électricité associée à la production gazière connaîtra la croissance la plus rapide de toutes. Cette croissance donnera lieu à une pression en faveur de la construction de nouvelles installations de production d'électricité qui auront des répercussions sur l'environnement, qui augmenteront les prix que doivent payer les autres consommateurs et qui annuleront les gains d'efficacité réalisés dans d'autres secteurs. Ainsi, la C.-B. pourrait en venir à dépendre des importations d'électricité à forte intensité carbonique provenant de l'Alberta et de l'État de Washington.

Bien que les émissions de GES soient encore supérieures de 54 p. 100 aux niveaux de 1990, les émissions de GES qui sont issues de la production d'électricité et de chaleur ont diminué de 31 p. 100 par rapport au sommet atteint en 2000. Cette baisse témoigne d'une production hydro-électrique accrue qui a réduit la nécessité de produire l'électricité à partir du gaz.

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

Le gouvernement de la C.-B. a élaboré un plan d'action complet sur les changements climatiques dans le but de réduire, d'ici 2020, la pollution causée par les gaz à effet de serre pour la ramener à un seuil de 33 p. 100 inférieur aux niveaux de 2007 (ce qui équivaut à 12 p. 100 de moins que les niveaux de 1990 d'ici 2020).²⁰ [Bien que la cible fixée par la C.-B.

19 Environnement Canada. 2011. « Rapport d'inventaire national, 1990-2000 », annexe 15.

20 Gouvernement de la C.-B., 2008. *Plan d'action sur le climat (Climate Action Plan)*. Voir www.livesmartbc.ca/attachments/climateaction_plan_web.pdf

soit beaucoup plus ambitieuse que l'engagement du gouvernement fédéral, la province ne parvient néanmoins pas à atteindre la fourchette de réduction de 25 à 40 p. 100 que les scientifiques estiment nécessaire pour éviter d'atteindre de dangereux niveaux de réchauffement planétaire.)

La C.-B. s'est dotée d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques de haut niveau.²¹ Le gouvernement élabore un plan d'adaptation plus détaillé en suivant les conseils d'un organisme consultatif scientifique. Il a également créé un fonds de dotation à l'appui du Pacific Institute for Climate Solutions afin d'évaluer la vulnérabilité de la C.-B. aux changements climatiques, y compris des recherches sectorielles.

Cela dit, le gouvernement n'a pas encore mis en œuvre les solutions que la Climate Action Team, organisme indépendant composé de diverses parties intéressées de la C.-B., estime nécessaires à l'atteinte des objectifs provinciaux de réduction des gaz à effet de serre prescrits par la loi.²²

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Le gouvernement de la C.-B. a reconnu que la tarification des émissions de gaz à effet de serre constitue l'un des meilleurs incitatifs pour réduire les émissions. La taxe sur le carbone instituée par la province bénéficie de l'appui de la plupart des Britanno-Colombiens, dont un grand pourcentage estime qu'il y a lieu d'étendre l'imposition de la taxe, pour l'instant limitée aux combustibles fossiles, à toutes les sources de gaz à effet de serre.²³ La taxe sur le carbone, actuellement fixée à 25 \$ la tonne, sera portée à 30 \$ la tonne en 2012.

La taxe sur le carbone a incité de grandes institutions de la province à apporter des changements à leurs décisions d'investissement. L'Université de la Colombie-Britannique a décidé de cesser graduellement de consommer des combustibles fossiles pour le chauffage et cherche plutôt à utiliser des énergies renouvelables grâce à un incitatif de 18 millions de dollars issu de la taxe sur le carbone.²⁴ En outre, des données probantes semblent indiquer que les consommateurs de la C.-B. y réagissent de façon positive; en effet, la consommation d'essence dans la province a diminué de 3 p. 100 par rapport au reste du Canada, ce qui en fait la province dont la consommation d'essence par personne est la moins élevée au pays.²⁵

Malheureusement, le gouvernement provincial ne réussit pas à tirer pleinement avantage de la taxe sur le carbone. Par exemple, une portion des recettes générées par cette taxe pourrait être réinvestie dans l'énergie propre et l'infrastructure du transport en commun, ce qui aurait pour effet de réduire davantage les émissions de GES. De nombreux maires et parties intéressées de la C.-B. ont proposé l'adoption de cette mesure, également appuyée par l'opposition officielle. Le gouvernement n'est pas non plus parvenu, dans le cadre de ses deux derniers exercices budgétaires, à faire bénéficier les ménages à faible revenu des réductions de taxes visant à compenser adéquatement les familles les plus touchées par les prix croissants de l'énergie.²⁶

Il est vrai que le gouvernement a mis en place une norme de carburant à faible émission de carbone en janvier 2010 afin de réduire la teneur en carbone des combustibles utilisés dans la province,²⁷ mais le règlement comprend des lacunes majeures qui, d'une part, permettent de considérer comme du pétrole conventionnel le pétrole plus polluant issu des sables bitumineux, et d'autre part, ne tiennent pas compte de certaines émissions créées dans la production de bio-carburants.²⁸

La C.-B. demeure résolue à établir un système de plafonnement et d'échange dans le cadre de la Western Climate Initiative, même si elle a raté, en janvier 2012, le rendez-vous avec la Californie et le Québec à l'occasion du début

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a reconnu que le fait de tarifier les émissions de GES constitue l'un des meilleurs moyens de réduire ces dernières. La taxe sur le carbone de la province bénéficie de l'appui de la plupart des citoyens, dont un grand nombre croit également que son champ d'application devrait être élargi de façon à ce qu'elle ne vise pas seulement les combustibles fossiles, mais toutes les sources de gaz à effet de serre.

21 Gouvernement de la C.-B., « Preparing for Climate Change: British Columbia's Adaptation Strategy. » www.livesmartbc.ca/attachments/Adaptation_Strategy.pdf

22 « Meeting British Columbia's Targets: A Report from the B.C. Climate Action Team », juillet 2008. www.env.gov.bc.ca/cas/mitigation/pdfs/CAT_FINAL_REPORT_July_23_2008.pdf

23 « British Columbians support the carbon tax: poll », Institut Pembina, 30 juin 2011. www.pembina.org/media-release/2234

24 « B.C. Climate Policy », avril 2009, Institut Pembina, Fondation David Suzuki et autres. Voir : www.pembina.org/pub/1810

25 « Has B.C.'s Carbon Tax Worked? », The Tyee, 23 novembre 2011. Voir : www.sustainableprosperity.ca/article2114

26 Pour une analyse de la distribution des réductions de taxe, voir Lee, Marc et Toby Sanger, « Is BC's CarbonTax Fair? An Impact Analysis for Different Income Levels », Centre canadien de politiques alternatives, 30 octobre 2008. www.policyalternatives.ca/publications/reports/bcs-carbon-tax-fair

27 Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique. 2009. « Renewable And LowCarbon Fuel Regulation Enacted. » Communiqué de presse. [21 décembre]. www2.news.gov.bc.ca/news_releases_2009-2013/2009EMPRO024-000796.htm

28 « A Comparison of California and British Columbia's Low Carbon Fuel Standards », Environmental Defence and Natural Resources Defense Council, 2010. <http://environmentaldefence.ca/reports/comparison-california-and-british-columbias-low-carbon-fuel-standards>

officiel de ce projet. D'importantes réductions des émissions industrielles de GES pourraient s'ensuivre si la C.-B. fixait un niveau élevé de mise aux enchères des droits d'émission et interdisait ou limitait strictement l'utilisation de compensations. Il reste à voir à quel point l'approche de la C.-B. sera vigoureuse.

Le 30 juin 2011, le gouvernement provincial a annoncé qu'il avait atteint son objectif de neutralisation du carbone en lien avec les activités du secteur public (il s'agit de la première administration en Amérique du Nord à le faire). La province estime que les projets neutres en carbone donneront lieu à une réduction de 36 500 tonnes des émissions de carbone et à la création de 500 emplois, en plus de permettre aux organisations d'économiser environ 12,6 millions de dollars en coûts d'énergie annuels.²⁹ Cet objectif a produit certains résultats positifs, mais la stratégie de la province est très problématique, et ce, à plusieurs égards. Tout d'abord, il faut donner la priorité à la réduction des émissions plutôt qu'à la « compensation » de celles-ci. Deuxièmement, les institutions publiques, telles les écoles et les hôpitaux, sont forcées d'acheter des crédits d'émission de carbone par l'intermédiaire du Pacific Carbon Trust, qui investit uniquement dans des projets appartenant à des sociétés privées, au lieu d'avoir la souplesse nécessaire pour investir dans l'efficacité énergétique de leurs propres activités. Cette façon de faire revient à un transfert financier du trésor public vers le secteur privé.³⁰ Dans certains cas, les entreprises recevant des fonds publics se révèlent également les plus grands pollueurs industriels de la Colombie-Britannique. Qui plus est, en raison des lacunes que comportent les règles de compensation, on a financé plusieurs projets dont les avantages environnementaux sont pourtant discutables, ce qui remet en question l'avenir même du programme.³¹ Enfin, le Public Sector Energy Conservation Agreement, fonds provincial d'efficacité énergétique mis en place par le gouvernement de la C.-B. et doté d'un financement de 75 millions de dollars destiné aux établissements publics dont les projets permettent au secteur public d'économiser quelque 12,6 millions de dollars par année en coûts d'énergie, s'est récemment asséché. Heureusement, le ministre de l'Environnement de la C.-B. s'est récemment déclaré disposé à examiner le programme et, éventuellement, à le modifier, mais seul le temps dira si le programme sera restauré.

Les forêts anciennes de la C.-B. comptent parmi les écosystèmes dont la stockage de carbone par hectare est la plus élevée sur la planète. Toutefois, les coupes à blanc qui sont en cours, de même que les autres perturbations d'origine humaine, produisent une quantité considérable d'émissions (63 millions de tonnes d'émissions de carbone en 2009) qui ne sont ni comptabilisées ni gérées efficacement par la province.

La province a besoin d'élaborer une politique globale sur le réchauffement climatique des forêts afin de veiller à ce que les terres forestières provinciales demeurent un puits de carbone et cessent de contribuer aux émissions globales de la C.-B. en tant que source majeure de carbone. Cette politique devrait faire en sorte, d'une part, que toutes les émissions provenant de la gestion des forêts et des autres utilisations humaines du sol sont comptabilisées, et d'autre part, que la province s'engage à accroître la conservation des forêts et à améliorer la gestion des terrains forestiers exploitables.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Clean Energy Act, déposé en avril 2010, prescrit un engagement consistant à répondre à 66 p. 100 de la nouvelle demande d'énergie au moyen de mesures d'efficacité énergétique et de conservation (en hausse par rapport à l'objectif antérieur de 50 p. 100).³²

À ce jour, la C.-B. ne possède pas de code du bâtiment exécutoire à l'échelle de la province pour imposer des normes d'efficacité énergétique. Toutefois, le projet Greening the Building Code a pour objet d'apporter des modifications au code existant pour veiller à ce que tous les nouveaux domiciles soient construits conformément à la cote ÉnerGuide 80 en 2011. La province participe à des discussions nationales visant à établir un code énergétique amélioré en lien avec les grands immeubles plus complexes.³³

Dans le cadre de ce projet, un nouveau règlement de construction est entré en vigueur en juin 2001 dans 36 administrations participantes de la C.-B.; ce règlement prescrit que toutes les maisons neuves doivent être construites de façon à ce qu'il soit possible d'y installer éventuellement un système d'énergie renouvelable, notamment une zone

29 « Carbon-neutral B.C.: A first for North America », communiqué de presse du gouvernement de la C.-B., 30 juin 2011. www2.news.gov.bc.ca/news_releases_2009-2013/2011ENV0032-000805.htm

30 « Taxing the public for a private good is a bad idea » par Bob Simpson, député provincial. Vancouver Sun, 4 juillet 2011.

31 « Climate changing for province's carbon offset » par Craig McInnes, Vancouver Sun, 16 septembre 2011.

32 "New Act Powers B.C. Forward With Clean Energy And Jobs", Office of the Premier of B.C., 28 April 2010. www2.news.gov.bc.ca/news_releases_2009-2013/2010PREM0090-000483.htm

33 Site Web du gouvernement de la C.-B. (www.housing.gov.bc.ca/building/green/)

désignée pour un capteur solaire destiné au chauffage de l'eau. Pour en promouvoir les avantages, le gouvernement fait remarquer que le chauffage solaire de l'eau peut réduire les émissions de GES des maisons unifamiliales de jusqu'à deux tonnes par an.³⁴ Cette mesure est, pour l'instant, volontaire.

ÉNERGIE RENOUVELABLE

La Clean Energy Act comprend également un engagement stipulant que 93 p. 100 de l'approvisionnement en électricité de la C.-B. devrait provenir de sources propres ou renouvelables (une hausse par rapport à l'objectif précédent de 90 p. 100). Une clause de consommation énergétique nette zéro prescrit l'obligation de compenser toute nouvelle consommation d'électricité d'origine fossile.³⁵

Le gouvernement de la C.-B. n'a pas encore mis en place de solides mesures de protection sociales et environnementales pour garantir que le développement des énergies renouvelables ait véritablement peu d'impact sur l'environnement et bénéficie du soutien des communautés concernées. La situation est aggravée par le fait que la loi comporte des dispositions qui réduisent la supervision assurée par la B.C. Utilities Commission et qui confient le pouvoir décisionnaire au cabinet ministériel de la C.-B.³⁶

Il est également préoccupant de constater que le gouvernement de la C.-B. a annoncé son intention de construire un troisième barrage sur la rivière de la paix [Site C] sans procéder à une évaluation complète des valeurs écologiques de la région ou à une évaluation à l'échelle de la province des ressources d'énergie renouvelable à faible impact.³⁷ Mentionnons que vingt-six groupes environnementaux de la C.-B. ont invité la province à mettre en valeur les ressources renouvelables d'une manière qui garantira que leur exploitation aura peu d'impact sur l'environnement.³⁸

TRANSPORTS

En 2008, la C.-B. a adopté une loi sur l'efficacité énergétique des véhicules. Cette loi, qui cadre avec les normes californiennes, prescrit une amélioration de 30 p. 100 du rendement énergétique moyen du parc automobile d'ici 2016.³⁹ Il s'agit d'une approche beaucoup plus musclée que les normes proposées par le gouvernement fédéral. En outre, le gouvernement de la C.-B. investit 17 millions de dollars pour encourager l'achat de véhicules propre alimentés à l'électricité ou à l'hydrogène. Le programme offre aux consommateurs des incitatifs encourageant l'achat de nouveaux véhicules électriques à batterie, de véhicules électriques à pile à combustible, de véhicules hybrides rechargeables et de véhicules à gaz naturel comprimé; il prévoit également l'investissement de capitaux destinés à l'aménagement de postes de recharge et de ravitaillement.⁴⁰

Malheureusement, le gouvernement de la C.-B. met en place des politiques contradictoires qui viendront compromettre les résultats d'autres politiques visant à réduire la pollution causée par les gaz à effet de serre. En effet, plus d'un milliard de dollars seront versés aux secteurs gazier et pétrolier sous forme de subventions⁴¹ et des fonds seront alloués à de nouveaux aménagements autoroutiers, notamment l'élargissement à quatre voies du pont Port Mann et le prolongement de l'autoroute 1 dans la région métropolitaine de Vancouver.

Le plan de transport en commun de la C.-B. est un plan assez ambitieux de 11,1 milliards de dollars visant à développer et à financer les transports publics dans les grandes zones urbaines; cependant, le gouvernement de la C.-B., dont la part s'élève à 4,75 milliards de dollars, a pris du retard dans l'acheminement de ces fonds.

Malheureusement, le gouvernement de la C.-B. met en place des politiques contradictoires qui viendront compromettre les résultats d'autres politiques visant à réduire la pollution causée par les gaz à effet de serre. En effet, plus d'un milliard de dollars seront versés aux secteurs gazier et pétrolier sous forme de subventions et des fonds seront alloués à de nouveaux aménagements autoroutiers, notamment l'élargissement à quatre voies du pont Port Mann et le prolongement de l'autoroute 1 dans la région métropolitaine de Vancouver.

34 « Greening the Building Code - Communities adopt solar power », communiqué de presse de gouvernement de la C.-B., 14 juin 2011. www.newsroom.gov.bc.ca/2011/06/greening-the-building-code-communities-adopt-solar-power.html

35 « New Act Powers B.C. Forward With Clean Energy And Jobs », Bureau du premier ministre de la C.-B., 28 avril 2010. www2.news.gov.bc.ca/news_releases_2009-2013/2010PREM0090-000483.htm

36 Pour une critique de la Clean Energy Act, voir « Pembina Institute Assessment of the B.C. Clean Energy Act », Institut Pembina, 5 mai 2010. <http://pubs.pembina.org/reports/pembina-assessment-of-the-clean-energy-act-final.pdf>

37 « Protecting the Peace: statement on B.C.'s Site C project », Fondation David Suzuki, 19 avril 2010. www.davidsuzuki.org/media/news/2010/04/bcs-site-c-project-statement/

38 « Recommendations for Responsible Clean Electricity Development in British Columbia », Fondation David Suzuki, Institut Pembina, Watershed Watch Salmon Society, West Coast Environmental Law, 17 décembre 2009. <http://pubs.pembina.org/reports/clean-electricity-recommendations.pdf>

39 Gouvernement de la C.-B. 2008. « Greenhouse Gas Reduction (Vehicle Emissions Standards) Act. » www.leg.bc.ca/38th4th/3rd_read/gov39-3.htm

40 www.newsroom.gov.bc.ca/2011/11/new-rebates-help-bc-drivers-plug-into-clean-cars.html

41 « Foot off the gas », Ben Parfitt, Centre canadien de politiques alternatives, 2007. www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/BC_Office_Pubs/bc_2007/bc_oil_gas_web.pdf

COLOMBIE-BRITANNIQUE – VUE D'ENSEMBLE

O=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre S0=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|---|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | 0 |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | N |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | 0 |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | 0 |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions). | 0 |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | 0 |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | A |
| Possède des politiques de transport responsable. | A |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | 0 |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | 0 |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | 0 |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | N |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | 0 |

TENDANCES RELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|--|----------------|
| A réduit ses émissions depuis 1990. | N |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | 0 |
| A réduit ses émissions en 2009. | 0 ^a |

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

| | |
|--|---|
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | 0 |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | 0 |

GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | 0 |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | 0 |

Note : ^aLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

Pour en savoir plus : BC Climate Action Plan, www.livesmartbc.ca/government/plan.html; Greenhouse Gas Reduction [Vehicle Emissions Standards] Act, www.leg.bc.ca/38th4th/3rd_read/gov39-3.htm; Clean Energy Act, www.leg.bc.ca/39th2nd/1st_read/gov17-1.htm, Renewable & Low Carbon Fuel Requirements Regulation, www.empr.gov.bc.ca/RET/RLCFRR/Pages/default.aspx#; B.C. Transit Plan, www.th.gov.bc.ca/transit_plan/Provincial_Transit_Plan.pdf

Conclusion

Il est vrai que le gouvernement de la C.-B. a réalisé d'importants progrès en ce qui concerne l'action sur les changements climatiques en 2007 et en 2008, mais ses efforts semblent s'essouffler depuis deux ans. Les recherches font état d'un écart entre les mesures mises en place et la cible d'émissions de gaz à effet de serre de 2020 prescrite par la loi.⁴² Bien qu'elle figure toujours parmi les chefs de file provinciaux, la C.-B. a l'occasion d'adopter une économie axée sur l'énergie propre et d'afficher des progrès supplémentaires en matière de lutte contre le réchauffement planétaire en redoublant d'efforts. En particulier, il est urgent de réglementer les réductions d'émissions au sein des installations industrielles, de mettre en place et en application des normes d'efficacité énergétique rigoureuses applicables aux bâtiments et aux maisons, et de garantir des investissements stables et à long terme dans les infrastructures vertes, comme les transports en commun.

42 « Mind The Gap », Institut Pembina, 2007. <http://pubs.pembina.org/reports/mindthegap-full.pdf>

Classement

| | 2005 | 2006 | 2008 | 2011 |
|-----------|------|------|------|------|
| Meilleur | | | X | |
| Très bien | | | | X |
| Bien | | | | |
| Passable | | | | |
| Mauvais | X | | X | |
| Pire | | | | |

Recommandations

Le gouvernement de la C.-B. devrait prendre les mesures suivantes :

- Renforcer la taxe sur le carbone en attribuant un prix à long terme à la pollution par le carbone applicable au-delà de 2012, améliorer l'équité de la taxe en augmentant le crédit accordé aux ménages à faible revenu en cadence avec les majorations annuelles, élargir l'application de la taxe sur le carbone aux émissions causées par les procédés industriels (du moins jusqu'à la mise en place d'un système d'échange et de plafonnement), et affecter une portion des recettes (sur une base régionale) à l'infrastructure verte, comme le transport en commun.
- Tarifier les émissions (par l'intermédiaire de la taxe sur le carbone ou d'un système de plafonnement et d'échange) pour tous les secteurs industriels en 2012. (Si la C.-B. décide de mettre en place un système de plafonnement et d'échange, elle devrait s'assurer que le plafond soit conforme aux objectifs d'émission que lui impose la loi et que la mise aux enchères des contingents d'émission [permis] est aussi proche que possible de 100 p. 100, tout en interdisant ou en limitant strictement l'utilisation de crédits d'émission et d'autres échappatoires.)
- Mettre en place un calendrier aux fins du financement de l'ensemble du plan de transport en commun de la province et faire en sorte que chaque budget affecte les ressources nécessaires à la réalisation du plan.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'adaptation détaillé, secteur par secteur, en suivant les conseils de l'organisme consultatif scientifique et des principales parties intéressées, y compris la communauté environnementale.
- S'engager à détailler toutes les subventions accordées à la production de combustibles fossiles en C.-B. et mettre en œuvre un plan visant à les éliminer graduellement au cours des trois années à venir.
- Prendre les décisions afférentes au financement, par le gouvernement provincial, de tous les projets liés aux transports ou à l'énergie selon qu'ils entraînent l'augmentation ou la réduction de la pollution causée par le réchauffement de la planète.
- Établir et faire appliquer des normes d'efficacité énergétique de pointe pour les immeubles et les maisons.
- Veiller à ce qu'une évaluation environnementale complète, y compris une évaluation des valeurs de l'écosystème du secteur, soit entreprise en lien avec la proposition de projet du site C. Déterminer si le projet ira de l'avant et, le cas échéant, la façon dont il avancera sur le fondement de cette évaluation.
- Élaborer et mettre en œuvre un cadre d'action rigoureux pour veiller à ce que tous les projets d'énergie renouvelable proposés méritent vraiment d'être catégorisés comme étant « à faible impact ».
- Mobiliser considérablement la population de la C.-B. sur la problématique du réchauffement planétaire, y compris les répercussions et les coûts des changements climatiques actuels et éventuels, les mesures nécessaires pour réduire notamment les émissions de gaz à effet de serre et le rôle du gouvernement, de l'industrie et du public dans le cadre de cette entreprise.
- Étudier le programme Carbon Neutral Government et restaurer les ressources nécessaires à la réduction des émissions du secteur public, notamment le Public Sector Energy Conservation Agreement. Ensuite, renforcer la qualité des compensations de carbone.

L'élan qui portait la Colombie-Britannique semble s'être essoufflé au cours des deux dernières années. Bien qu'elle figure toujours parmi les chefs de file provinciaux, la C.-B. a l'occasion d'adopter une économie axée sur l'énergie propre et d'afficher des progrès supplémentaires en matière de lutte contre le réchauffement planétaire en redoublant d'efforts.

Alberta



PHOTO COURTOISIE DE CLICKR BEE VIA FLICKR

Forces

- Adoption d'une politique de construction écologique des nouvelles installations appartenant au gouvernement.
- Une portion de 90 p. 100 de l'électricité consommée par les immeubles du gouvernement de l'Alberta provient de sources d'énergie vertes.
- Atteinte de l'objectif consistant à faire en sorte que 12,5 p. 100 de l'électricité totale générée provienne, d'ici 2008, de sources renouvelables et alternatives (principalement l'hydro-électricité, l'énergie éolienne et la biomasse.)
- Établissement du Climate Change Action Centre pour aider les municipalités à accroître leur efficacité énergétique.
- Affectation de 2 milliards de dollars au projet de transport en commun Green TRIP.
- Promesse de déploiement d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques.

L'Alberta

demeure la plus grande productrice d'émission de GES au Canada. La province a produit 34 p. 100 des émissions au pays et est responsable de 63 p. 100 de la croissance des GES au Canada depuis 1990.

Faiblesses

- La province demeure le plus important émetteur de GES au Canada — ses émissions ont augmenté plus que dans toute autre province depuis 1990.
- L'industrie des sables bitumineux est responsable du tiers de toutes les augmentations d'émissions de GES au Canada depuis 1990; il est proposé de doubler le nombre de barils de sables bitumineux produits d'ici la fin de la décennie.
- La stratégie sur le climat permet aux émissions de GES de l'Alberta de continuer à augmenter jusqu'en 2020; une analyse récente du plan conclut que la province ne réalisera probablement qu'un tiers de son objectif de réduction des émissions en vue de 2020.⁴³

43 « Responsible Action? An Assessment of Alberta's Greenhouse Gas Policies », Institut Pembina, décembre 2011. [www.pembina.org/media-release/2298](http://pembina.org/media-release/2298)

- La stratégie présume que la province réalisera 70 p. 100 de son objectif de réduction des émissions de GES atmosphériques après 2020 grâce à une technologie non éprouvée de stockage et captage du CO₂ (CSC), alors que la province refuse d'appuyer des politiques stimulant l'innovation nécessaire et le déploiement de technologies propres.
- Les cibles d'échange d'émissions fondées sur l'intensité permettent aux émissions absolues de continuer à grimper.
- La taxe partielle sur le carbone (Specified Gas Emitter Regulation) de l'Alberta, fixée à 15 \$ la tonne, ne s'applique qu'à 12 p. 100 des émissions produites par les grands pollueurs industriels, ce qui réduit l'incitatif équivalent en faveur de l'énergie propre (prix du carbone) à moins de 5 \$ par tonne d'émissions.⁴⁴ (Ce prix est largement inférieur à la fourchette de 95 à 255 \$ la tonne nécessaire à la mise au point de la technologie de CSC qui constitue le fondement du plan du gouvernement de l'Alberta.)
- Le doublement des crédits compensatoires offerts aux entreprises participant à des projets de CSC n'a pas pour effet de les encourager à réduire la pollution qu'elles produisent.
- La province n'a pas de plans d'action visant à réduire le nombre de centrales au charbon, qui génèrent environ 82 p. 100 de l'électricité produite en Alberta.⁴⁵ Au lieu de privilégier l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, la province finance des recherches sur les technologies du « charbon propre », qui ne sont pas éprouvées.

Occasions manquées

- L'Alberta a manqué plusieurs occasions d'augmenter sa taxe partielle sur le carbone, actuellement fixée à 15 \$ la tonne. Selon les analyses économiques, il faudrait que la taxe sur le carbone soit au moins de 100 \$ la tonne pour que l'Alberta atteigne ses objectifs de réduction des émissions de GES de 2050⁴⁶. Pour que le Canada réalise ses objectifs fondés sur la science, le prix du carbone doit s'approcher des 200 \$ la tonne d'ici à 2020.⁴⁷
- En 2006, l'Alberta possédait la plus grande puissance installée d'énergie éolienne au pays.⁴⁸ Quatre ans plus tard, l'Alberta avait moins de la moitié de la puissance installée de l'Ontario.⁴⁹ Si l'Alberta avait mis en œuvre des politiques plus agressives en appui aux énergies renouvelables, telles que les tarifs de rachat utilisés avec succès par l'Ontario, elle aurait pu élargir sa base d'énergie éolienne bien plus rapidement.
- Les débats récents sur la structure de redevance du gaz et du pétrole, de même que la préoccupation accrue que suscite le réchauffement climatique, ont donné à l'ancien premier ministre et au gouvernement la possibilité de modifier la structure de redevance de façon à encourager les réductions d'émissions. Or, le gouvernement a plutôt décidé de diminuer les taux de redevance applicables à plusieurs catégories du secteur de la production gazière et pétrolière pour accroître la mise en valeur, mais ce faisant, il diminue le rendement, pour le public, de la valeur des ressources.⁵⁰
- Le même mois au cours duquel le gouvernement a annoncé la création du Municipal Climate Change Action Centre, l'Energy Efficiency Alliance lui a reproché de retarder la mise en œuvre d'un nouveau code provincial du bâtiment qui lui aurait permis de rehausser les normes conformément à la cote 80 du système ÉnerGuide.⁵¹

En 2006, l'Alberta possédait la plus grande puissance installée d'énergie éolienne au pays. Quatre ans plus tard, la province possédait moins de la moitié de la puissance installée de l'Ontario.

44 Présentation PowerPoint de Mark Jaccard, « Canadian Climate Policy: Regional Impacts and Future Prospects », novembre 2010.

45 Rapport d'inventaire national, Partie 3 [page 87]

46 « Economic Analysis of Climate Change Abatement Opportunities for Alberta », M.K. Jaccard and Associates, Inc., 12 octobre 2007. <http://pubs.pembina.org/reports/ab-reduction-opportunities-jaccard.pdf>

47 « Climate leadership, economic prosperity », Fondation David Suzuki et Institut Pembina, octobre 2009. www.pembina.org/pub/1909

48 « Un virage énergique », Fondation David Suzuki, 2008, p. 18. http://www.davidsuzuki.org/publications/downloads/2008/DSF_ProvincialPowerPlay_08_French_Web.pdf

49 Association canadienne de l'énergie éolienne, avril 2011 www.canwea.ca/pdf/Canadap.10020Currentp.10020Installedp.10020Capacity_e.pdf

50 Gouvernement de l'Alberta. 2010. « Alberta stimulates new energy investment, new technologies. » Communiqué de presse. Accessible à <http://alberta.ca/acn/201005/28441DB838B27-0336-BB5C-D5EDFEDE158ED1F6.html>.

51 « Building Code in Alberta Needs to Update its Energy Efficiency Standards », Alliance de l'efficacité énergétique du Canada, 24 janvier 2011. www.energoefficiency.org/News/PressReleases.html#buildingcode

Émissions de gaz à effet de serre⁵²

L'Alberta demeure le plus grand émetteur de GES au Canada; en effet, elle est responsable de 34 p. 100 des émissions du pays, et de 63 p. 100 de la croissance des émissions nationales de GES depuis 1990.⁵³ Bien que la province ne représente que 10 p. 100 de la population canadienne, elle produit plus du tiers des émissions totales de GES du pays. (Elle n'est dépassée que par la Saskatchewan en ce qui concerne les émissions par personne). Depuis 1990, l'Alberta a produit des émissions carbonées supérieures à celles de toutes les provinces canadiennes et tous les États américains.⁵⁴

Les industries d'extraction minière et de combustibles fossiles (y compris les émissions fugitives) représentent 41 p. 100 des émissions de GES de l'Alberta. Les émissions globales produites par ce secteur ont augmenté de 47 p. 100 depuis 1990. La plupart des augmentations sont attribuables à l'intensification de l'extraction et de la valorisation des sables bitumineux, lesquelles sont responsables de l'augmentation de 167 p. 100 des émissions depuis 1990,⁵⁵ quoique la production de gaz naturel et de charbon y a également contribué, tant de façon directe que sous la forme d'émissions fugitives. Au cours des dernières années, les émissions de GES par baril de sables bitumineux produit ont également augmenté (intensité d'émission moyenne), car on exploite maintenant des réserves de bitume plus marginales et plus profondes (*in situ*), et qu'aucune exigence gouvernementale ne prescrit l'emploi de technologies de production plus propres.⁵⁶

L'utilisation continue du charbon par l'Alberta est une des principales raisons pour lesquelles la production de chaleur et d'électricité constitue la seconde source en importance (21 p. 100) d'émissions de GES.

Le transport routier représente près de 10 p. 100 des émissions de GES. Cette source a vu ses émissions de GES augmenter de 57 p. 100 depuis 1990, et de 9 p. 100 au cours des quatre dernières années. Cette augmentation s'explique par la multiplication des véhicules parcourant les routes de la province et par la popularité grandissante des camions et des VUS énergivores. Toutefois, la transport par camion d'équipements et de marchandises associés à l'industrie des sables bitumineux est un facteur majeur de cette augmentation; on peut également attribuer à cette industrie une bonne partie de l'augmentation de 60 p. 100 des émissions de GES produites par les chemins de fer et les autres modes de transport.

Bien que le cadre de déclaration permette de répartir l'impact énorme de la production des sables bitumineux de l'Alberta entre plusieurs catégories de sources (voir la rubrique Sables bitumineux, à la page 25), force est de constater que l'industrie est responsable du tiers de l'augmentation des émissions de GES du Canada depuis 1990.⁵⁷ On estime que d'ici 2020, les émissions de GES provenant des sables bitumineux de l'Alberta dépasseront le total des émissions produites par le Danemark, la Belgique ou l'Autriche.⁵⁸

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

L'Alberta a été la première province au Canada à adopter une loi régissant les GES. Malheureusement, cette loi (entrée en vigueur en juillet 2007⁵⁹) et les règlements y étant associés sont encore très peu contraignants.

En 2008, le gouvernement a élaboré une stratégie d'action sur les changements climatiques qui se révèle non seulement vague, mais aussi fort peu contraignante; en effet, elle permettra aux émissions de GES de l'Alberta de poursuivre leur croissance jusqu'en 2020, et probablement au-delà si les politiques ne sont pas renforcées d'ici là. Sur le fondement des mesures annoncées dans le plan sur le climat, y compris l'imposition d'un faible prix du carbone, et du fait que les cibles du gouvernement n'ont pas été intégrées à la législation⁶⁰, un analyse récente prévoit que l'Alberta ne réalisera probablement qu'un tiers de l'objectif relativement modeste de réduction des émissions qu'elle s'est fixée pour 2020⁶¹.

52 Environnement Canada. 2011. « Rapport d'inventaire national, 1990-2009. » Annexe 15.

53 Environnement Canada. 2011. « Rapport d'inventaire national, 1990-2009. » Annexes 12 et 15.

54 *Responsible Action? An Assessment of Alberta's Greenhouse Gas Policies*, Institut Pembina, décembre 2011. www.pembina.org/media-release/2298

55 Correspondance électronique d'Environnement Canada à l'Institut Pembina. Voir la note en fin de texte 10 dans *Responsible Action? An Assessment of Alberta's Greenhouse Gas Policies* (Déc. 2011)

56 *Responsible Action? An Assessment of Alberta's Greenhouse Gas Policies*, Institut Pembina, supra note 54.

57 North America Climate Change Action by State and Province (Meera Fickling, Peterson Institute for International Economics). www.iie.com/publications/papers/fickling0811.pdf

58 « Oilsands emit more than entire countries », CBC News, 13 septembre 2009. www.cbc.ca/news/canada/story/2009/09/13/greenpeace-oilsands.html

59 « Prendre le virage : Modélisation détaillée des émissions et des répercussions économiques », Environnement Canada. http://publications.gc.ca/collections/collection_2009/ec/En88-2-2008E.pdf

60 « Highlights of Provincial Greenhouse Gas Reduction Plans », Institut Pembina, août 2009, p. 1. <http://pubs.pembina.org/reports/highlights-of-provincial-greenhouse-gas-reduction-plans.pdf> (page 1)

61 *Responsible Action? An Assessment of Alberta's Greenhouse Gas Policies*, Institut Pembina, supra note 54.

SABLES BITUMINEUX

Alors qu'Environnement Canada venait de publier son plus récent Examen de l'inventaire national (ESN) portant sur les émissions de gaz à effet de serre en mai 2011, beaucoup de gens ont observé qu'il manquait des renseignements clés sur l'apport de l'industrie des sables bitumineux de l'Alberta.⁶²



Les ESN permettent difficilement de discerner la pleine mesure de l'incidence des sables bitumineux sur le total des émissions de GES du Canada, car ces émissions directes et indirectes sont ventilées en différentes catégories, notamment l'extraction minière, gazière et pétrolière, le raffinement du pétrole, les gazoducs, la production de chaleur, les transports et les émissions fugitives. Certains ESN antérieurs étaient cependant beaucoup plus descriptifs, dont celui de 2010, qui a reconnu que les émissions directes de GES attribuables à l'industrie des sables bitumineux avaient augmenté de 600 p. 100 depuis 1990 et que l'industrie était largement responsable de l'augmentation de 98 p. 100 des émissions produites par les chemins de fer et les véhicules diesel non routiers.⁶³

Environnement Canada, en réponse aux demandes d'information persistantes des médias, a éventuellement divulgué que les émissions globales de gaz à effet de serre de l'industrie albertaine des sables bitumineux ont augmenté de 11 p. 100 de 2008 à 2009.⁶⁴

L'objectif actuel du Canada, qui consiste à réduire les émissions de GES à un seuil de 17 p. 100 inférieur aux niveaux de 2005 d'ici 2020 — ce qui équivaut à une augmentation de trois p. 100 par rapport aux niveaux de 1990, soit moins que ce que prescrivait l'Accord de Kyoto, et ce, 10 ans plus tard — est nettement inférieur à la fourchette de 25 à 40 p. 100 sous les niveaux de 1990 que la science estime nécessaire à la prévention de changements climatiques catastrophiques.⁶⁵ L'industrie des sables bitumineux de l'Alberta est responsable du tiers des augmentations d'émissions de gaz à effet de serre du Canada depuis 1990.⁶⁶ Le seul fait de laisser cette industrie très polluante et dévastatrice pour l'environnement croître (et s'étendre en Saskatchewan) de façon incontrôlée fera en sorte que le Canada ne pourra même pas atteindre ces cibles inadéquates.

Non seulement le gouvernement canadien n'a-t-il pas freiné les émissions provenant de l'industrie des sables bitumineux, mais il néglige également sa responsabilité de veiller à ce que le développement industriel respecte les limites environnementales.⁶⁷

Il est inquiétant de constater qu'Environnement Canada manque de transparence concernant la totalité des effets des sables bitumineux sur l'environnement. Le fait de dissimuler des statistiques cruciales sur l'industrie n'est pas susceptible d'amener le public à croire que celle-ci peut changer et devenir plus responsable en matière d'environnement. Selon le rapport sur les tendances canadiennes en matière d'émissions publié par le Ministère en juillet 2011, les émissions de gaz à effet de serre issues de l'industrie des sables bitumineux augmenteront de 30 p. 100 entre 2005 et 2020 — ce qui annulera presque entièrement une diminution prévue de 31 p. 100 des émissions provenant de la production d'électricité au cours de la même période.⁶⁸ Andrew Nikiforuk, auteur canadien primé, estime que d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie des sables bitumineux de l'Alberta pourraient dépasser le total des émissions du Danemark, de la Belgique ou de l'Autriche.⁶⁹ Le gouvernement fédéral risque même de perdre toute crédibilité à l'égard de sa promesse de réduire de 17 p. 100 les émissions du Canada d'ici 2020 en laissant les émissions de sables bitumineux monter en flèche. Le gouvernement fédéral a promis d'instituer des règlements pour réduire les émissions des grands pollueurs industriels, responsables de la moitié des émissions totales du Canada, et ce, à au moins trois reprises au cours des cinq dernières années, mais il n'a pas pour autant promulgué les règlements.

62 « Digging into the data from Canada's latest greenhouse gas emissions report », Institut Pembina], 3 juin 2011. <http://www.pembina.org/blog/545>

63 Environnement Canada. Rapport d'inventaire national 1990-2008, Partie 3, p.88

64 « Oilsands greenhouse gas emissions shot up in 2009: Environnement Canada », Ottawa Citizen [et autres], 2 juin 2011.

65 « Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2007. Quatrième rapport d'évaluation, Groupe de travail III, tableau 13.7.

66 « North America Climate Change Action by State and Province » www.iie.com/publications/papers/fickling0811.pdf

67 « Duty Calls: Federal responsibility in Canada's oilsands », Environmental Defence, Équiterre et Institut Pembina, octobre 2010. [pubs.pembina.org/reports/ed-fedpolicy-report-oct2010-web-redo.pdf](http://pembina.org/reports/ed-fedpolicy-report-oct2010-web-redo.pdf)

68 « Tendances en matière d'émissions au Canada », Environnement Canada, juillet 2011, p.22. http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/ec/En84-83-2011-fra.pdf.

69 « Oilsands emit more than entire countries », CBC News, supra note 58.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Si l'efficacité et la responsabilité constituent des critères d'évaluation, alors l'Alberta en fait très peu pour réduire ses émissions de GES. Elle mise plutôt sur des projets de démonstration technologique, de même que sur d'autres mesures peu susceptibles d'être déployées à grande échelle, pour réduire les émissions de GES sans renforcer les politiques gouvernementales ou accroître les incitatifs axés sur le marché.

Sa stratégie de lutte contre les changements climatiques fait état de plans visant à réduire les émissions dans trois « volets » : l'efficacité énergétique, l'écologisation de la production d'énergie ainsi que le captage et le stockage du carbone.

Le CSC est le principal moyen envisagé par l'Alberta pour réduire ses émissions [70 p. 100].⁷⁰ Bien que la technologie de CSC ne soit pas éprouvée, le gouvernement s'est engagé à investir 2 milliards de dollars dans son développement.⁷¹ Le gouvernement offre le doublement des crédits de compensation de carbone aux entreprises qui participent au projet de CSC Quest de Shell, doté d'un budget de 745 millions.⁷² Pour de nombreux Albertains, il est spécialement préoccupant de constater la mise en place d'une loi qui ferait en sorte que le gouvernement assure la responsabilité à long terme de l'ensemble du CO₂ stocké sous terre, laissant les contribuables en faire les frais.⁷³

Si l'on se base
sur des critères
d'évaluation comme
l'efficacité et la
responsabilité, force
est de constater que
l'Alberta fait très
peu pour réduire les
émissions de GES.

La province a légiféré sur un système d'échange des émissions pour l'industrie lourde. Les grandes installations industrielles (qui émettent plus de 100 000 tonnes par an) doivent réduire l'intensité de leurs émissions par unité de production de 12 p. 100 par rapport au niveau moyen d'émissions de 2003, 2004 et 2005, et ce, à compter de juillet 2007. Cela paraît bien sur papier, car la cible est fondée sur l'intensité, mais en fait, elle permet aux émissions absolues de continuer à augmenter.

En plus de la faiblesse inhérente de la réglementation gouvernementale fondée sur l'intensité, les grands émetteurs disposent de plusieurs moyens d'éviter la responsabilité de réduire leurs émissions :

- Investir dans les projets de compensation en Alberta ou acheter des crédits de rendement pour les émissions auprès d'autres entreprises en Alberta. Un examen récent du registre albertain des crédits compensatoires a dévoilé que plus de 82 p. 100 des 10 mégatonnes de crédits accordés au cours des deux dernières années à des fins de conformité sont associés à des projets démarrés entre janvier 2002 et janvier 2007, soit avant l'annonce du système d'échange des émissions. Ces crédits ne représentent donc pas des réductions d'émissions attribuables à la politique.⁷⁴
- Verser une contribution de 15 \$ la tonne au Climate Change and Emissions Management Fund (un fonds technologique), mais seulement en lien avec la petite portion d'émissions dépassant la cible de 12 p. 100 fondée sur l'intensité.

Plus de la moitié des réductions que le gouvernement prétend avoir suscité auprès des grandes installations industrielles lors de la première année du programme découlent des contributions versées au fonds technologique (environ 40 millions de dollars en tout) ou de l'achat de crédits compensatoires, au lieu de constituer de véritables réductions des émissions à l'interne.

L'objectif déclaré du fonds (lequel, en date du mois de septembre 2011, avait recueilli 257 millions de dollars et subséquemment investi 126 millions dans 27 projets⁷⁵) consiste à « stimuler l'innovation, tester et mettre en œuvre de nouvelles technologies et atteindre l'objectif d'écologisation de la production énergétique. »⁷⁶ Bien que le fonds a investi dans un assez large éventail de technologies et qu'il reconnaît la nécessité des réductions à court terme, un rapport de l'Institut Pembina prévoit que l'estimation gouvernementale du volume de réduction d'émissions que

70 <http://environment.gov.ab.ca/info/library/7894.pdf> (page 20)

71 « Highlights of Provincial Greenhouse Gas Reduction Plans », Institut Pembina, août 2009, p. 2. <http://pubs.pembina.org/reports/highlights-of-provincial-greenhouse-gas-reduction-plans.pdf>

72 « Province, feds partner with industry to move CCS technology forward », Communiqué de presse du gouvernement de l'Alberta, 24 juin 2011. <http://alberta.ca/home/NewsFrame.cfm?ReleaseID=/acn/201106/3071C28EE8FC-F24F-E03C-1BA374D3C893A32B.html>

73 « Alberta gov't moves to assume carbon-capture liability », Sierra Club, 2002. <http://prairie.sierraclub.ca/en/in-the-news/alberta-govt-moves-assume-carbon-capture-liability>

74 « Responsible Action? An Assessment of Alberta's Greenhouse Gas Policies », Institut Pembina, supra note 54.

75 Alberta's Climate Change and Emissions Management Fund (évalué le 16 janvier, 2011) Gouvernement de l'Alberta <http://environment.alberta.ca/02486.html>

76 « Greening Energy Production », Site Web du gouvernement de l'Alberta. <http://environment.alberta.ca/02255.html>

le fonds est susceptible de générer est de 35 à 72 p. 100 inférieure aux réductions d'émissions de 2,3 mégatonnes par année que le gouvernement compte réaliser d'ici 2020.⁷⁷

En outre, la taxe de 15 \$ la tonne ne s'applique qu'aux émissions excédentaires (au-dessus de la cible de 12 p. 100), ce qui signifie que les pollueurs peuvent produire toutes les émissions au-dessous de la cible en ne payant aucun frais. La taxe moyenne imposée aux émissions industrielles de combustibles fossiles est donc estimée à moins de 5 \$ la tonne une fois comptabilisées toutes les émissions, et non pas seulement celles qui sont au-dessus de la cible.⁷⁸ Qui plus est, le prix de 15 \$ la tonne fixé aux fins du fonds technologique crée en réalité un plafond de 15 \$ la tonne sur le prix du carbone dans le cadre du système d'échange de l'Alberta, ce qui ne suffit pas à réduire notablement les émissions de la province.

Si le gouvernement comptait sérieusement réduire les émissions, il augmenterait nettement le prix actuel du carbone. Les analyses économiques confirment la nécessité que la charge sur le carbone s'élève à au moins 100 \$ la tonne pour que l'Alberta puisse atteindre ses cibles de réduction des émissions de GES d'ici 2050.⁷⁹

L'augmentation considérable des redevances versées au public (gouvernement) par l'industrie est une autre mesure concrète que le gouvernement aurait pu prendre pour réduire les émissions de GES. Au lieu de cela, à la suite d'un examen qui avait été promis, les redevances sont demeurées inchangées, voire réduites.⁸⁰ Or, les ressources minérales telles que le pétrole appartiennent à la population de l'Alberta — le fait de ne pas réussir à obtenir la valeur maximale de ces ressources revient à transférer aux producteurs privés cette valeur, qu'il convient de considérer comme une subvention majeure et supplémentaire à l'industrie des combustibles fossiles.

Bien que le gouvernement de l'Alberta se plaît à attirer l'attention du public sur le fait que les sociétés d'extraction des sables bitumineux ont réduit leurs émissions de GES par baril de pétrole produit de 29 p. 100 depuis 1990,⁸¹ cette tendance s'est récemment inversée, et la pollution par baril s'est mise à augmenter [voir la rubrique Émissions de gaz à effet de serre], alors qu'il est proposé de doubler le nombre de barils produit au cours de la décennie.⁸² Tel que mentionné, cette situation est largement attribuable au peu d'efforts consentis par la province pour limiter véritablement l'expansion de cette industrie très polluante. En fait, le gouvernement de l'Alberta verse actuellement au secteur pétrolier quelque 18 subventions totalisant 1,05 milliard de dollars par année. Ce montant s'ajoute aux subventions annuelles de 1,03 milliard de dollars que le gouvernement fédéral accorde à l'industrie pétrolière de l'Alberta; ainsi, l'Alberta reçoit 73 p. 100 du total des subventions provinciales et fédérales versées à l'industrie pétrolière dans l'ensemble du pays.⁸³ Selon le dernier rapport d'Environnement Canada sur les tendances en matière d'émissions, les émissions de GES de l'industrie des sables bitumineux sont appelées à augmenter de 30 p. 100 de 2005 à 2020.⁸⁴

Il est également décevant de constater, malgré le fait que les installations de charbon sont régies par les règlements sur les GES de l'Alberta, l'absence d'un plan visant à réduire la production d'énergie provenant du charbon, qui représente environ 82 p. 100 de la production d'électricité de la province.⁸⁵ En fait, la province continue d'approuver les centrales thermiques alimentées au charbon. La centrale Genesee III, dont la construction vient de s'achever, rejette maintenant des gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques. Une autre centrale au charbon, qui sera éventuellement construite par Maxim Power, tente de contourner les nouveaux règlements fédéraux sur les émissions des centrales au charbon, même après que Peter Kent, ministre fédéral de l'Environnement, ait promis que

Un constat décevant : bien que les centrales au charbon soient soumises à réglementation sur les GES de l'Alberta, la province continue d'avoir recours à ces centrales qui fournissent environ 82 p. 100 de l'électricité de la province. De nouvelles centrales au charbon doivent même être construites.

77 L'Institut Pembina estime que le Climate Change and Emissions Management Fund produira de 0,5 à 1,5 mégatonnes d'émissions par année d'ici 2020, tandis que le gouvernement de l'Alberta prévoit une réduction de 2,3 mégatonnes par année d'ici 2020. Voir « Responsible Action? An Assessment of Alberta's Greenhouse Gas Policies », Institut Pembina, décembre 2011. ET Alberta's Climate Change and Emissions Management Fund [évalué le 16 janvier 2011] Site Web du gouvernement de l'Alberta <http://environment.alberta.ca/02486.html>

78 Présentation PowerPoint de Mark Jaccard, « Canadian Climate Policy: Regional Impacts and Future Prospects », Nov. 2010.

79 Economic Analysis of Climate Change Abatement Opportunities for Alberta, M.K. Jaccard and Associates, Inc., 12 octobre 2007. <http://pubs.pembina.org/reports/ab-reduction-opportunities-jaccard.pdf>

80 « Alberta royalty review changes in brief », Alberta Oil, 24 mars 2010. www.albertaoilmagazine.com/2010/03/royalty-review-changes-in-brief/

81 Alberta's Clean Energy Future — Gouvernement de l'Alberta, www.oilsands.alberta.ca/ghg.html

82 Ibid.

83 Fossil Fuels — At What Cost? (IIDS, novembre 2010)

84 « Tendances en matière d'émissions au Canada », Environnement Canada, juillet 2011, p.22. <http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=E197D5E7-1AE3-4A06-B4FC-CB74EAAA60F>

85 Rapport d'inventaire national, Partie 3 (page 8?).

ces échappatoires ne seraient pas permises.⁸⁶ Au lieu de privilégier l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, la province a décidé de financer un projet de démonstration des « technologies du charbon propre » qui, malgré leur potentiel, n'étaient pas encore éprouvées.⁸⁷

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'Alberta a rehaussé son engagement en faveur de l'efficacité énergétique.⁸⁸ La province a adopté une politique sur les bâtiments écologiques aux fins de la construction de nouvelles installations appartenant au gouvernement; de plus, elle élabore des lignes directrices sur l'approvisionnement écologique.⁸⁹

En février 2010, elle a annoncé la mise sur pied du Climate Change Action Centre pour aider les municipalités à accroître l'efficacité énergétique de leurs activités et à améliorer les efforts de conservation à l'échelle communautaire.⁹⁰ Des rabais à la consommation allant de 100 \$ à 10 000 \$ sont offerts aux nouveaux acheteurs qui font l'acquisition de maisons à haut rendement énergétique, de même qu'aux propriétaires actuels qui souhaitent accroître l'efficacité énergétique de leur domicile.⁹¹

Cependant, le même mois où le gouvernement a annoncé la création du Municipal Climate Change Action Centre, l'Energy Efficiency Alliance lui a reproché de retarder la mise en œuvre d'un nouveau code provincial du bâtiment qui lui aurait permis de rehausser les normes conformément à la cote 80 du système ÉnerGuide.⁹²

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Dans sa plus récente stratégie énergétique, la province s'est engagée à soutenir le développement des énergies renouvelables et même à promouvoir la création d'un marché pour ces énergies. Cependant, aucune mesure destinée à réaliser cet objectif n'a été prise.

L'Alberta a déjà été une pionnière de l'énergie éolienne. En 1993, la province a aménagé le premier parc d'éoliennes commercial au pays.⁹³ En 2006, l'Alberta avait la plus grande puissance installée d'énergie éolienne au Canada.⁹⁴ En 2010, cette puissance se chiffrait à 807 MW, soit moins de la moitié de la puissance installée de l'Ontario (1 636 MW).⁹⁵ Si l'Alberta avait mis en œuvre des politiques plus agressives en appui aux énergies renouvelables, telles que les tarifs de rachat utilisés avec succès par l'Ontario, elle aurait pu élargir sa base d'énergie éolienne bien plus rapidement. C'est particulièrement vrai dans le cas de l'énergie éolienne, dont le potentiel est jugé largement supérieur à toute autre source d'énergie renouvelable en Alberta⁹⁶.

En dépit du fait qu'elle manque un peu d'ambition par rapport aux autres provinces, l'Alberta a bel et bien réussi à atteindre son objectif consistant à ce que 12,5 p. 100 de son électricité soit produite à partir de sources renouvelables et alternatives en 2008.⁹⁷ Cette réussite est principalement attribuable à l'hydro-électricité, à l'énergie éolienne et à la biomasse. La province s'est fixée l'objectif de hausser ce total à 20 p. 100 d'ici 2020.⁹⁸

Dans sa dernière stratégie énergétique, la province s'engage « non seulement à soutenir le développement des énergies renouvelables, mais aussi à promouvoir un marché pour la consommation. »⁹⁹ Malheureusement, aucune mesure n'a été précisée en ce sens.

86 « Ottawa to electricity firms: don't rush to beat pending emissions rules, » The Globe and Mail, 9 septembre 2011.

87 « Alberta's 2008 Climate Change Strategy », p. 119. <http://environment.gov.ab.ca/info/library/7894.pdf>

88 Bulletin national sur l'efficacité énergétique, 2009 (Alliance de l'efficacité énergétique du Canada, août 2010)

89 « Greening the Alberta Government », site Web du gouvernement de l'Alberta. <http://environment.alberta.ca/02259.html>

90 « Community partnership drives cleaner energy future », Site Web du gouvernement de l'Alberta, 11 février 2010. <http://alberta.ca/home/NewsFrame.cfm?ReleaseID=/acn/201002/27812BDF216D8-9144-BD10-5B58D645CEA3858A.html>

91 « Energy Efficiency Rebates », site Web du gouvernement de l'Alberta. <http://environment.alberta.ca/0920.html>

92 « Building Code in Alberta Needs to Update its Energy Efficiency Standards », Alliance de l'efficacité énergétique du Canada, 24 janvier 2011 www.energyefficiency.org/News/PressReleases.html#buildingcode

93 Rapport d'inventaire national, Partie 3 (page 87).

94 « Un virage énergétique », Fondation David Suzuki, 2008, p. 18. www.davidsuzuki.org/publications/downloads/2008/DSF_ProvincialPowerPlay_Web.pdf

95 Association canadienne de l'énergie éolienne, avril 2011 www.canwea.ca/pdf/Canadap.10020Currentp.10020Installedp.10020Capacity.f.pdf

96 « Greening the Grid », Institut Pembina, 14 janvier 2009. <http://pubs.pembina.org/reports/greeningthegrid-fs.pdf>

97 Statistique sur l'électricité, site Web du gouvernement de l'Alberta. www.energy.alberta.ca/Electricity/682.asp

98 « Prendre le virage : Modélisation détaillée des émissions et des répercussions économiques, Annexe 3 : Cibles et actions provinciales et territoriales », Environnement Canada. http://publications.gc.ca/collections/collection_2009/ec/En88-2-2008E.pdf

99 Launching Alberta's Energy Future, page 28.

ALBERTA – VUE D'ENSEMBLE

0=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre S0=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|----------------|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | 0 |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | N |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | N ^a |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | N ^a |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions)? | N |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | N |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | N |
| Possède des politiques de transport responsable. | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | N |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | N ^a |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | 0 |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | N |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | N |

TENDANCES RELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|--|----------------|
| A réduit ses émissions depuis 1990. | N |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | N |
| A réduit ses émissions en 2009. | 0 ^b |

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

| | |
|--|---|
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | N |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | N |

GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | N |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | 0 |

^aLe règlement sur les émissions de l'Alberta (Specified Gas Emitters Regulation) comprend des politiques qui ciblent le secteur qui produit le plus d'émissions ainsi que celui qui présente la croissance d'émissions la plus rapide, mais ces politiques ne sont pas adéquates et n'ont pas une portée suffisante.

^bLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

Pour en savoir plus : Stratégie 2008 de l'Alberta sur les changements climatiques, <http://environment.gov.ab.ca/info/library/7894.pdf>; Stratégie énergétique provinciale, « Launching Alberta's Energy Future », www.energy.gov.ab.ca/0rg/pdfs/AB_ProvincialEnergyStrategy.pdf

Quelque 90 p. 100 de l'électricité utilisée par les immeubles du gouvernement de l'Alberta provient de sources d'énergie verte, y compris l'énergie éolienne.¹⁰⁰ Par conséquent, les émissions produites par les activités gouvernementales ont diminué considérablement.

TRANSPORTS

L'Alberta a peu fait pour s'attaquer aux émissions rapidement croissantes du transport routier. Cela dit, le gouvernement s'est engagé à affecter 2 milliards de dollars à Green TRIP, projet de transport en commun qui « donnera aux Albertains un meilleur accès aux transports en commun et qui réduira l'empreinte carbone de l'Alberta. »¹⁰¹ Il offre également des rabais pouvant atteindre 10 000 \$ aux exploitants de taxis qui convertissent leur parc de véhicules en véhicules hybrides.¹⁰²

L'Alberta a fait quelques progrès grâce à la réduction des émissions imputables aux opérations du gouvernement et à la mise en place d'un système partiel d'échange des quotas d'émissions pour l'industrie lourde; cependant, les émissions globales de la province continuent de croître rapidement.

Conclusion

L'Alberta accuse toujours un grand retard par rapport à presque toutes les autres provinces sur le plan de la lutte contre les changements climatiques. En dépit des progrès réalisés pour réduire les émissions issues des activités gouvernementales, les émissions globales de la province continuent d'augmenter rapidement (exception faite de 2009, alors que le ralentissement économique a mené à des réductions d'émissions dans l'ensemble du Canada et dans le monde entier). Le plan d'action de 2008 sur les changements climatiques du gouvernement de l'Alberta s'est même révélé plus faible et plus vague que le plan de 2002; en effet, il y était librement reconnu que les émissions de GAS de la province continueront d'augmenter jusqu'en 2020. Ce plan, qui mentionne que l'Alberta n'est « pas disposée à renoncer aux occasions générées par notre économie vigoureuse et florissante »¹⁰³ précise clairement que le gouvernement estime à tort qu'il y a un compromis à faire entre un environnement sain et une économie saine. Le premier ministre peut tenter de la désigner comme une forme d'énergie « éthique »¹⁰⁴ (et le cadre de déclaration peut permettre au gouvernement canadien de ventiler ses effets sur plusieurs catégories de sources), mais il demeure que l'industrie albertaine des sables bitumineux est responsable du tiers de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre du Canada depuis 1990.¹⁰⁵

Classement

| | 2005 | 2006 | 2008 | 2011 |
|-----------|------|------|------|------|
| Meilleur | | | | |
| Très bien | | | | |
| Bien | | | | |
| Passable | | | | |
| Mauvais | X | | X | |
| Pire | | | X | X |

100 « Greening the Alberta Government », site Web du gouvernement de l'Alberta. <http://environment.alberta.ca/02259.html>

101 « GreenTRIP program ready to roll to support public transit », communiqué du gouvernement de l'Alberta, 22 juin 2010. <http://alberta.ca/acn/201006/28647600F68AB-9D3D-8FDB-3964EB27F31BF3DF.html>

102 « Energy Efficiency Rebates », site Web du gouvernement de l'Alberta. <http://environment.alberta.ca/0920.html>

103 « Alberta's 2008 Climate Change Strategy ». <http://environment.gov.ab.ca/info/library/7894.pdf>

104 « Harper's embrace of 'ethical' oil sands reignites 'dirty' arguments », Globe and Mail, 8 janvier 2011.

105 North America Climate Change Action by State and Province (Meera Fickling, Peterson Institute for International Economics). www.iie.com/publications/papers/fickling0811.pdf

Recommandations

Le gouvernement de l'Alberta devrait prendre les mesures suivantes :

- Refaire ses devoirs et créer un nouveau plan d'action sur le climat qui reconnaît l'urgence du problème des changements climatiques, et fixer des cibles de réduction des émissions beaucoup plus élevées à moyen et à long termes.
- Imposer un moratoire sur les nouveaux projets d'extraction des sables bitumineux jusqu'à ce que soit mis en place un régime de réglementation solide régissant les émissions de GES, l'usage des eaux, les répercussions sur la qualité de l'air et de l'eau et les effets sur la biodiversité.
- Assurer la mise en œuvre immédiate d'une stratégie visant à réduire rapidement la dépendance à l'énergie produite par le charbon dans l'optique d'éliminer éventuellement les émissions ainsi produites.¹⁰⁶ Intégrer aux possibilités d'action un prix du carbone valable, des règlements prescrivant une norme de rendement environnemental rigoureuse, l'arrêt obligatoire d'exploitation des usines en fin de vie, et les projets d'efficacité énergétique et d'énergie propre au moyen desquels la province réduit les émissions provenant des activités gouvernementales.
- Élaborer des politiques climatiques ciblant les secteurs qui ne sont pas régis par le régime actuel, mais qui contribuent aussi au réchauffement de la planète, comme les transports et l'agriculture.
- Abandonner la réglementation peu contraignante fondée sur l'intensité des émissions qui s'applique aux grands pollueurs industriels, y compris l'emploi de crédits de compensation à des fins de conformité. Appliquer plutôt la taxe partielle actuelle sur le carbone à chaque tonne d'émissions de GES. Il importe d'augmenter rapidement la taxe sur le carbone du prix (partiel) de 15 \$ la tonne de carbone de façon à atteindre 200 \$ la tonne¹⁰⁷ d'ici 2020 pour réussir à effectuer les réductions massives d'émissions que les scientifiques estiment nécessaires à la prévention de changements climatiques dangereux.¹⁰⁸ Cet objectif est conforme à l'engagement que le gouvernement a inscrit dans sa stratégie énergétique, qui consiste à « revoir ses cibles d'émission et ses taxes sur le carbone imposées aux grandes installations industrielles, et veiller à ce que des augmentations appropriées soient apportées aux deux. »¹⁰⁹
- Promulguer des règles pour veiller à ce que le Climate Change and Emissions Management Fund soit utilisé de façon à réduire adéquatement les émissions à court terme (c.-à-d., une approche préconisant des réductions « tonne pour tonne ») et que les réductions d'émissions effectuées n'auraient pas eu lieu sans cet investissement.
- Accroître la transparence et la responsabilisation en tenant son engagement de préparer un bulletin annuel faisant état des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs énoncés dans sa stratégie énergétique.¹¹⁰ La province devrait en outre préparer un bulletin annuel faisant état des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs énoncés dans son plan sur le changement climatique, et ce, conformément aux recommandations du vérificateur général de l'Alberta.¹¹¹
- Cesser d'envisager l'adoption de l'énergie nucléaire, comme la province l'a indiqué dans sa stratégie énergétique.¹¹²
- Éliminer graduellement les subventions à l'industrie des combustibles fossiles et ajuster son cadre de redevance de façon à ce que les producteurs de combustibles fossiles dont les intensités carbone sont plus élevées paient des redevances supérieures.

L'Alberta devrait retourner à la case départ et créer un nouveau plan d'action reconnaissant l'urgence du problème posé par les changements climatiques. Ce plan devrait comprendre des cibles de réduction des émissions beaucoup plus contraignantes, avec des échéances à moyen et à long termes.

106 Toutes les mesures que doit prendre l'Alberta pour mettre fin à sa dépendance au charbon sont précisées dans le document intitulé « Greening The Grid », Institut Pembina, le 14 janvier 2009. www.pembina.org/pub/1763

107 « Climate leadership, economic prosperity », Fondation David Suzuki et Institut Pembina, octobre 2009. www.pembina.org/pub/1909

108 North America Climate Change Action by State and Province [Meera Fickling, Peterson Institute for International Economics, April 2010] www.iie.com/publications/papers/fickling0811.pdf

109 « Launching Alberta's Energy Future », p.40. www.energy.gov.ab.ca/Org/pdfs/AB_ProvincialEnergyStrategy.pdf

110 « Launching Alberta's Energy Future », p.49. www.energy.gov.ab.ca/Org/pdfs/AB_ProvincialEnergyStrategy.pdf

111 Rapport du vérificateur général de l'Alberta — Octobre 2008, 96. Voir : www.oag.ab.ca/files/oag/Oct_2008_Report.pdf

112 « Launching Alberta's Energy Future », p. 23-24. www.energy.gov.ab.ca/Org/pdfs/AB_ProvincialEnergyStrategy.pdf

Saskatchewan



PHOTO COURTOISIE DE ELEEPHOTOGRAPHY VIA FLICKR

Forces

- Annonce, par la province, de son intention de plus que doubler sa puissance éolienne.
- Renouvellement du financement accordé aux améliorations domiciliaires éconergétiques.

La Saskatchewan ne compte que 3 p. 100 de la population du Canada, mais ses émissions de GES sont les plus hautes par personne au pays. Les émissions de la Saskatchewan, qui sont actuellement à 69 p. 100 au-dessus de leur niveau de 1990, ont aussi connu la hausse la plus importante au Canada.

Faiblesses

- Niveau d'émissions de GES par personne le plus élevé au Canada (71 tonnes par personne).
- Les émissions de GES sont de 69 p. 100 supérieures aux niveaux de 1990.
- Les cibles de réduction des GES fixées pour 2020 sont réduites à partir de 32 p. 100 sous les niveaux de 2004 à 20 p. 100 sous les niveaux de 2006.
- À peine 29 p. 100 des émissions sont réglementées par les règlements proposés.
- La province demeure résolue à maximiser l'exploitation des sables bitumineux.
- SaskPower a réduit son objectif de conservation de 300 MW d'ici 2017 à 100 MW.
- La province a supprimé le Climate Change Secretariat et l'Office of Energy Conservation.
- Les programmes d'énergie renouvelable ont subi des compressions majeures.
- Il n'existe aucun plan visant à mettre un terme à la dépendance excessive à l'égard des centrales thermiques alimentées au charbon.

Occasions manquées

- Au lieu de renforcer le plan actuel sur les changements climatiques, le gouvernement actuel de la Saskatchewan l'a vidé de son contenu, y compris de nombreux programmes valables axés sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- Un partenariat avec le gouvernement fédéral aurait pu renforcer le financement destiné aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et à la conservation, au lieu d'investir massivement dans les projets de captage et de stockage du carbone.

Émissions de gaz à effet de serre¹¹³

La Saskatchewan, qui constitue 3 p. 100 de la population du pays, présente les plus fortes émissions de GES par personne (71 tonnes par personne). L'augmentation de ses émissions, qui s'élèvent à 69 p. 100 de plus que les niveaux de 1990, est aussi la plus marquée au pays.

Plus du tiers des émissions sont issues des industries minières et des combustibles fossiles (y compris les émissions fugitives). Ce secteur a vu ses émissions augmenter de 130 p. 100 depuis 1990. La production pétrolière de la Saskatchewan (deuxième plus grand producteur au Canada) a plus que doublé depuis 1990. Durant la même période, la production de gaz naturel a augmenté de près de 20 p. 100.

La seconde source d'émissions de GES en importance (20 p. 100) est la production d'électricité et de chaleur. Ce secteur a vu ses émissions augmenter de 40 p. 100 depuis 1990. Compte tenu de l'augmentation rapide de la demande d'électricité des grands clients industriels (et, dans une moindre mesure, de l'accroissement de la population), le charbon est demeuré la principale source (plus de 60 p. 100) de la production d'électricité en Saskatchewan.

Les émissions issues de l'agriculture ont augmenté de 52 p. 100 depuis 1990 et représentent désormais 16 p. 100 du total des GES émis dans la province. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 60 pour cent de la population bovine. Elle s'explique également par l'augmentation de 157 p. 100 de l'utilisation des engrangements azotés synthétiques et par l'augmentation de 20 p. 100 de la population porcine.

Les émissions produites par le transport routier vont aussi en augmentant (73 p. 100 de plus qu'en 1990). Le nombre de véhicules présents sur le réseau routier de la Saskatchewan a plus que doublé depuis 1990; cette hausse est le résultat de l'utilisation accrue de VUS, de fourgonnettes et de camionnettes énergivores destinée à un usage privé et aux industries minières et des combustibles fossiles. La diminution des services ferroviaires en Saskatchewan depuis 1990 est un autre facteur de cette augmentation. L'abandon des lignes de chemin de fer a fait en sorte que les agriculteurs disposent désormais de moins d'endroits à partir desquels expédier leurs grains, ce qui les force à les transporter par camion sur de plus longues distances.

La Saskatchewan a beaucoup reculé sur la question des changements climatiques depuis 2008, et bien qu'elle ait proposé de nouveaux règlements, ces derniers sont trop faibles pour que la province puisse atteindre son objectif actuel concernant les changements climatiques.

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

La Saskatchewan a pris plusieurs pas de recul sur la question des changements climatiques depuis 2008; malgré les nouveaux règlements proposés, ces politiques sont trop peu contraignantes pour permettre à la province de réaliser son objectif actuel en matière de changements climatiques.

Le gouvernement a diminué ses objectifs de réduction des GES de 2020, les faisant passer de 32 p. 100 sous les niveaux de 2004 à 20 p. 100 sous les niveaux de 2006, et ce, pour « atténuer les répercussions sur l'économie de la Saskatchewan ». ¹¹⁴

Le gouvernement a également aboli un fonds de 320 millions de dollars consacré à la lutte contre les changements climatiques, en plus de supprimer le Climate Change Secretariat et l'Office of Energy Conservation mis sur pied par le gouvernement précédent. Ces organismes ont été remplacés par un bureau sur les changements climatiques (Office of Climate Change), dont l'objectif principal semble être de poursuivre les programmes de compensation (et non de réduction) du carbone, y compris l'exploration de l'utilisation des technologies de captage et de stockage du carbone en Saskatchewan, sans pour autant instituer des politiques efficaces qui pourraient rendre possible le déploiement à grande échelle de telles technologies. ¹¹⁵

113 Environnement Canada. 2011. « Rapport d'inventaire national, 1990-2009. » Annexe 15.

114 « Management and Reduction of Greenhouse Gases and Adaptation to Climate Change Technical Briefing Package », 11 mai 2009. www.environment.gov.sk.ca/adx/aspx/adxGetMedia.aspx?DocID=1625,1601,104,81,1,Documents&MediaID=1722&FileName=Greenhouse+Gases+Backgrounder.pdf

115 « Management and Reduction of Greenhouse Gases and Adaptation to Climate Change, Technical Briefing Package, » 11 mai 2009. www.environment.gov.sk.ca/adx/aspx/adxGetMedia.aspx?DocID=1625,1601,104,81,1,Documents&MediaID=1722&FileName=Greenhouse+Gases+Backgrounder.pdf

LE CAPTAGE ET LE STOCKAGE DU CARBONE

Le captage et le stockage du carbone (CSC) occupent une place de choix dans les stratégies sur les changements climatiques du gouvernement fédéral et des gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan. Ces gouvernements semblent considérer le CSC comme l'arme fatale qui permettra, dans un avenir indéfini, de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par l'extraction des sables bitumineux et par les centrales alimentées au gaz et au charbon. Dans l'intervalle, le gouvernement s'est servi de la promesse des technologies de CSC pour justifier sa décision de laisser les secteurs à forte intensité d'émission poursuivre leurs émissions, voire les augmenter. Par exemple, depuis 2008, l'Alberta a consacré à elle seule deux milliards de dollars pour financer plusieurs projets pilotes faisant usage de la technologie de CSC, y compris des projets destinés aux installations d'extraction des sables bitumineux, en plus de la somme de 2 milliards de dollars affectée par le gouvernement fédéral.¹¹⁶ Cependant, aucune centrale thermique ou installation d'extraction de sables bitumineux n'a encore mis en œuvre la technologie de CSC par suite de ces subventions.¹¹⁷

La Saskatchewan, province dont les émissions de gaz à effet de serre par personne sont les plus élevées et augmentent le plus rapidement depuis 1990, a récemment adopté les technologies de CSC. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'appui soutenu de la province en faveur de l'usage du charbon aux fins de la production de la majeure partie de son électricité.

En avril 2011, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé son intention de continuer à utiliser le charbon durant « des années à venir » en annonçant un plan de 1,24 milliard de dollars visant à construire une installation de captage et de stockage du carbone dans le cadre des mises à niveau effectuées à la centrale thermique de Boundary Dam. La province estime que cette centrale à « électricité propre » captera chaque année un million de tonnes de dioxyde de carbone. On propose d'injecter les émissions de carbone sous la terre et de les stocker dans des champs de pétrole parvenus à maturité. La pression accrue par l'injection des émissions dans les champs de pétrole sera utilisée afin d'extraire davantage de pétrole. Bien que le ministre responsable de la Saskatchewan Power Corporation soit allé jusqu'à dire que le projet permettrait « d'ouvrir une voie écologiquement durable pour la production d'électricité à partir du charbon en Saskatchewan »¹¹⁸, il y a de bonnes raisons de réagir avec prudence et inquiétude. Tout d'abord, la technologie de CSC n'est pas encore éprouvée, et de nombreux projets de CSC, dont celui de la Saskatchewan, ont été abandonnés en raison de leurs coûts élevés. Ainsi, il est donc risqué de donner un appui indéfectible à cette technologie, spécialement compte tenu qu'il existe des solutions énergétiques à la fois propres et rentables. De plus, l'extraction du charbon engendre des coûts environnementaux considérables.

Ce qui est peut-être le plus préoccupant, dans l'appui du gouvernement fédéral et des gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan aux projets de CSC, c'est que malgré leurs prétentions d'encourager l'emploi de technologies propres pour réduire les émissions des pollueurs industriels, ces gouvernements refusent d'instituer des politiques qui rendraient des technologies comme le CSC économiquement viables en vue d'une utilisation à grande échelle, ce qui est pourtant essentiel si on veut qu'elles deviennent des solutions efficaces. C'est comme si ces gouvernements se disaient en faveur de l'aménagement d'un jardin (c.-à-d., les technologies propres), tout en s'opposant à la plantation des semences (c.-à-d., les politiques qui rendraient possible le CSC).

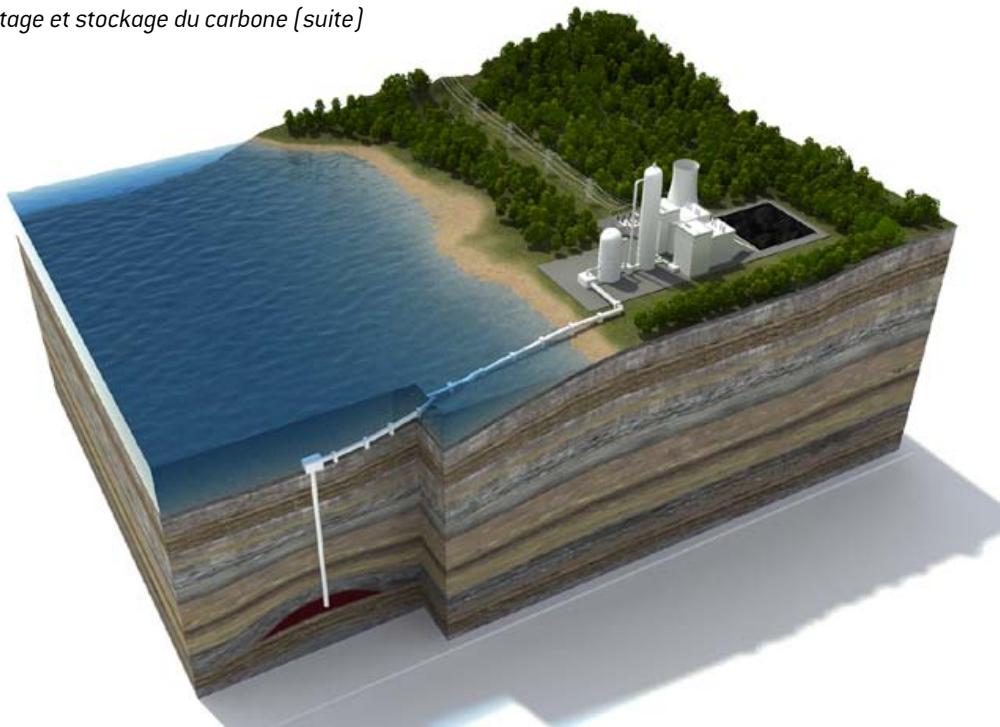
Les plus grands experts économiques du monde ont conclu qu'il est essentiel de tarifier les émissions de carbone au moyen d'une taxe sur le carbone ou d'un plafond réglementaire afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre; en effet, ce signal économique pourrait stimuler la conception et la diffusion des technologies axées sur l'énergie propre et l'efficacité énergétique pour remplacer les activités polluantes. Ni le gouverne-

116 Gouvernement de l'Alberta. 2008. « Alberta surges ahead with climate change action plan. » Communiqué de presse. <http://alberta.ca/home/NewsFrame.cfm?ReleaseID=/acn/200807/23960039FB54D-CC21-7234-31C3E853089A1E6C.html>.

117 Faits saillants des plans provinciaux de réduction des gaz à effet de serre, Institut Pembina, août 2009 pubs.pembina.org/reports/highlights-of-provincial-greenhouse-gas-reduction-plans.pdf

118 « Government approves \$1.24 billion Carbon Capture Project », communiqué de presse de SaskPower, 26 avril 2011. www.saskpower.com/news_publications/news_releases/?p=1187&linkid=news_releases

Captage et stockage du carbone (suite)



ment fédéral ni les gouvernements de l'Alberta ou en Saskatchewan n'ont toutefois pris des mesures en faveur d'un prix élevé du carbone, que ce soit par l'entremise d'un système de plafonnement et d'échange ou d'une taxe sur le carbone.

Pour que la technologie du CSC soit économiquement viable, il faudrait attribuer aux émissions de carbone un tarif d'environ 95 \$ à 255 \$ la tonne, selon les experts en énergie du gouvernement et de l'industrie.¹¹⁹ Toutefois, le seul gouvernement à avoir envoyé un signal de tarification est celui de l'Alberta, qui a mis en place des règlements d'émission peu contraignants [l'équivalent d'une taxe partielle sur le carbone, car elle ne s'applique qu'à 12 p. 100 des émissions des grands émetteurs¹²⁰] qui reviendraient à imposer un prix sur le carbone de seulement 5 \$ la tonne — ce qui est largement insuffisant pour inciter l'industrie à investir dans le CSC et à installer les dispositifs nécessaires.¹²¹

Devant l'absence d'un mécanisme approprié de tarification du carbone, le financement public du CSC est une incitation insuffisante pour inciter les secteurs concernés à concevoir et à mettre en œuvre des technologies de CSC. Jusqu'à ce que soit signalée l'intention d'augmenter le prix du carbone, les gouvernements pourraient faire un meilleur usage de l'argent des contribuables en retirant les fonds alloués au CSC pour les réaffecter à des mesures et des technologies éprouvées qui permettent de réaliser des réductions de gaz à effet de serre à long terme en produisant une incidence minime. En outre, il est très difficile de justifier le versement de subventions publiques aux secteurs gazier et pétrolier afin qu'ils conçoivent des technologies plus propres, spécialement compte tenu que ces secteurs — durant une longue période de profits records — affichent les pires antécédents d'investissement en recherche et en développement au Canada. En effet ils n'ont consacré qu'un maigre 0,36 p. 100 de leurs recettes à la recherche et au développement, soit moins du dixième de la moyenne de l'industrie canadienne, laquelle s'élève à 3,8 p. 100.¹²²

Enfin, il n'existe pas encore assez d'études scientifiques démontrant les risques et les effets à long terme du CSC. Toute évaluation des options énergétiques et des risques associés devrait se fonder sur une étude d'impact environnemental exhaustive.

119 L'Institut Pembina [décembre 2011]. « Responsible Action? An assessment of Alberta's Greenhouse Gas Policies ». www.pembina.org/pub/2295

120 Ibid.

121 Présentation PowerPoint de Mark Jaccard, « Canadian Climate Policy: Regional Impacts and Future Prospects », Nov. 2010.

122 Groupe consultatif national sur les sciences et technologies relatives à l'énergie durable [2006]. Construire des alliances puissantes - priorités et orientations en sciences et en technologies énergétiques au Canada.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

La province a institué de nouveaux règlements visant à réduire l'évaporation et le torchage des gaz associés [le gaz naturel généré par la production de pétrole]. Les normes applicables aux nouveaux puits entreront en vigueur en juillet 2012, alors que celles qui régissent les puits et les installations existant déjà prendront effet en 2015.¹²³ Cependant, si le premier ministre de la Saskatchewan [qui se plaît beaucoup à souligner que « les dinosaures n'ont pas cessé de mourir à la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan »]¹²⁴ demeure résolu à maximiser la récupération du milliard et demi de barils de bitume estimés de la province, tout gain éventuel que la nouvelle réglementation pourrait générer dans la réduction des émissions de GES sera réduit à néant.

À peine 29 p. 100 des émissions de la province seront réglementées par le projet de règlement obligeant les émetteurs de grande envergure à réduire leurs émissions de GES de 2 p. 100 par an d'ici 2020. [SaskPower sera réglementée, mais à l'exception des grandes raffineries situées à Regina et à Lloydminster, les secteurs gazier et pétrolier — source la plus importante des émissions de GES de la province — échapperont en grande partie à ce règlement.]¹²⁵

Il n'existe aucun plan visant à mettre un terme à la dépendance excessive à l'égard des centrales au charbon, qui sont très polluantes (deuxièmes émetteurs de GES en importance).

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Plusieurs programmes et objectifs relatifs à l'efficacité énergétique mis sur pied par le gouvernement précédent de la Saskatchewan ont été coupés, abandonnés ou réduits par le gouvernement actuel.

Le gouvernement actuel a réduit, abandonné ou dévalorisé bon nombre des objectifs et des programmes d'efficacité énergétique établis par l'ancien gouvernement. Par exemple, SaskPower avait comme objectif de conserver 300 MW d'ici 2017, mais ce chiffre a été réduit à 100 MW.

En mars 2011, le gouvernement a annoncé sa décision de renouveler le financement du programme Saskatchewan EnerGuide for Houses. Les résidents peuvent se voir rembourser leurs rénovations domiciliaires jusqu'à concurrence de 5 000 \$ — y compris les systèmes de chauffage géothermique et les systèmes d'eau chaude à énergie solaire.¹²⁶ Des rabais sont aussi offerts aux personnes qui achètent des maisons neuves dont la cote ÉnerGuide applicable aux nouvelles maisons est égale ou supérieure à 80.¹²⁷ Comme la grande majorité de la demande de production d'électricité et de chaleur provient de grands clients industriels, ces programmes auront une faible incidence sur les émissions totales de GES de la province.

ÉNERGIE RENOUVELABLE

En octobre 2009, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé son intention de plus que doubler la capacité éolienne de la province en procédant à une expansion de MW 200. En mars 2011, le parc éolien Red Lily, d'une puissance de 26 MW, a commencé à produire de l'énergie.

Il s'agit là de l'une des rares bonnes nouvelles d'une mauvaise tournée d'événements. Pour l'essentiel, le gouvernement actuel a effectué des compressions importantes dans les programmes d'énergies renouvelables mis en place par le gouvernement provincial précédent.

Au lieu d'augmenter le financement accordé aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et à la conservation, la province dépense 1,24 milliard de dollars pour étudier un coûteux projet de démonstration des technologies non éprouvées de captage et de stockage du carbone en Saskatchewan.¹²⁸ (Voir les pages 34 et 35.)

123 S-10 and S-20: Saskatchewan Upstream Petroleum Industry Associated Gas Conservation Standards. www.er.gov.sk.ca/Default.aspx?DN=6fb656b8-83d7-4e1f-8844-655c74a23b10

124 « Saskatchewan Oil Sands Seminar, Premier Brad Wall's Remarks », 12 décembre 2007. www.gov.sk.ca/adx/aspx/adxGetMedia.aspx?mediald=413&PN=Shared

125 « Summary of the Management and Reduction of Greenhouse Gases Regulations », ministère de l'Environnement de la Saskatchewan, voir : www.environment.gov.sk.ca/adx/aspx/adxgetmedia.aspx?MedialD=3209&Filename=Summary%20of%20Management%20and%20Reduction%20of%20GHG%20Regulations.pdf

126 Programme Saskatchewan EnerGuide for Houses. www.saskenergy.com/saving_energy/NEWp.10020grantp.10020chartp.10020p.10028Marchp.100208p.100202011p.10029-formattingp.10020&p.10020newp.10020date.pdf

127 Rabais éconergétique pour les nouvelles maisons de la Saskatchewan. www.saskenergy.com/saving_energy/Newp.10020Homesp.10020Qp.10020andp.10020Asp.10020-p.10020Junep.100202011.pdf

128 « Government approves \$1.24 billion Carbon Capture Project », communiqué de presse de SaskPower, 26 avril 2011. www.saskpower.com/news_publications/news_releases/?p=1187&linkid=news_releases

SASKATCHEWAN – VUE D'ENSEMBLE

O=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre SO=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|---|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | A |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | N |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | A |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions) | N |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | O |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | N |
| Possède des politiques de transport responsable. | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | N |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | A |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | O |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | N |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | N |

TENDANCES RELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|---|----------------|
| A réduit ses émissionns depuis 1990 | N |
| A réduit ses émission entre 2006 et 2009. | N |
| A réduit ses émission en 2009 | O ^a |

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

| | |
|--|---|
| Has a meaningful plan to adapt to climate change impacts? | N |
| Has a science advisory body that advises government on adaptation to climate change? | A |

GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| Has established a cross-governmental climate change secretariat? | A |
| Reports on actions and outcomes from climate action plan? | N |

^aLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

Pour en savoir plus : Saskatchewan Energy and Climate Change Plan 2007, <http://dforbes.sasktelwebhosting.com/PDFS/saskclimatechange2007.pdf>; Management and Reduction of Greenhouse Gases and Adaptation to Climate Change Act, www.legassembly.sk.ca/bills/pdfs/3_26/bill-126.pdf

TRANSPORTS

Le site Web Go Green du gouvernement de la Saskatchewan reconnaît que le secteur du transport contribue largement aux émissions de GES de la province. Pour résoudre ce problème, le site propose aux gens de faire du covoiturage, de prendre l'autobus ou d'enfourcher leur vélo.¹²⁹ Aucune politique de fond n'est proposée pour réduire les émissions du secteur des transports.

129 Site Web du programme Saskatchewan Go Green. www.environment.gov.sk.ca/Default.aspx?DN=11252faf-3423-4060-9f83-037e8209896b

Conclusion

Le gouvernement du Saskatchewan Party n'a pas simplement bloqué toute action sur les changements climatiques — il les a inversées. La province, plus grande émettrice de GES par personne au Canada, a réduit son objectif de réduction des émissions, le faisant passer de 32 p. 100 sous les niveaux de 2004 d'ici 2020 à 20 p. 100 sous les niveaux de 2006 (lesquels étaient de 60 p. 100 supérieurs aux niveaux de 1990¹³⁰). Les grandes activités de développement économique du secteur des ressources non renouvelables présentent un défi considérable. Outre l'utilisation excessive des ententes volontaires, presque rien n'a été fait pour atteindre le nouvel objectif inadéquat de réduction des émissions de GES. La Management and Reduction of Green house Gases Act, malgré tout son potentiel, présente actuellement plusieurs lacunes. Seulement 29 p. 100 des émissions de la province seront régies par le projet de règlement obligeant les émetteurs de grande envergure à réduire de 2 p. 100 par année leurs émissions de GES d'ici 2020. SaskPower a vu son objectif de conserver 300 MW d'ici 2017 réduit à 100 MW. Il est difficile d'imaginer une province prendre autant à la légère les menaces posées par les changements climatiques.

Le gouvernement du Saskatchewan Party ne s'est pas contenté de cesser toute action concernant les changements climatiques; il est allé à rebours. La province, qui émet déjà le plus de GES par personne, a coupé ses objectifs de réduction des émissions.

Classement

| | 2005 | 2006 | 2008 | 2011 |
|-----------|------|------|------|------|
| Meilleur | | | | |
| Très bien | | | | |
| Bien | | | | |
| Passable | | | | |
| Mauvais | | | X | |
| Pire | X | X | | X |

Recommandations

Le gouvernement de la Saskatchewan devrait prendre les mesures suivantes :

- Au minimum, rétablir le précédent objectif de réduction des émissions de GES de 32 p. 100 sous les niveaux de 2004 d'ici 2020 et élaborer un plan crédible en matière de changements climatiques en appui à cet objectif. (Cela reviendrait aujourd'hui à une réduction de 38 p. 100 par rapport aux niveaux d'émission de GES actuels d'ici 2020.)
- Mettre en place un système de plafonnement et d'échange qui réglemente les réductions d'émissions de l'ensemble de l'industrie lourde et qui est appuyé par un objectif d'émission ambitieux, et supprimer les échappatoires en mettant un terme à l'utilisation de crédits de carbone, ou en la limitant strictement.
- Mettre un frein à la mise en valeur du gaz et du pétrole et imposer un moratoire aux projets de sables bitumineux jusqu'à la mise en place d'un plan sur les changements climatiques compatible avec les précédents objectifs de réduction des émissions de la province.
- Rétablir tous les financements antérieurement consacrés aux énergies renouvelables, à la conservation de l'énergie et au captage du méthane qui ont été supprimés, puis les augmenter éventuellement.
- Maintenir le mandat voulant que toutes les nouvelles options de production d'électricité soient exemptes d'émissions de carbone et permettre à SaskPower de faire ses investissements futurs en choisissant les options les moins coûteuses.
- Reconnaître la nécessité à long terme d'une économie durable en Saskatchewan et entamer le processus visant à concevoir et à créer cette économie.

130 Environnement Canada. 2011. « Rapport d'inventaire national, 1990-2009. » Annexe 15

Manitoba

PHOTO COURTOISIE DE GURDONARK PAR FLICKR



Forces

- La province a fermé sa seule centrale au charbon en prescrivant l'interdiction du charbon, sauf en cas d'urgence.
- Elle a adopté des normes applicables aux grands appareils, les programmes Power Smart et une solide stratégie de construction écologique.
- Elle a notablement accru l'efficacité énergétique minimum des fournaises et des chauffe-eau vendus sur son territoire.
- Elle a élargi le Crédit d'impôt pour l'équipement d'énergie verte à l'énergie solaire et géothermique.
- Elle a pris des mesures à l'égard des réservoirs de carbone en annonçant la création de deux nouvelles zones protégées et en s'engageant à élaborer une nouvelle stratégie d'intendance des tourbières boréales.
- Elle collabore avec Mitsubishi Heavy Industries dans sept secteurs d'énergie renouvelable.
- Elle a mis sur pied des programmes d'amélioration du rendement énergétique s'adressant aux communautés des Premières nations et aux projets de logement à Winnipeg.
- Elle a annoncé son intention d'utiliser de petites turbines éoliennes pour remplacer le diesel dans quatre collectivités éloignées et hors réseau.

Les émissions de GES du Manitoba sont demeurées relativement stables au cours de la dernière décennie. En 2009, les émissions globales de la province étaient de 10 p. 100 plus élevées que leur niveau de 1990.

Faiblesses

- En 2008, le gouvernement du Manitoba a réduit son objectif de réduction des émissions de GES de 18 p. 100 sous les niveaux de 1990 d'ici 2010 (avec la possibilité de réaliser des réductions de 23 p. 100 d'ici 2012) pour le ramener à 6 p. 100 au-dessous de 1990 d'ici 2012.
- Selon le Vérificateur général du Manitoba, le plan d'action actuel sur le climat est peu susceptible de mener à l'atteinte de cet objectif réduit.
- La seule taxe sur le carbone au Manitoba est imposée au charbon, qui n'est pas couramment utilisé dans la province.
- Le Manitoba est revenu sur son engagement d'adopter les normes californiennes imposées aux émissions des véhicules en ne suivant pas la recommandation de son propre Conseil consultatif des normes applicables aux véhicules.

- Le fait de ne pas s'être attaqué véritablement aux émissions du transport routier a entraîné une nette augmentation des déplacements en voiture et une réduction de l'usage des transports en commun.
- L'augmentation des limites de vitesse sur les autoroutes feront augmenter les émissions des véhicules.
- La province a réduit la taxe sur le carburant d'aviation utilisé aux fins du transport de marchandises.
- Le gouvernement est revenu sur ses promesses de compenser les émissions de GES accrues attribuables à l'étalement urbain.
- Il n'existe pas de données publiques permettant de connaître les ressources d'efficacité énergétique ou de quantifier l'utilisation réelle de l'énergie ou les réductions d'émissions.
- L'intervalle de quatre ans entre chaque évaluation des politiques et des programmes gouvernementaux de lutte contre les changements climatiques est beaucoup trop long pour qu'il soit possible de prendre des mesures correctives en cas d'échec.

Occasions manquées

Malgré l'important potentiel d'énergie éolienne du Manitoba, l'expansion dans ce domaine a été lente et même retardée par un processus compliqué visant la mise sur pied d'ententes d'achat à long terme et par l'absence d'un tarif de rachat garanti, ce qui rend le Manitoba peu attrayant pour les investisseurs.

- En dépit du grand potentiel de l'énergie éolienne au Manitoba, sa mise en valeur s'est faite lentement; elle est encore entravée par l'absence d'un tarif de rachat et par le processus laborieux qu'il faut suivre pour établir des conventions d'achat d'électricité à long terme, ce qui fait du Manitoba une province peu attrayante pour les investisseurs.
- Même si le Manitoba a été la seconde province canadienne à se joindre à la Western Climate Initiative, le gouvernement n'a pas adopté le système de plafonnement et d'échange de la WCI lancé en janvier 2012.
- Le programme volontaire visant à aider les agriculteurs à réduire les émissions produites à la ferme ne dispose pas d'un financement suffisant pour répondre à la demande.
- La Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre comporte des parties importantes qui n'ont pas encore été dévoilées, y compris des normes de construction écologique et des normes de rendement énergétique des véhicules.
- Les règlements exigeant que les sites d'enfouissement captent leurs émissions de méthane ne s'appliquent qu'aux trois plus grands sites d'enfouissement de la province et excluent des centaines de sites de moindre envergure.

Émissions de gaz à effet de serre¹³¹

Les émissions de gaz à effet de serre du Manitoba sont demeurées assez constantes pendant la dernière décennie. En 2009, les émissions globales étaient de 10 p. 100 supérieures aux niveaux de 1990.

L'agriculture produit le tiers du total des émissions de GES de la province. Ce secteur a vu ses émissions croître de 31 p. 100 depuis 1990. Les deux principaux facteurs de cette hausse sont l'augmentation des populations bovines et porcines destinées à l'exportation, de même que l'augmentation des émissions issues des sols agricoles qui résulte de l'utilisation accrue d'engrais et de l'intensification de l'exploitation des terres agricoles existantes.

Le secteur du transport routier constitue la seconde source d'émissions en importance (25 p. 100). Ce secteur a vu ses émissions de GES augmenter de 38 p. 100 depuis 1990, ce qui est attribuable à l'ensemble des facteurs suivants : l'augmentation du nombre de véhicules sur la route, le remplacement des voitures par des VUS plus polluants, l'augmentation de la limite de vitesse et le fait que le transport de marchandises s'effectue maintenant davantage par la route que par les chemins de fer.

Malgré la diminution de 15 p. 100 des émissions issues des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels depuis 1990, cette source représente encore 12 p. 100 des émissions totales du Manitoba. Le secteur résidentiel est responsable de cette diminution attribuable à l'installation de systèmes de chauffage plus efficaces, aux rénovations domiciliaires et à l'adoption de l'énergie géothermique et de l'hydroélectricité aux fins du chauffage des maisons.

¹³¹ Environnement Canada. 2011. « Rapport d'inventaire national, 1990-2009. » Annexe 15.

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

En 2002, le gouvernement du Manitoba a fixé son objectif de réduction des émissions de GES à 18 p. 100 au-dessous des niveaux de 1990 d'ici 2010, dans la perspective de parvenir à une réduction de 23 p. 100 en 2012.¹³² En 2008, le gouvernement a adopté par voie législative un objectif moindre de 6 p. 100 au-dessous des niveaux de 1990 d'ici 2012.¹³³ Bien que cet objectif soit l'un des plus élevés au Canada, les émissions produites par le Manitoba en 2009 (selon les dernières données disponibles) sont de 10 p. 100 supérieures aux niveaux de 1990.¹³⁴ Selon le rapport publié en décembre 2010 par le Vérificateur général du Manitoba, « il est peu probable que le plan d'action de 2008 qui était en vigueur au moment de notre vérification permette d'atteindre le niveau cible des émissions de 17,5 mégatonnes (6 p. 100 sous le niveau de 1990) fixé pour 2012. »¹³⁵

Des parties importantes de la Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'ont pas encore été dévoilées.¹³⁶ Il s'agit notamment des normes écologiques applicables aux bâtiments appartenant à la province ou étant financés par celle-ci, des normes d'économie de carburant applicables aux véhicules et des dispositions visant à exclure les véhicules vieillissants des routes du Manitoba.

Les règlements afférents à la Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre exigent que les sites d'enfouissement captent leurs émissions de méthane, mais ils ne s'appliquent qu'à ceux qui rejettent 750 000 tonnes de déchets solides par année.¹³⁷ Ce seuil minimum ne comprend que les trois plus grands sites d'enfouissement de la province et exclut des centaines de sites de moindre envergure.

L'intervalle de quatre ans entre chaque évaluation des politiques et des programmes gouvernementaux de lutte contre les changements climatiques, prescrit par la Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, est beaucoup trop long pour qu'il soit possible de prendre des mesures correctives si ces programmes ne parviennent pas à réduire suffisamment les émissions.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

On ne compte plus le nombre de promesses non tenues et d'occasions manquées au Manitoba, comme en témoigne la réduction de près de 75 p. 100 de l'objectif de réduction des GES fixé par la province en vue de 2012.

Même si le Manitoba a été la seconde province canadienne à se joindre à la Western Climate Initiative, le gouvernement n'a pas adopté le système de plafonnement et d'échange de la WCI, lancé en janvier 2012.

À l'heure actuelle, la seule taxe manitobaine sur le carbone est imposée au charbon, qui n'est pas couramment utilisé dans la province. (En revanche, la province mérite des éloges pour avoir interdit à Manitoba Hydro d'utiliser le charbon à d'autres fins que les « urgences », ce qui s'est traduit par la fermeture de la seule centrale thermique alimentée au charbon de la province.¹³⁸)

Le gouvernement est également revenu sur sa promesse de compenser l'augmentation des émissions de GES issues de l'étalement urbain en installant des pompes géothermiques dans les projets de logement suburbains.

Le Manitoba a mis en place un programme pour aider les agriculteurs à réduire les émissions de leur ferme, notamment en modifiant les méthodes d'entreposage du fumier, en réduisant l'utilisation d'engrais et en appliquant des méthodes de labour nul ou minimal.¹³⁹ Toutefois, le programme est volontaire et ne dispose ni des fonds suffisants pour répondre à la demande, ni d'un mécanisme de communication pour suivre le rendement.

Le Manitoba a fait bien des promesses brisées et connu bien des occasions manquées. La province a par exemple dû réduire sa cible de réduction des GES pour 2012 de près de 75 p. 100.

132 Gouvernement du Manitoba. 2002. « Kyoto and Beyond: A plan of action to meet and exceed Manitoba's Kyoto targets. »http://www.climatechangeconnection.org/Resources/documents/Kyoto_and_beyond.pdf

133 Gouvernement du Manitoba. 2008. Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/c135f.php>

134 Environnement Canada. 2010. « Rapport d'inventaire national, 1990-2008. » Annexe 15.

135 Rapport à l'Assemblée législative : Vérifications de gestion, Bureau du vérificateur général du Manitoba, décembre 2010, page 7. www.oag.mb.ca/reports/rtl_performance_audits_2010.pdf [en anglais seulement]

136 Gouvernement du Manitoba. 2008. Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/c135f.php>

137 Gouvernement du Manitoba. 2009. Règlement sur les lieux d'enfouissement sanitaire désignés par règlement. <http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/pdf/c135-180.09.pdf>

138 Gouvernement du Manitoba. 2009. Règlement sur l'utilisation du charbon en cas d'opérations d'urgence. <http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/pdf/c135-186.09.pdf>

139 Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba. 2010. Programme de pratiques d'agriculture durable du Manitoba. www.gov.mb.ca/agriculture/soilwater/climate/fcc04s00.html

Sur une note plus optimiste, en 2009, le gouvernement du Manitoba a annoncé la création de deux nouvelles aires protégées qui permettront d'augmenter considérablement les réservoirs de carbone de la province. Il s'est également engagé à élaborer une nouvelle stratégie d'intendance des tourbières boréales qui, l'espère-t-on, mettra l'accent sur la nécessité de protéger les réservoirs de carbone.¹⁴⁰ (Le gouvernement n'a pas encore mis sur pied son conseil consultatif, ni élaboré et mis en œuvre une stratégie.)

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Manitoba se targue d'être une « étoile brillante » en matière d'efficacité énergétique; il est estimé que son programme Éconergétique a permis de réduire de 700 000 tonnes le total des émissions de la province.¹⁴¹

Le gouvernement a augmenté l'efficacité énergétique minimale des chaudières et des chauffe-eau à un niveau qui se rapproche du rendement des meilleures technologies disponibles. Les fournaises de remplacement vendues au Manitoba doivent maintenant avoir une efficacité minimum de 92 p. 100, les chaudières à eau chaude de remplacement, une efficacité minimum de 82 p. 100 et les chaudières à vapeur basse pression de remplacement, une efficacité minimum de 80 p. 100.¹⁴²

Le Crédit d'impôt pour l'équipement d'énergie verte a été élargi et accorde maintenant un crédit d'impôt de 10 p. 100 sur l'achat de systèmes géothermiques et de systèmes de chauffage d'eau alimentés à l'énergie solaire.¹⁴³

La province a commencé à mettre en œuvre des programmes de rénovation énergétique s'adressant aux collectivités des Premières nations ainsi que des projets de logement à Winnipeg. Il s'agit notamment du programme Éconergétique pour les Premières nations de Manitoba Hydro et des projets pilotes mis en œuvre au sein de la communauté d'Island Lake et de la Première nation de Peguis.¹⁴⁴

ÉNERGIE RENOUVELABLE

En dépit du grand potentiel de l'énergie éolienne au Manitoba, sa mise en valeur s'est faite lentement. En 2004, le Manitoba a promis qu'il aurait une puissance éolienne de 1 000 MW d'ici 2014. Sept ans plus tard, force est de constater que sa puissance s'élève à seulement 242 MW;¹⁴⁵ seulement deux des 11 projets d'énergie éolienne sous licence¹⁴⁶ ont conclu des accords d'achat d'énergie(AAE) à long terme avec Manitoba Hydro. Le processus laborieux qu'il faut suivre pour établir des accords d'achat d'énergie à long terme, de même que l'accès à la transmission, entravent la mise en valeur de l'énergie éolienne. De plus, l'absence de tarifs de rachat fait du Manitoba une province peu attractive pour les investisseurs.

Il y a toutefois des signes annonciateurs de changements. En décembre 2010, le Manitoba a signé avec Mitsubishi Heavy Industries un protocole d'entente répertoriant les possibilités de collaboration dans huit secteurs d'énergie renouvelable, y compris l'énergie éolienne, l'énergie solaire, les biocarburants et l'électrification des transports.¹⁴⁷

Le gouvernement a également reconnu l'utilité éventuelle de l'énergie éolienne pour les collectivités éloignées et hors réseau. En juin 2010, Manitoba Hydro a annoncé son intention d'ériger des turbines éoliennes d'envergure communautaire pour mettre fin à la dépendance à l'égard du diesel dans quatre collectivités des Premières Nations.¹⁴⁸

140 Gouvernement du Manitoba. 2009. « Province Commits To New Boreal Peatlands Stewardship Strategy: Selinger ». Communiqué de presse. [9 décembre].

141 « Energy Efficiency », Site Web du gouvernement du Manitoba. www.gov.mb.ca/conservation/climate/mb_doing/energy_efficient.html

¹⁴² Gouvernement du Manitoba. 2009. Règlement sur les normes d'efficacité énergétique applicables au remplacement des petites chaudières et des générateurs d'air chaud à gaz [air pulsé].<http://web2.gov.mb.ca/lawsregs/pdf/e112-181.09.pdf>

143 Finances Manitoba. 2009. « Crédit d'impôt pour l'équipement d'énergie verte. » http://www.gov.mb.ca/finance/tao/solar_fr.html

144 « First Nations Power Smart Program Announced », communiqué de presse de Manitoba Hydro, 22 avril 2010. <https://www.hydro.mb.ca/NewsReleases/GetDetail?hdnAct=E&hdnTXT=%27First%20Nations%20Power%20Smart%20Program%20>

¹⁴⁵ Association canadienne de l'énergie éolienne, avril 2011. www.canwea.ca/pdf/Canadap_10020Currentp_10020Installedp.pdf.

10020Capacity_f.pdf

¹⁴⁶ Consultations/Législation, Manitoba Wildlands. <http://manitobawildlands.org/consult.htm#ongoing>

¹⁴⁷ « Province Signs Memorandum of Understanding with Mitsubishi Heavy Industries », communiqué de presse du

gouvernement du Manitoba, 16 décembre 2010. <http://news.gov.mb.ca/news/index.html?item=10421>
148 « Electricity Service Improvements to 4 Diesel-Powered Communities », communiqué de presse de Manitoba Hydro, 22 juin 2010. <https://www.hydro.mb.ca/NewsReleases/GetDetail?hdnAct=E&hdnTXT=%27Electricity%20Service%20Improvements%20-%204%20Diesel-Powered%20communities-%27>

TRANSPORTS

Le transport routier est une seconde source de gaz à effet de serre en importance au Manitoba (après l'agriculture). Malgré cela, la province demeure dépourvue de politiques valables visant à réduire ces émissions.

Le gouvernement du Manitoba est revenu sur l'engagement qu'il avait pris conjointement avec la Colombie-Britannique en 2007, lequel consistait à adopter « une norme d'émission des véhicules conforme aux normes d'émissions d'échappement de la Californie, en 2010 au plus tard »¹⁴⁹. Cette décision a été prise à l'encontre des recommandations du Conseil consultatif des normes applicables aux véhicules du Manitoba, y compris l'option privilégiée par le Conseil, soit l'adoption par le Manitoba des normes de rendement énergétique de la Californie.¹⁵⁰

En 2008, le Manitoba a augmenté la limite de vitesse sur les autoroutes provinciales à quatre voies en dépit du fait que les vitesses plus élevées produisent plus d'émissions et que la Manitoba Trucking Association se soit opposée à cette mesure.¹⁵¹

Il n'est donc pas très surprenant de constater qu'entre 1996 et 1998 :

- Le Manitoba a connu la plus grande augmentation de kilomètres parcourus par les véhicules au Canada;
- L'augmentation du nombre de personnes faisant la navette en voiture à Winnipeg s'est révélée supérieure à celle des 35 zones métropolitaines du Canada;
- Le Manitoba (allant à l'encontre de la tendance canadienne) a vu diminuer le nombre de migrants utilisant les transports en commun.¹⁵²
- De plus, en juillet 2009, la province a baissé la taxe sur le carburant d'aviation utilisé aux fins du transport de marchandises au Canada et en Amérique du Nord, en offrant une économie fiscale de 700 000 \$ à l'industrie des compagnies aériennes.¹⁵³

Un récent rapport du vérificateur général du Manitoba admet qu'il est presque impossible que la province atteigne son objectif légal de réduction des GES pour 2012.

Conclusion

Durant la majeure partie de la dernière décennie, le gouvernement du Manitoba a pris des engagements impressionnantes pour lutter contre les changements climatiques. Même son objectif réduit de diminuer ses émissions de GES à un niveau « inférieur d'au moins 6 p. 100 aux émissions totales produites par le Manitoba en 1990 » d'ici 2012¹⁵⁴ est assez élevé par rapport à certaines administrations. Malheureusement, ces engagements n'ont souvent pas été suivis par des mesures concrètes. Le Manitoba a été un chef de file dans certains domaines, comme l'efficacité énergétique et la mise en place de pompes géothermiques pouvant exploiter l'énergie géothermique. Cependant, les politiques qu'il a mises en œuvre pour s'attaquer aux plus grandes sources d'émissions — l'agriculture et le transport routier — se sont révélées, au mieux, faibles ou volontaires et, au pire, inexistantes. Dans ces secteurs comme dans l'ensemble de la province, les émissions continuent d'augmenter. Un récent rapport du Vérificateur général du Manitoba ne laisse entrevoir aucun progrès dans l'atteinte de l'objectif provincial de réduction des GES prescrit par la loi en vue de 2012.¹⁵⁵

149 Protocole d'entente entre la C.-B. et le Manitoba, 23 octobre 2007. www2.news.gov.bc.ca/news_releases_2005-2009/20070TP0163-001351-Attachment1.pdf

150 « Reducing Greenhouse Gas Emissions from Passenger Vehicles in Manitoba », Conseil consultatif des normes applicables aux véhicules du Manitoba, janvier 2009. www.gov.mb.ca/conservation/climate/pdf/vsab_report.pdf

151 « MTA blasts decision to OK speed limit hike », Today's Trucking, 28 février 2008. www.todaystrucking.com/news.cfm?intDocID=19177&CFID=934&CFTOKEN

152 Manitoba Science, Technology, Energy, and Mines. 2009. « MOVING FORWARD — Reducing Greenhouse Gas Emissions from Passenger Vehicles in Manitoba. » www.gov.mb.ca/conservation/climate/pdf/exec_summary.pdf

153 Finances Manitoba. 2009. « Budget Paper D: Taxation Adjustments. » www.gov.mb.ca/finance/budget09/papers/taxation.pdf

154 Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/c135f.php>

155 Rapport à l'Assemblée législative : Vérifications de gestion, Bureau du vérificateur général du Manitoba, décembre 2010, page 7. www.oag.mb.ca/reports/rtl_performance_audits_2010.pdf

MANITOBA – VUE D'ENSEMBLE

0=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre SO=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|----------------|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | 0 |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | 0 |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | N ^a |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | N ^a |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions). | N ^b |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | 0 |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | 0 |
| Possède des politiques de transport responsable. | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | N |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | N |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | 0 |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | N |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | N |

TENDANCES RELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|--|----------------|
| A réduit ses émissions depuis 1990. | N |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | 0 |
| A réduit ses émissions en 2009. | 0 ^c |

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

| | |
|--|---|
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | N |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | N |

GOVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | N |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | N |

Notes :

^aLes mesures visant à s'attaquer aux émissions de GES émanant de l'agriculture sont volontaires et sous-financées, et celles qui visent les émanations du transport routier sont faibles ou inexistantes.

^bLa politique ne ratisse pas assez large, étant donné que la taxe sur le carbone ne s'applique qu'au charbon, qui est peu utilisé au Manitoba, ainsi qu'à l'instauration d'un système de plafond et d'échange qui a été retardé par la WCI.

^cLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

Pour en savoir plus : Next Steps: 2008 Action on Climate Change [Site Web du gouvernement du Manitoba, www.gov.mb.ca/beyond_kyoto/index.html]; Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre [Site Web du gouvernement du Manitoba, <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/c135f.php>]; Manitoba Sustainable Agriculture Practices Program [www.gov.mb.ca/agriculture/soilwater/climate/fcc04s00.html]; Kyoto and Beyond: A plan of action to meet and exceed Manitoba's Kyoto targets, 2002 (www.climatechangeconnection.org/Resources/documents/Kyoto_and_beyond.pdf)

Classement

| | 2005 | 2006 | 2008 | 2011 |
|-----------|------|------|------|------|
| Meilleur | X | | | |
| Très bien | | | | |
| Bien | | | X | |
| Passable | | X | | X |
| Mauvais | | | | |
| Pire | | | | |

Recommandations

Le gouvernement du Manitoba devrait prendre les mesures suivantes :

- Envisager sérieusement de s'attaquer aux émissions provenant de l'agriculture et du transport routier, les deux plus grandes sources de GES. Il pourrait — et devrait — prendre immédiatement les mesures suivantes :
- Augmenter considérablement le financement de sa stratégie agricole et la rendre obligatoire pour réduire les émissions issues des activités agricoles et animales.
- Mettre en œuvre les recommandations de son propre Conseil consultatif des normes applicables aux véhicules, y compris la réglementation de l'efficacité énergétique des véhicules, afin de les rendre conformes aux normes de la Californie (comme l'ont fait le Québec et la C.-B.) au lieu de se contenter des normes fédérales très laxistes.
- Promulguer les dispositions restantes de la Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Accélérer le processus législatif et se joindre au régime d'échange des émissions de la WCI.
- Mettre en place un tarif de rachat pour l'électricité renouvelable, y compris l'énergie éolienne. Cette politique peut être entreprise en parallèle avec l'octroi de licences aux projets d'énergie renouvelable de plus grande envergure.
- Augmenter le financement du Programme de pratiques d'agriculture durable du Manitoba et y participer davantage.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'intendance du carbone boréal dès que possible, tel que promis en décembre 2009.
- Évaluer annuellement les progrès que les politiques et les programmes climatiques ont permis de réaliser pour réduire les émissions. L'actuelle période de deux ans (à court terme), de même que les périodes de quatre ans (à moyen terme), ne permettent pas de tirer des leçons et d'apporter des correctifs importants.
- Comme le recommande le Vérificateur général du Manitoba, délaisser les estimations et les projections d'émissions pour adopter l'inventaire et la déclaration des données sur les émissions.

Le gouvernement du Manitoba devrait envisager sérieusement de s'attaquer aux émissions attribuables à l'agriculture et au transport routier, les deux plus grandes sources de GES.

Ontario



Forces

L'Ontario est la province la plus populeuse au Canada, mais aussi celle qui présente le plus bas taux d'émissions par personne. Les émissions y sont en baisse constante depuis quelques années; en 2009, elles étaient à 18 p. 100 sous le niveau de 2005 et à 7 p. 100 sous le niveau de 1990.

- L'Ontario s'est fixé l'un des plus ambitieux objectifs de réduction des émissions d'ici 2020 : réduire ses émissions de 15 p. 100 par rapport à 1990.
- La Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte, d'une grande portée, stimule la mise en valeur de l'énergie verte, de même que l'innovation et la création d'emplois.¹⁵⁶
- Fermeture de toutes les centrales thermiques alimentées au charbon d'ici 2014 légiférée par le gouvernement.
- Mise en œuvre de la Loi sur le Grand Nord afin de protéger environ la moitié du Nord de la province.¹⁵⁷
- Obtention d'une note de A+ dans le cadre d'une évaluation de ses programmes d'efficacité énergétique réalisée en 2009.¹⁵⁸
- Mise sur pied d'un groupe d'experts sur l'adaptation aux changements climatiques.
- La Loi sur la ceinture de verdure a protégé les propriétés non aménagées qui entourent Toronto, limitant ainsi l'étalement urbain.
- En janvier 2012, toutes les maisons devront satisfaire ou surpasser la cote Énerguide 80.
- Un commissaire à l'environnement autonome effectue des évaluations indépendantes des progrès réalisés.

Faiblesses

- Le plan d'action sur les changements climatiques actuel est très avare de détails.
- Il manque une politique de tarification du carbone, mais il est possible d'agir rapidement afin de mettre en œuvre un système de plafonnement et d'échange, car une loi habilitante est en vigueur.
- La province ne s'attaque toujours pas aux émissions issues du transport.

156 Voir ministère de l'Énergie de l'Ontario. 2010. Loi sur l'énergie verte de l'Ontario. www.mei.gov.on.ca/fr/energy/gea/

157 Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. 2010. « Le Grand Nord ontarien » <http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/FarNorth/index.html>

158 Alliance de l'efficacité énergétique du Canada. 2009. Bulletin national sur l'efficacité énergétique de 2009 [2009 National Energy Efficiency Report Card]. » www.energoefficiency.org/ReportCard/2009/2009p.10020Reportp.10020Card_FINAL_Ir.pdf

- En 2007, la province a bloqué un consensus entre les premiers ministres fédéral et provinciaux relativement à l'adoption des normes d'efficacité énergétique de la Californie.
- En dépit des coûts prévus et de l'opposition du public, le gouvernement demeure résolu à investir dans l'énergie nucléaire.

Occasions manquées

- Même s'il a adopté une loi habilitante,¹⁵⁹ le gouvernement de l'Ontario a décidé de se désengager du lancement, en janvier 2012, du programme de plafonnement et d'échange de la Western Climate Initiative, en expliquant avoir besoin de plus de temps pour obtenir les données sur les émissions des grandes installations industrielles.¹⁶⁰
- Selon l'Ontario Clean Air Alliance, les données d'Ontario Power Generation montrent que l'offre en électricité de l'Ontario dépasse maintenant la demande de pointe, même sans l'énergie produite par les autres centrales thermiques alimentées au charbon. Le gouvernement pourrait donc procéder à la fermeture des centrales au charbon qui restent bien avant la date prévue, ce qui lui permettrait de tenir sa promesse tout en améliorant nettement la qualité de l'air dans la province.¹⁶¹
- Dans son budget de 2010, l'Ontario a mis sur les tablettes un investissement de 4 milliards de dollars dans les transports en commun, ce qui aura pour effet de repousser d'éventuelles réductions des émissions de GES issues du transport routier.
- Le plan Place à la croissance dans la région du Golden Horseshoe ne fera pas grand-chose pour limiter l'étalement urbain.

Émissions de gaz à effet de serre¹⁶²

L'Ontario produit 23,9 p. 100 des émissions totales de gaz à effet de serre au Canada, ce qui en fait la seconde émettrice en importance après l'Alberta. Cela dit, la province la plus populeuse du Canada possède l'un des plus faibles niveaux d'émissions par personne. Les émissions y ont constamment diminué au cours des dernières années. En 2009, les émissions globales étaient de 18 p. 100 inférieures à 2005, et de 7 p. 100 inférieures aux niveaux de 1990.¹⁶³

Les émissions de GES sont principalement attribuables au secteur routier (27 p. 100), dont les émissions sont de 30 p. 100 supérieures aux niveaux de 1990 en raison de plusieurs facteurs : l'augmentation du nombre de véhicules sur la route, le remplacement des voitures par le VUS et les camions et l'adoption croissante du transport routier des marchandises, au détriment du chemin de fer.

Les procédés industriels (y compris la production de métaux, la production minière et la production chimique) représentent 11 p. 100 des émissions de GES. La réduction spectaculaire de 93 p. 100 des émissions de l'industrie chimique par rapport aux niveaux de 1990 est largement attribuable aux modifications apportées aux procédés industriels de la seule usine de production d'acide adipique au Canada.

La production d'électricité et de chaleur est responsable de 9 p. 100 des émissions de GES de l'Ontario. Ce secteur a vu ses émissions baisser de 52 p. 100 entre 2007 et 2009 grâce à la fermeture des centrales alimentées au charbon et, dans une moindre mesure, à la récession. Les émissions sont maintenant de 37 p. 100 inférieures aux niveaux de 1990.

Les émissions de GES des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels sont de 19 p. 100 plus élevées qu'elles ne l'étaient en 1990 par suite de l'augmentation de la population et d'un changement de l'économie, maintenant davantage axée sur les services (p. ex., la finance, l'assurance, l'immobilier), ce qui a débouché sur une augmentation de la surface utile commerciale.

En Ontario, c'est le transport routier qui contribue le plus aux émissions de GES, avec une part de 27 p. 100.

¹⁵⁹ Government of Ontario. 2010. "Reducing Greenhouse Gas Emissions." www.news.ontario.ca/ene/en/2009/12/reducing-greenhouse-gas-emissions.html

¹⁶⁰ Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre 2011, Commissaire à l'environnement de l'Ontario. <http://www.eco.on.ca/uploads/Reports-GHG/2011/Climate-Change-Report-2011-french.pdf>

¹⁶¹ «Finishing the coal phase out», Ontario Clean Air Alliance, 10 janvier 2011. www.cleanairalliance.org/files/phaseout2011.pdf

¹⁶² Environnement Canada. 2011. «Rapport d'inventaire national, 1990-2009.» Annexe 15.

¹⁶³ Environnement Canada. 2011. «Rapport d'inventaire national, 1990-2009.» Annexe 14.

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

L'Ontario s'est fixée l'un des plus ambitieux objectifs de réduction des émissions d'ici 2020, soit 15 p. 100 de moins qu'en 1990 (quoique ce pourcentage demeure inférieur à la fourchette de 25 p. 100 à 40 p. 100 proposée par les meilleures scientifiques¹⁶⁴).

Le Plan d'action contre les changements climatiques de 2011-14¹⁶⁵ est bien plus développé que le précédent, qui comptait huit pages. Bien qu'il répertorie les 37 mesures à prendre (y compris la mise sur pied d'une direction de l'adaptation aux changements climatiques), il demeure remarquablement avare de détails concernant la façon dont la province compte atteindre ses objectifs ou ses réductions d'émissions attendues au moyen de ses différentes politiques. Le Commissaire à l'environnement de l'Ontario sert une mise en garde : « À l'heure actuelle, force est de constater l'absence de plans, de mécanismes ou d'outils permettant d'atteindre la cible de 2020. »¹⁶⁶

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

L'Ontario s'est donné l'un des objectifs de réduction des émissions d'ici 2020 les plus ambitieux, c'est-à-dire à 15 p. 100 sous le niveau de 1990. Notons que cet objectif est tout de même plus bas que celui de 25 à 40 p. 100 suggéré par les meilleures études scientifiques.

Depuis notre dernier rapport, l'Ontario a pris des mesures importantes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, le gouvernement a adopté une loi prescrivant la fermeture de toutes les centrales au charbon de l'Ontario d'ici 2014. Des fermetures anticipées ont fait en sorte que les émissions provenant de l'électricité ont diminué. En octobre 2010, quatre autres tranches des centrales de Lambton et de Nanticoke ont été fermées.

La Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte de l'Ontario est la politique de plus grande envergure en Amérique du Nord visant à stimuler la mise en valeur de l'énergie propre.¹⁶⁷ (Voir la section suivante, qui porte sur les énergies renouvelables.) Ce texte législatif avant-gardiste a déjà généré des investissements de l'ordre de plusieurs milliards de dollars dans des projets d'énergie renouvelable, en plus de donner lieu à la construction de plus de 40 installations nouvelles ou projetées liées à l'énergie renouvelable¹⁶⁸; on estime que ces investissements permettent ou permettront l'embauche de 20 000 travailleurs, l'objectif étant de créer 50 000 emplois associés à l'énergie propre d'ici 2012.¹⁶⁹

La Loi sur le Grand Nord protège en permanence au moins 225 000 hectares (soit environ la moitié du Nord de la province) et crée les conditions propices pour que la planification communautaire de l'aménagement du territoire puisse déterminer les secteurs qui sont protégés, d'une part, et ceux où il est permis d'utiliser les ressources, d'autre part.¹⁷⁰ Cette loi a le potentiel de protéger les forêts boréales du Nord, qui sont riches en biodiversité tout en constituant d'importants réservoirs de carbone.

Il est toutefois regrettable qu'après avoir adopté une loi qui prévoit la mise en place d'un système de plafonnement et d'échange permettant à l'Ontario d'élaborer et de mettre en œuvre des règlements sur les émissions industrielles et de se joindre au programme de plafonnement et d'échange de la Western Climate Initiative (WCI)¹⁷¹, le gouvernement a annoncé, en avril 2011, qu'il ne participerait pas au lancement du programme WCI, prévu en janvier 2012. L'absence de données vérifiées sur les émissions des installations réglementées a été invoquée comme la raison de ce retournement.¹⁷² Cependant, Dalton McGuinty, nouveau premier ministre élu, s'est engagé à plafonner les émissions de GES de l'Ontario lors de l'élection provinciale de l'automne 2011 — une politique qui consoliderait également les

164 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2007. Quatrième rapport d'évaluation, Groupe de travail III, tableau 13.7.

165 www.ene.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@ene/@resources/documents/resource/stdprod_085423.pdf

166 Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre 2011, Commissaire à l'environnement de l'Ontario, p.6. <http://www.eco.on.ca/uploads/Reports-GHG/2011/Climate-Change-Report-2011-french.pdf>

167 Ministère de l'Énergie de l'Ontario. 2010. Loi sur l'Énergie verte de l'Ontario. www.mei.gov.on.ca/fr/energy/gea/

168 Voir : <http://maps.google.ca/maps/ms?msid=200094734607147788938.000494b97d030df2ad688&msa=0>

169 « Green Energy Act Creates 20,000 Jobs » (July 2011) Gouvernement de l'Ontario, communiqué de presse du ministère de l'Énergie : <http://news.ontario.ca/mei/fr/2011/07/20-000-emplois-crees-grace-a-la-loi-sur-lenergie-verte.html>

170 Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. 2010. « Le Grand Nord ontarien » <http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/FarNorth/>

171 Gouvernement de l'Ontario. 2010. « La réduction des émissions de gaz à effet de serre » <http://news.ontario.ca/moe/fr/2009/12/la-reduction-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre.html>

172 Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre 2011, Commissaire à l'environnement de l'Ontario, <http://www.eco.on.ca/uploads/Reports-GHG/2011/Climate-Change-Report-2011-french.pdf>

efforts de la province visant à stimuler l'innovation et la création d'emplois dans le secteur des énergies propre, en plein essor. Seul le temps dira si cet engagement sera maintenu.¹⁷³

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2009, l'Ontario a reçu la plus haute note dans le cadre d'une évaluation des programmes d'efficacité énergétique, y compris l'offre d'incitatifs à la rénovation domiciliaire, qu'elle a mis sur pied afin, d'une part, de veiller à ce que les distributeurs d'électricité et de gaz naturel mettent en œuvre des programmes de conservation, et d'autre part, de renforcer son code du bâtiment.¹⁷⁴

Pendant que le programme de rénovation domiciliaire du gouvernement fédéral était en vigueur, l'Ontario a également offert aux propriétaires par le gouvernement du Canada afin de les aider à rendre leurs maisons plus éconergétiques. L'Ontario a maintenu son incitatif en dépit de l'annulation du programme fédéral, lequel a été rétabli dans le cadre de budget fédéral de 2011.

En date de janvier 2012, toutes les maisons neuves construites en Ontario doivent être plus éconergétiques et satisfaisante, voire dépasser, la cote ÉnerGuide 80 applicable aux maisons neuves.¹⁷⁵

Toutefois, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a décidé de geler le financement destiné aux programmes de conservation du gaz naturel durant les trois prochaines années.¹⁷⁶ Il s'agit d'un geste déconcertant lorsqu'on considère que le personnel du CEO a recommandé une augmentation considérable du financement et que la gestion de la demande énergétique est la façon la moins coûteuse de combler l'écart entre l'offre et la demande d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Des investissements de plusieurs milliards de dollars ont afflué dans la province depuis l'adoption de la Loi sur l'énergie verte. L'Ontario se classe maintenant au deuxième rang en Amérique du Nord en ce qui concerne la puissance solaire installée¹⁷⁷, et première au Canada pour ce qui est de l'énergie éolienne (plus du double que toute autre province¹⁷⁸). Le Plan énergétique à long terme du gouvernement, publié en novembre 2010, ouvre la voie à des augmentations spectaculaires de la puissance éolienne qui procureront à l'Ontario des avantages substantiels. (Voir les pages 50 et 51.)

Malheureusement, dans le cadre de son plan énergétique, le gouvernement s'engage à faire en sorte que 50 p. 100 de l'électricité de la province soit produite par les centrales nucléaires, ce qui va à l'encontre de sa réflexion prospective sur le potentiel de l'énergie éolienne en Ontario.¹⁷⁹ La province a pris cet engagement malgré les preuves qui attestent que les énergies renouvelables peuvent à elles seules répondre à la demande énergétique de l'Ontario.¹⁸⁰ Des milliards de dollars [qui auraient pu être investis dans les sources d'énergie renouvelables] seront affectés à la modernisation des centrales nucléaires Darlington et Bruce et à la construction de deux nouvelles tranches nucléaires à Darlington. Compte tenu du coût très élevé de la production de l'énergie nucléaire et de l'incertitude qui caractérise l'élimination des déchets nucléaires, cette mesure semble constituer un recul.

L'Ontario se place au deuxième rang en Amérique du Nord pour la puissance solaire installée, et au premier rang au Canada pour la puissance éolienne, loin devant toutes les autres provinces.

¹⁷³ McGuinty says he'll support 'right' cap-and-trade plan » Publié par la Presse canadienne/CTV, 21 septembre 2011. <http://ottawa.ctv.ca/servlet/an/local/CTVNews/20110921/mcguinity-cap-trade-110921/20110921?hub=OttawaHome>

¹⁷⁴ Alliance de l'efficacité énergétique du Canada. 2009. « Bulletin national sur l'efficacité énergétique 2009. » www.energycanada.org/ReportCard/2009/2009p_10020Reportp_10020Card_FINAL_lr.pdf

¹⁷⁵ Ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario. 2009. « Modifications à la Loi de 1992 sur le code du bâtiment et au Code du bâtiment ». Document d'information.

¹⁷⁶ Commissaire à l'environnement de l'Ontario. 2010. Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie, 2010 [Volume un] : Gérer un système énergétique complexe. p. 39 à 42. www.ecoissues.ca/index.php/Budget_Freeze_for_Natural_Gas_Conversation:_Who_Will_Pick_Up_the_Chequep_1003F

¹⁷⁷ U.S. Solar Market Trends 2010, Interstate Renewable Energy Council, p11. <http://irecusa.org/wp-content/uploads/2011/07/IREC-Solar-Market-Trends-Report-revised070811.pdf>

¹⁷⁸ Association canadienne de l'industrie éolienne. 2011. « La force du vent : la puissance demain » www.canwea.ca/pdf/Canadap_10020Currentp_10020Installedp_10020Capacity_f.pdf

¹⁷⁹ Plan énergétique à long terme de l'Ontario, novembre 2010. www.mei.gov.on.ca/fr/pdf/MEI_LTEP_fr.pdf

¹⁸⁰ « Renewable is Doable », Institut Pembina, août 2007. www.pembina.org/pub/1496

Avec une capacité de 1656 MW, l'Ontario produit déjà deux fois plus d'énergie éolienne que toutes les autres provinces ; elle prévoit ajouter à son réseau électrique 5,6 GW de puissance éolienne installée au cours des sept prochaines années.



Le filon de l'énergie éolienne

En 1993, l'Alberta a mis en service le premier parc éolien commercial au Canada. En 2002, le Manitoba a pris des engagements majeurs — et non tenus — en faveur de la mise en valeur de l'énergie éolienne. Maintenant, l'Ontario récolte les avantages environnementaux et économiques générés par ses investissements dans l'énergie éolienne grâce à sa Loi sur l'énergie verte et l'économie verte.

L'Ontario, dont la production totale s'élève à 1 656 MW, génère déjà deux fois plus d'énergie éolienne que toute autre province. Au cours des sept années à venir, la province compte ajouter à son réseau quelque 5,6 GW de puissance éolienne installée, soit près de cinq fois plus que le total actuel.

Selon une analyse récente du Plan énergétique à long terme de l'Ontario¹⁸¹, cette volonté d'accroître l'énergie éolienne se traduira, directement et indirectement, par la création de 80 328 personnes-années d'emploi (une estimation conservatrice qui, de l'aveu même des auteurs du rapport, ne comprend pas le nombre incalculable d'emplois induits ainsi créés).

La stratégie sur l'énergie éolienne de l'Ontario générera aussi une valeur marchande totale de 16,4 milliards de dollars, dont plus de la moitié demeureront dans la province — soit plus d'un milliard de dollars par année.

En outre, on prévoit qu'au cours de la durée de vie des projets, estimée à 20 ans, des recettes de l'ordre de 1,1 milliard de dollars seront versées aux municipalités de l'Ontario, en plus des sommes suivantes :

- Plus d'un milliard en paiements de location versés aux propriétaires fonciers;
- Plus de 145 millions de taxes versées aux municipalités locales;
- Alors que certains politiciens fédéraux et provinciaux se tordent les mains et prétendent que l'état des finances ne leur permet pas de s'attaquer aux changements climatiques, les électeurs peuvent examiner ces chiffres et demander à ces politiciens comment ils peuvent se permettre de ne pas agir.

¹⁸¹ « The Economic Impacts of the Wind Energy Sector in Ontario 2011-2018 », ClearSky Advisors Inc. 27 mai 2011
www.canwea.ca/pdf/economic_impacts_wind_energy_ontario2011-2018.pdf

FIGURE 3 : L'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU CANADA EN MW

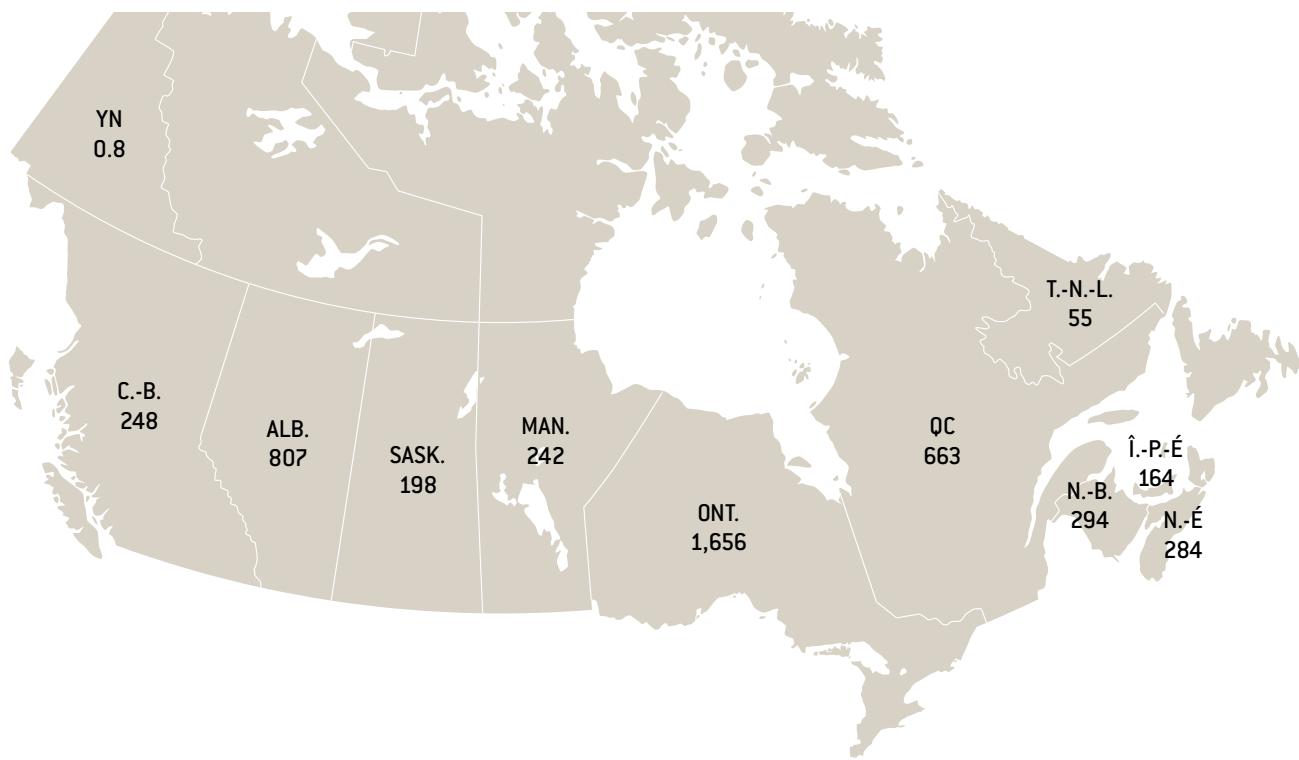
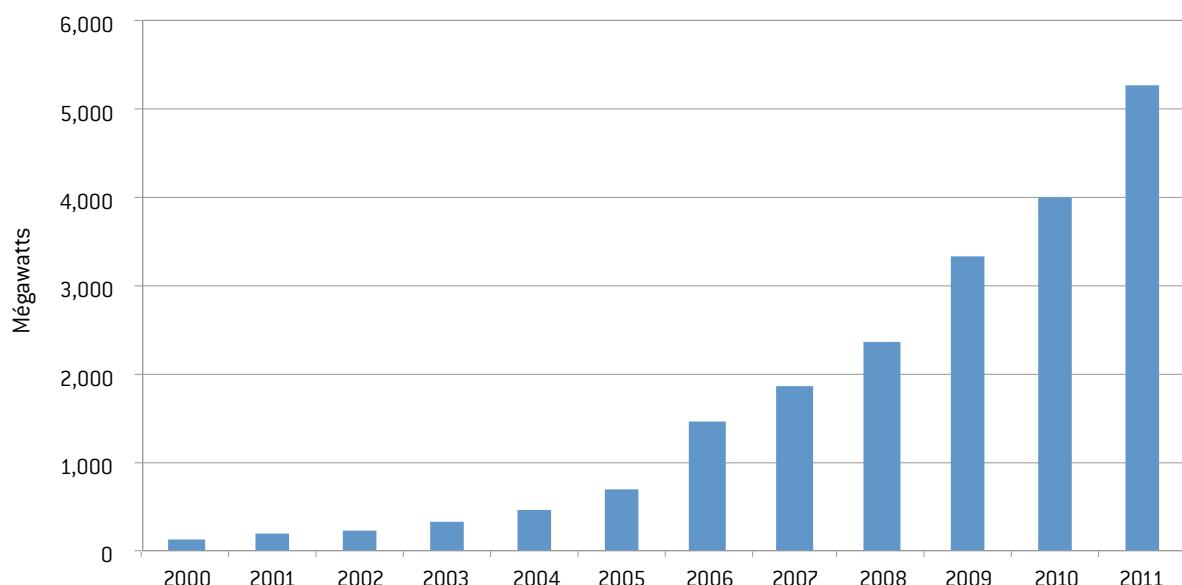


FIGURE 4 : PUISSANCE ÉOLIENNE INSTALLÉE (MW), 2000–2011



Source : Puissance installée actuelle au Canada, Association canadienne de l'énergie éolienne, juin 2011,
www.canwea.ca/pdf/Canadap_10020Currentp_10020Installedp_10020Capacity_f.pdf

TRANSPORTS

La réduction des émissions provenant des transports demeure une lacune majeure de l'Ontario.

Le transport routier constitue toujours la plus grande source de pollution causée par les gaz à effet de serre. Il n'existe aucune politique majeure visant à réduire sérieusement ces émissions.

En 2007, Dalton McGuinty, premier ministre de l'Ontario, a bloqué un consensus entre les premiers ministres fédéral et provinciaux concernant l'application des normes de rendement énergétique de la Californie à tous les véhicules neufs. Par la suite, le gouvernement fédéral a adopté des règlements moins contraignants que les projections normales en vue de la période durant laquelle la réglementation sera en vigueur.¹⁸²

Au lieu de repousser ou réduire le financement de 4 milliards de dollars destiné aux transports en commun dans son budget de 2010¹⁸³, le gouvernement de l'Ontario aurait pu utiliser l'ensemble de son investissement de 11,5 milliards de dollars pour mousser l'intérêt du secteur privé à établir des installations de fabrication destinées à l'infrastructure de transport en commun de la province, comme il l'a fait dans le secteur des énergies renouvelables.

La Loi sur la ceinture de verdure a réussi à protéger une grande partie des terrains non aménagés dans la ceinture de verdure entourant la ville de Toronto, en plus de limiter partiellement l'étalement urbain. Cependant, le plan ontarien Place à la croissance, qui concerne la région du Golden Horseshoe¹⁸⁴, n'est pas assez agressif pour restreindre l'étalement urbain, car il fixe des objectifs d'intensification urbaine sur le fondement des profils de croissance observés dans le passé.

Si elle veut atteindre ses objectifs de réduction des émissions pour 2020, l'Ontario devra investir dans l'écologisation de son réseau de transport en s'engageant à mettre sur pied un plan complet de transport en commun, en stoppant l'étalement urbain, en instaurant une tarification du carbone et en travaillant avec le gouvernement fédéral à l'établissement d'une réglementation plus contraignante sur l'efficacité des combustibles.

Conclusion

Le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre des politiques rigoureuses en vue de réduire la pollution causée par le secteur de l'électricité, notamment l'engagement législatif de procéder à la fermeture des centrales alimentées au charbon, la Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte. Ces mesures ont déjà permis de réduire les émissions de la province, en plus de générer des investissements de plusieurs milliards de dollars dans l'énergie propre. L'Ontario possède une puissance éolienne s'élève à 1 636 MW, soit deux fois plus que toute autre province.¹⁸⁵ Elle a repoussé sa participation au lancement, en janvier 2012, du système de plafonnement et d'échange de la Western Climate Initiative en invoquant l'insuffisance de données sur les émissions des grands émetteurs. Toutefois, le nouveau premier ministre élu à l'automne de 2011 a promis d'adopter le système de plafonnement et d'échange de la WCI. Il pourrait s'agir d'une avancée importante pour la province, mais seul le temps le dira. Le transport routier constitue non seulement la plus grande source d'émissions, mais aussi celle qui augmente le plus rapidement comparativement à toutes les autres; la province a largement négligé ce secteur. Si l'Ontario veut vraiment réaliser son objectif de réduction des émissions d'ici 2020, elle devra investir dans l'écologisation de son réseau de transport en s'engageant de nouveau à suivre un plan de transport en commun détaillé, à réduire l'étalement urbain, à tarifier le carbone et à œuvrer de concert avec le gouvernement fédéral pour élaborer des règlements plus contraignants en matière d'économie de carburant. Malheureusement, on prévoit que les émissions de gaz à effet de serre augmenteront de 2014 à 2020 en raison de la faiblesse du plan sur les changements climatiques et de retour attendu au gaz naturel au fur et à mesure que les anciennes centrales nucléaires cessent leurs activités. Par suite de toutes ces problématiques, le Commissaire à l'environnement de l'Ontario a servi une mise en garde : « À l'heure actuelle, force est de constater l'absence de plans, de mécanismes ou d'outils permettant d'atteindre la cible de 2020. »¹⁸⁶

182 Partington, PJ and Matthew Bramley. 2010. « Pembina Institute Comments on Proposed Passenger Automobile and Light Truck Greenhouse Gas Emission Regulations. » Institut Pembina.

183 Ministère des Finances de l'Ontario. 2010. « Budget de l'Ontario 2010 : Document d'informationGestion responsable » http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2010/bk_managing.html

184 Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, Ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario. https://www.placestogrow.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=9&Itemid=14

185 « La force du vent : la puissance demain », Association canadienne de l'énergie éolienne, avril 2011.

186 Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre 2011, Commissaire à l'environnement de l'Ontario, p.6. <http://www.eco.on.ca/uploads/Reports-GHG/2011/Climate-Change-Report-2011-french.pdf>

ONTARIO – VUE D'ENSEMBLE

0=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre S0=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|---|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | 0 |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | N |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | 0 |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions). | A |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | 0 |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | 0 |
| Possède des politiques de transport responsable. | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | 0 |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | A |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | 0 |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | 0 |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | 0 |

TENDANCES RELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|--|----------------|
| A réduit ses émissions depuis 1990. | 0 |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | 0 |
| A réduit ses émissions en 2009. | 0 ^a |

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

| | |
|--|---|
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | A |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | 0 |

GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | 0 |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | 0 |

Note : ^aLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

Pour en savoir plus : Faire face aux changements climatiques : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario 2011 - 2014, http://www.ene.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr@ene/@resources/documents/resource/stdprod_085426.pdf; Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte, http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&BillID=2145; Loi modifiant la loi sur la protection de l'environnement (échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre), 2009, http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&Intranet=&BillID=2195; Loi de 2010 sur le Grand Nord, http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&BillID=2205

Classement

| | 2005 | 2006 | 2008 | 2011 |
|-----------|------|------|------|------|
| Meilleur | | | | |
| Très bien | | | | X |
| Bien | | | X | |
| Passable | X | | X | |
| Mauvais | | | | |
| Pire | | | | |

Recommandations

Le gouvernement de l'Ontario devrait prendre les mesures suivantes :

- Procéder à la fermeture des centrales thermiques alimentées au charbon qui sont encore en activité avant la fin de l'année au lieu d'attendre l'échéance de 2014.
- Établir un calendrier pour financer la contribution provinciale totale de 11,5 milliards destinée au plan de transports en commun afin de prévenir tout retard dans sa mise en œuvre.
- Lutter contre les émissions issues du transport routier au moyen d'une politique prescrivant des règlements de rendement énergétique plus rigoureux, des investissements dans les liaisons ferroviaires à grande vitesse, des normes exigeant l'emploi de carburant à faible teneur en carbone, des incitatifs encourageant les consommateurs à acheter des véhicules utilisant du carburant à faible teneur en carbone et la tarification routière.
- Limiter l'étalement au moyen de lois contraignantes sur les limites urbaines et de cibles d'intensification liées à toutes les zones urbaines de l'Ontario. Actualiser et renforcer le plan Place à la croissance pour la région du Golden Horseshoe.
- Faire de l'industrie ontarienne un chef de file de l'efficacité énergétique et de l'énergie propre d'avant-garde en promulguant l'adoption, dès 2012, d'un système de plafonnement et d'échange s'adressant à tous les secteurs industriels afin de favoriser l'atteinte de l'objectif provincial contraignant en matière d'émissions de gaz à effet de serre; pour ce faire, la province devra non seulement fixer un niveau de mise aux enchères aussi élevé que possible pour les contingents d'émission, mais aussi restreindre l'utilisation des crédits d'émission.
- Procéder à une analyse coûts-avantages transparente et minutieuse des fonds consacrés à la réfection des installations nucléaires afin de déterminer s'il existe des solutions plus rentables dans le secteur de l'électricité.

Québec



PHOTO COURTOISIE DE DATCH?8 PAR WIKICOMMONS



Le Québec a le plus bas taux d'émissions par personne au Canada, et s'est donné la plus ambitieuse cible de réduction des émissions de GES en Amérique du Nord pour 2020.

Forces

- Le Québec s'est fixé l'objectif de réduction des GES le plus ambitieux en Amérique du Nord (20 p. 100 sous les niveaux de 1990 d'ici 2020).
- En janvier 2012, il a promulgué, de concert avec l'État de la Californie, des règlements visant à plafonner et à réduire les émissions industrielles; toutefois, il faudra éventuellement renforcer les règlements pour favoriser l'atteinte des objectifs contraignants de la province en matière d'émissions.
- En janvier 2010, la province a adopté des règlements analogues à ceux de la Californie en ce qui concerne l'efficacité énergétique des véhicules.
- Il s'est fixé comme objectif que 25 p. 100 de tous les véhicules neufs soient alimentés à l'électricité d'ici 2020.
- Il continue d'affecter des ressources considérables aux transports publics.
- Le bulletin national sur l'efficacité énergétique de 2010 lui a donné une note de A+.
- Il a pris des mesures législatives visant à réduire les émissions de méthane issues de l'élimination des déchets.
- Il s'est fixé comme objectif de détourner tous les déchets organiques des sites d'enfouissement d'ici 2020.
- Il est tenu de produire des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de son plan sur les changements climatiques.
- Hydro-Québec a procédé à la fermeture de la centrale thermique vieillissante de Tracy pour une durée indéterminée.¹⁸⁷

Faiblesses

- Les dépenses actuelles consacrées aux transports favorisent largement l'expansion des autoroutes au détriment des transports en commun.
- Hydro-Québec s'est vue octroyer un permis pour procéder à la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2.
- La province continue de favoriser l'aménagement de grands barrages hydroélectriques sur des rivières cristallines.
- La province envisage le redémarrage de la centrale au gaz de Bécancour durant l'hiver.

¹⁸⁷ Rapport d'Hydro-Québec sur le développement durable 2010, page 22, http://www.hydroquebec.com/publications/fr/report_perf_enviro/pdf/feuillet_2010.pdf

Occasions manquées

- En 2007, le Québec a été la première province à mettre en place une taxe sur le carbone. Bien qu'elle génère des recettes d'environ 200 millions de dollars que le gouvernement affecte à un fonds vert, la taxe est trop peu élevée pour avoir une incidence sur la consommation des combustibles fossiles. Le gouvernement du Québec a eu tout le temps voulu, au cours des quatre dernières années, pour l'augmenter. (Les majorations annuelles de la taxe sur le carbone de la C.-B. sont à elles seules supérieures à la taxe sur le carbone du Québec)
- La suspension temporaire (dans l'attente d'une étude d'impact environnemental complète) de la vente controversée des permis d'exploration du gaz de schiste est une première étape importante, mais advenant l'autorisation de l'extraction du gaz de schiste, il est peu probable, voire impossible, que la province atteigne ses objectifs de lutte contre les changements climatiques.

Émissions de gaz à effet de serre¹⁸⁸

Bien qu'il présente le plus faible taux d'émissions par personne au Canada, le Québec est le troisième plus grand producteur (11,8 p. 100) d'émissions de gaz à effet de serre au pays. Après avoir plafonné en 2004, les émissions de la province sont maintenant de 1,9 p. 100 inférieures aux niveaux de 1990.

Après le secteur des transports, le deuxième plus grand producteur d'émissions de GES au Québec est le secteur des bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels.

Les émissions de GES du secteur québécois des transports routiers représentent le tiers du total de la province; elles ont augmenté de 32 p. 100 depuis 1990. La multiplication du nombre de véhicules, l'adoption croissante des VUS au détriment des voitures et le triplement du parc de véhicules lourds à moteur diesel ont tous contribué à cette augmentation.

Les émissions des bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels font de ce secteur le deuxième plus grand émetteur de GES au Québec. La réduction de 42 p. 100 des émissions produites par les bâtiments résidentiels depuis 1990 a été annulée par l'augmentation de 83 p. 100 des émissions issues des bâtiments commerciaux et institutionnels.

Malgré la diminution (30 p. 100) des émissions provenant des procédés industriels (y compris la production de métaux, de minéraux et de produits chimiques) depuis 1990, ce secteur compte encore pour 11 p. 100 des émissions de GES du Québec. La diminution des émissions est largement attribuable à la fermeture d'une usine de magnésium et aux changements apportés aux procédés industriels employés dans la fabrication d'aluminium.

Il est regrettable qu'Hydro-Québec envisage de prendre une décision qui aurait pour effet d'annuler les avantages de la fermeture, pour une période indéfinie, de la centrale thermique vieillissante de Tracy¹⁸⁹; en effet, elle examine la possibilité de redémarrer la centrale au gaz de Bécancour pour fournir de l'électricité en période de pointe, l'hiver.

Il est toutefois encourageant de constater que la province reconsidère sa position relative à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sur la terre ferme. La suspension temporaire (dans l'attente d'une étude d'impact environnemental complète) de la vente controversée des permis d'exploration du gaz de schiste pourrait éventuellement mener à une interdiction pure et simple.¹⁹⁰ Une récente étude de la Fondation David Suzuki et de l'Institut Pembina a conclu que la mise en valeur des sources de gaz de schiste et d'autres gaz non conventionnels entraînerait la lutte contre les changements climatiques et la réalisation de réductions majeures des émissions. Le rapport indique également que l'extraction du gaz de schiste peut entraîner d'autres répercussions sur l'environnement, notamment la contamination des eaux et la perturbation des terres. Notons que le gaz de schiste nécessite jusqu'à 100 fois plus de plateformes d'exploitation que les sources conventionnelles pour extraire la même quantité de gaz.¹⁹¹

188 Environnement Canada. 2011. « Rapport d'inventaire national, 1990-2009. » Annexe 15.

189 Rapport d'Hydro-Québec sur le développement durable 2010, page 22. http://www.hydroquebec.com/publications/fr/rapport_perf_enviro/pdf/feuillet_2010.pdf

190 « Charest dodges shale-gas bullet with de facto moratorium, » Globe and Mail, 9 mars 2011. www.theglobeandmail.com/news/politics/charest-dodges-shale-gas-bullet-with-de-facto-moratorium/article1936123

191 « Le gaz naturel est-il une bonne solution pour contrer le changement climatique au Canada? » [juillet 2011] Fondation David Suzuki et Institut Pembina. Voir : <http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/rapports/2011/>

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

Le Québec s'est fixé l'objectif le plus ambitieux en Amérique du Nord pour réduire ses émissions de GES d'ici 2020.¹⁹² [Son objectif de 20 p. 100 sous les niveaux 1990 d'ici 2020 est néanmoins légèrement inférieur à la fourchette de 25 à 40 p. 100 que la science estime nécessaire à la prévention de changements climatiques dangereux.¹⁹³] Il est prioritaire pour le Québec de mettre en place un nouveau plan sur les changements climatiques qui lui permettra d'atteindre cet objectif. Un comité de travail composé d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux a été mis sur pied, alors que le plan devrait être dévoilé en 2012.

Bien que la province est tenue de produire des rapports d'étape annuels concernant la mise en œuvre de son plan sur les changements climatiques¹⁹⁴—une bonne mesure de responsabilisation—les rapports pourraient présenter de façon plus transparente l'évaluation des réductions d'émissions générées par chaque politique et la liste des mesures auxquelles la province n'a pas encore donné suite.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

En janvier 2012, le Québec est devenu la première province à adopter, de concert avec la Californie, un système de plafonnement et d'échange à l'intention des grands émetteurs industriels dans le cadre de la Western Climate Initiative.¹⁹⁵ Son initiative est évidemment la bienvenue, mais il lui faudra éventuellement renforcer les règlements au fil du temps, de façon à ce qu'ils cadrent avec les objectifs de réduction d'émissions de la province; il s'agira notamment de supprimer progressivement des échappatoires telles que les nombreux crédits compensatoires qui peuvent être utilisés à des fins de conformité.¹⁹⁶

Le Québec a aussi été, en 2007, la première province à mettre en place une taxe sur le carbone, ce qui lui a valu nombre d'éloges, spécialement compte tenu qu'il a utilisé les recettes exclusivement pour faire des investissements générant des avantages environnementaux (comme les transports en commun). Malheureusement, la taxe (environ 4 \$ la tonne d'émissions de carbone, comparativement au tarif de 25 \$ la tonne imposé par la C.-B., qui est d'ailleurs appelée à augmenter) est trop peu élevée pour avoir une véritable incidence sur la consommation de combustibles fossiles. Le gouvernement du Québec a eu tout le temps voulu, au cours des quatre dernières années, pour l'augmenter. (Pour illustrer le faible niveau du prix du carbone, mentionnons que les majorations annuelles de la taxe sur le carbone de la C.-B. sont à elles seules supérieures à la taxe sur le carbone du Québec.)

La province a pris des mesures sérieuses dans le but de réduire les émissions de GES provenant du secteur des déchets. En effet, elle a adopté une loi obligeant tous les sites d'enfouissement qui acceptent plus de 50 000 tonnes de déchets solides à installer des systèmes servant à capter et à stocker le méthane produit par la décomposition des déchets.¹⁹⁷ En outre, la province s'est fixée l'objectif de détourner tous les déchets organiques des décharges d'ici 2020¹⁹⁸; pour ce faire, elle s'engage à investir 650 millions de dollars dans l'infrastructure nécessaire au compostage des déchets organiques et au captage des émissions de méthane.¹⁹⁹

Le Québec s'est donné l'objectif de détourner tous les déchets organiques des sites d'enfouissement d'ici 2020, s'engageant à investir 650 millions de dollars dans les infrastructures nécessaires au compostage des déchets organiques et au captage des émissions de méthane.

192 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Gouvernement du Québec. 2009. « Avec une cible de -20 % pour 2020, le Québec est un leader dans la lutte aux changements climatiques » Communiqué de presse. [23 novembre 2009]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?no=1591>

193 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2007. Quatrième rapport d'évaluation, Groupe de travail III, tableau 13.7.

194 Gouvernement du Québec. 2010. « Quatrième bilan de la mise en œuvre du plan d'action 2006–2012 sur les changements climatiques. » www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/bilans/bilan4.pdf

195 L'Assemblée nationale du Québec. 2011. « Adoption du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES ». Voir le communiqué de presse : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?no=2012> www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2009C33F.PDF

196 « Ensuring the Environmental Integrity of Quebec's Cap-and Trade System for Global Warming Emissions » [Septembre 2011] Fondation David Suzuki et Équiterre. Voir: www.davidsuzuki.org/blogs/climate-blog/2011/09/dsf-submission-to-the-quebec-government-on-proposed-cap-and-trade-system-regulations/

197 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Gouvernement du Québec. 2008. Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles [REIMR]. www.mddep.gouv.qc.ca/matières/reimr.htm

198 « More organic waste, 'more jobs' », Montreal Gazette, 16 mars 2011. <http://www2.canada.com/montrealgazette/news/business/story.html?id=598fcf59-0317-47ea-a31e-0644b99b437f>

199 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Gouvernement du Québec. 2009. « Allier économie et environnement : Québec lance une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles » Communiqué de presse. [16 novembre]. www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?No=1589

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Québec s'est vu attribuer une note de A+ dans le cadre du bulletin national sur l'efficacité énergétique. Cette note est attribuable à ses investissements dans l'infrastructure du transport durable, à ses efforts visant à encourager l'achat de véhicules éconergétiques et à l'écologisation de ses propres parcs de véhicules. La province a été également félicitée d'avoir adopté un nouveau code du bâtiment plus rigoureux, et d'avoir produit des rapports d'étape afin de mesurer ses objectifs et de les évaluer.²⁰⁰

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Selon le plan québécois sur les changements climatiques, les projets en cours de développement permettront de porter la puissance éolienne de la province de 663 MW²⁰¹ à 990 MW en 2012, et à 4 000 MW d'ici 2015.²⁰²

Ces efforts sont tout à fait dignes d'éloges, mais il est néanmoins regrettable que la province continue de favoriser la construction de grands barrages hydroélectriques sur des rivières vierges, telles la rivière Romaine.

Il est également regrettable — et contraire à l'engagement déclaré du Québec en faveur des sources d'énergie renouvelable à faible impact — que le gouvernement a décidé d'accorder à Hydro-Québec des permis aux fins de la réfection de Gentilly-2, seule centrale nucléaire encore en activité dans la province.

TRANSPORTS

Le Québec a aussi annoncé qu'il prévoit investir 250 millions de dollars dans les véhicules électriques et les stations de recharge, de façon à ce que d'ici 2020, 25 p. 100 des voitures vendues à des particuliers ou 5 p. 100 du parc de véhicules légers de la province soient des véhicules électriques.

Le transport routier constitue la plus grande source d'émissions de GES au Québec. En revanche, dans certains secteurs clés, la province fait figure de chef de file dans la réduction des émissions de GES issus du transport routier.

À cet égard, il convient de mentionner que les règlements provinciaux sur la consommation de carburant des véhicules entrés en vigueur en janvier 2010 sont analogues aux normes de la Californie, qui sont considérées comme les plus avant-gardistes.²⁰³

Le Québec a également annoncé son intention d'investir 250 millions de dollars dans la production des voitures électriques propres et dans l'aménagement de postes de recharge de façon à ce que les véhicules électriques en viennent à représenter 25 p. 100 de toutes les ventes de véhicules de tourisme légers, soit 5 p. 100 de la flotte totale de véhicules légers de la province, et ce, d'ici 2020.²⁰⁴

En outre, la province a régulièrement affecté des ressources (dont 130 millions de dollars par année par l'intermédiaire du Fonds vert) aux transports en commun; elle est en voie d'atteindre l'objectif provincial d'achalandage du transport en commun, lequel consiste en une augmentation de 8 p. 100 de 2006 à 2012. La province a pour but d'atteindre d'ici 2020 son objectif de réduction des émissions prescrit par la loi, de modifier de nombreuses lignes de transport bondées et de créer l'infrastructure nécessaire; cependant, un organisme indépendant composé d'experts des transports urbains lui a vivement conseillé d'augmenter graduellement sa taxe sur le carbone jusqu'en 2015, puis de générer des recettes au moyen du système de plafonnement et d'échange (car ce système réglementera les carburants utilisés par les transports, ainsi que les émissions produites par ceux-ci, en plus d'imposer un prix minimum du carbone revenant à 18 \$ la tonne en 2015) et d'investir la plupart de ces recettes de façon à améliorer la capacité, la desserte et le service des transports en commun.²⁰⁵

200 Alliance de l'efficacité énergétique du Canada. 2010. « Bulletin national sur l'efficacité énergétique, 2009. » www.energyefficiency.org/ReportCard/2009/2009p.10020Reportp.10020Card_FINAL_lr.pdf

201 Association canadienne de l'énergie éolienne. 2011. « La force du vent : la puissance demain. » www.canwea.ca/pdf/Canadap.10020Currentp.10020Installedp.10020Capacity.f.pdf

202 Stratégie du Québec en matière de changements climatiques, 2008. http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf

203 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Gouvernement du Québec. 2009. « Règlement québécois sur les émissions de GES des véhicules légers : Québec met en vigueur les normes californiennes. » Communiqué de presse. (Décembre 2009).

204 « Québec roule à la puissance verte - Le gouvernement du Québec dévoile son plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques » Voir le communiqué de presse : <http://communiques.gouv.qc.ca/gouvqc/communiques/GPQF/Avril2011/07/c2360.html>

205 « Pleins à craquer: La politique québécoise du transport collectif victime de son succès », TRANSIT—Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec, novembre 2011. Voir: www.transitquebec.org/wp-content/uploads/2011/11/TRANSIT-Pleins-p.100C3p.100AO-craquer-Novembre-2011lr.pdf

QUÉBEC – VUE D'ENSEMBLE

0=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre S0=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|---|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | 0 |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | 0 |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | 0 |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | N |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions). | A |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | 0 |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | A |
| Possède des politiques de transport responsable. | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | A |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | A |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | 0 |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | N |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | N |

TENDANCES RELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|--|----------------|
| A réduit ses émissions depuis 1990. | 0 |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | 0 |
| A réduit ses émissions en 2009. | 0 ^b |

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

| | |
|--|---|
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | 0 |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | 0 |

GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | 0 |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | 0 |

Notes :

^aCette politique a été annoncée, mais pas totalement mis en œuvre. Il y manque entre autres le système de plafonnement et d'échange des émissions et l'initiative de couverture des émissions de la WCI.

^bLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

Pour en savoir plus : Le Québec et les changements climatiques. Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf; Le Québec en action!, www.mddep.gouv.qc.ca/changements/; L'Energie pour construire le Québec de demain. Stratégie énergétique du Québec 2006–2015. <http://www.mnrf.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf>; Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/carbone/reglementPEDE.pdf>

Malheureusement, le ministère des Transports du Québec a pris de grandes décisions d'investissement qui vont à l'encontre de ses objectifs provinciaux en matière de lutte contre les changements climatiques; à cet égard, mentionnons les dépenses proposées en vue de l'aménagement de nouvelles routes et du prolongement de certaines autoroutes. Bien que la majeure partie des investissements visent à remettre à neuf l'infrastructure existante, l'accroissement de la capacité routière et autoroutière, spécialement à Montréal, aura pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre, en plus d'encourager l'étalement urbain.²⁰⁶

Pour atteindre son objectif de 2020 et réagir efficacement à l'achalandage croissant des transports en commun, le Québec devra non seulement augmenter considérablement le financement destiné aux transports en commun dans les années à venir, mais aussi inverser les ratios d'investissement, qui favorisent largement les routes au détriment des transports en commun à l'heure actuelle.²⁰⁷

Conclusion

Le Québec est très bien placé pour mener l'action contre les changements climatiques en Amérique du Nord. La province aura l'occasion de le démontrer au moment du dépôt de son plan d'action climatique mis à jour [2013–2020], qui doit être publié cette année.

Le Québec est à la croisée des chemins. Il demeure un chef de file de la lutte contre les changements climatiques au Canada. Il a adopté le plus ambitieux objectif de réduction des émissions en Amérique du Nord en vue de 2020. Il a également adopté, en janvier 2012, de nouveaux règlements visant à plafonner et à réduire les émissions des grandes installations industrielles (dans l'optique d'élargir le plafonnement aux émissions issues du transport routier en 2015), en partenariat avec la Californie et d'autres gouvernements qui se joindront éventuellement à la WCI. En revanche, des propositions visant à intensifier la mise en valeur du pétrole et du gaz de schiste, de même que l'aménagement de nouvelles routes et autoroutes, menacent de saper toute progression. L'adoption des normes californiennes applicables à l'efficacité énergétique des véhicules, de même que le financement continu des transports en commun, sont des initiatives dignes d'éloges, mais le transport routier n'en demeure pas moins la plus grande source de pollution causée par les gaz à effet de serre. Dans le secteur de l'électricité, le Québec doit poursuivre ses efforts en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables à faible impact, telles que l'énergie éolienne, qui viennent compléter les barrages hydroélectriques actuels. La construction de barrages supplémentaire et la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 relèvent d'une conception qui ne cadre pas avec la créativité et le sens de l'innovation dont le Québec a récemment fait preuve. Il a maintenant une excellente occasion de prendre les devants de la lutte contre les changements climatiques en Amérique du Nord sur le fondement de son plan d'action sur le climat (2013–2020) mis à jour; ce document très attendu sera publié cette année.

Classement

| | 2005 | 2006 | 2008 | 2011 |
|-----------|------|------|------|------|
| Meilleur | X | X | | |
| Très bien | | | X | X |
| Bien | | | | |
| Passable | | | | |
| Mauvais | | | | |
| Pire | | | | |

206 Ibid.

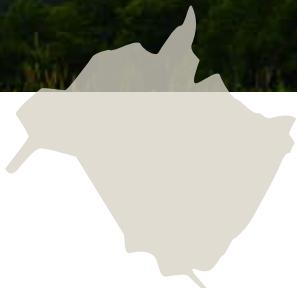
207 www.transitquebec.org

Recommandations

Le gouvernement du Québec devrait prendre les mesures suivantes :

- Élaborer et publier, dès que possible, un plan d'action sur les changements climatiques mis à jour qui permettrait à la province réaliser son objectif d'émissions de GES d'ici 2020. Le Québec ne devrait pas s'abstenir d'élaborer des politiques pendant l'élaboration du plan. Il devrait également publier une stratégie énergétique en vue de la période allant de 2015 à 2020 en la dotant de nouveaux objectifs plus élevés relativement à la mise en œuvre des énergies renouvelables (comme l'Ontario vient de le faire).
- Accroître l'investissement provincial consacré au réseau de transport en commun afin de répondre aux besoins des commissions de transport sur le plan des opérations et du développement vers 2020. Réaffecter immédiatement les dépenses proposées visant le prolongement des autoroutes en faveur de solutions de transport durable et de l'amélioration de l'infrastructure. Maintenir la proportion actuelle d'investissements du Fonds vert consacrée au transport en commun (65 p. 100) au fur et à mesure que les recettes issues du nouveau système de plafonnement et d'échange permettront d'accroître le financement disponible.
- Établir un calendrier afin de hausser graduellement la taxe sur le carbone jusqu'en 2015, alors qu'elle sera appliquée aux transports comme le prévoir la WCI afin d'éviter un choc de prix, puis augmenter progressivement les revenus du Fonds vert de 2013 à 2015.
- Instituer des politiques qui limitent l'étalement urbain et qui encouragent le développement axé sur le transport en commun. Le financement des transports en commun et la réglementation de l'efficacité énergétique des véhicules constituent des mesures judicieuses; toutefois, elles ne suffiront pas à réduire les émissions provenant du transport routier si l'étalement se poursuit avec la même intensité.
- Les recherches montrent que le gaz de schiste n'est pas un carburant de « transition » écologique. La mise en valeur du gaz de schiste est susceptible d'augmenter les émissions du Québec, en plus de compromettre l'atteinte de ses objectifs de réduction d'émissions de GES, à moins que d'autres secteurs ne réduisent davantage leurs émissions afin de créer l'espace nécessaire à cette nouvelle industrie. L'évaluation environnementale stratégique du gaz de schiste actuellement entreprise par la province, de même que la version mise à jour du plan d'action québécois sur les changements climatiques, devraient faire écho à cet état de fait.
- Maintenir le moratoire sur la mise en valeur du gaz et du pétrole dans le golfe du Saint-Laurent jusqu'à ce que la province ait eu l'occasion d'enquêter sur l'ensemble des répercussions environnementales, sociales et économiques. Il conviendra de lever le moratoire seulement après qu'une vaste consultation publique aura permis de constater que les citoyens appuient fortement cette activité, y compris ceux qui vivent à proximité de tout site d'exploitation. Si la mise en valeur de ces ressources était mise en œuvre, il faudrait mettre en place des stratégies visant à atténuer pleinement leurs impacts, y compris une augmentation des émissions de GES.
- Veiller à ce que les émissions éventuelles des gaz à effet de serre de tous les nouveaux projets soient évaluées avant leur mise en œuvre, spécialement dans le cas de la construction des routes et des autoroutes et de la mise en valeur du gaz et du pétrole; ces évaluations devraient également cibler d'autres grands projets de financement ou d'infrastructure.
- Œuvrer de concert avec ses partenaires de la WCI afin d'adopter des règles et des cibles d'émissions plus simples et rigoureuses aux fins du système de plafonnement et d'échange. Les mesures de « souplesse » actuelles (p. ex., distribuer des quotas gratuitement au lieu de mettre aux enchères la plupart, sinon la totalité, d'entre eux; autoriser l'utilisation de crédits compensatoires; mettre en place des quotas de pollution supérieurs par le truchement de la création de réservoirs) affaiblissent le système et le rendent beaucoup moins transparent aux yeux du public comme à ceux des parties intéressées.

Nouveau-Brunswick



Le Nouveau-Brunswick pourrait être sur la bonne voie pour ramener ses émissions à leur niveau de 1990 d'ici 2012. Cependant, son objectif pour 2020 d'atteindre une réduction de 10 p. 100 sous le niveau de 1990 demeure bien moins ambitieux que les 25 à 40 p. 100 suggérés par les scientifiques.

PHOTO COURTOISIE DE GREENCOLANDER PAR FLICKR

Forces

- Les émissions de GES sont à la baisse depuis 2001; de plus, la province semble en voie d'atteindre son objectif de réduire ses émissions au niveau de 1990 pour 2012.
- La fermeture de la centrale au charbon de Grand Lake (50 MW) en mars 2010.
- 249 MW d'énergie éolienne ajoutés au réseau.
- Le soutien de plusieurs projets d'énergie propre grâce au Fonds d'action climat.
- Le financement accru destiné à Efficacité NB.
- L'annonce d'une politique de bâtiments écologiques.²⁰⁸
- L'affectation de 32 millions de dollars à un projet de réseau électrique intelligent.²⁰⁹

Faiblesses

- Le Nouveau-Brunswick tient absolument à encourager l'essor de l'industrie du gaz naturel.
- L'objectif de production d'électricité à partir de sources renouvelables (10 p. 100 d'ici 2016) n'est pas assez ambitieux.
- Le gouvernement n'a toujours pas de stratégie concernant le chauffage écologique.
- La province ne finance presque pas les transports en commun.
- Annulation de l'engagement du gouvernement précédent de mettre hors service la centrale au mazout de Dalhousie.

Occasion manquée

- Le programme proposant l'établissement de tarifs de rachat communautaire est trop restrictif; il ne parviendra donc probablement pas à favoriser l'émergence d'un secteur viable des énergies renouvelables.

208 Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2010. « Politique d'écologisation des bâtiments pour les nouvelles constructions. » <http://www2.gnb.ca/content/gnb/biling/gs.html>

209 Communications Nouveau-Brunswick. 2010. « Soutien du Fonds d'action climat à des projets écologiques. » Communiqué de presse. <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communique.2010.03.0362.html>

Émissions de gaz à effet de serre²¹⁰

Les émissions produites par le Nouveau-Brunswick étaient encore, en 2009, au-dessus de leur niveau de 1990. Cependant, elles ont tout de même chuté de 15 p. 100 depuis le sommet atteint en 2005.²¹¹ La province pourrait donc parvenir à ramener ses émissions au niveau de 1990 au cours de l'année 2012.²¹² L'objectif pour 2020, qui est de réduire les émissions de 10 p. 100 par rapport au niveau de 1990, se trouve toutefois bien en deçà des 25 à 40 p. 100 recommandés par les scientifiques pour éviter les effets dangereux des changements climatiques.²¹³

En 2009, la plus importante source de GES au Nouveau-Brunswick était la production de chaleur et d'électricité, avec une part de 38 p. 100. Bien que ce chiffre soit de 16 p. 100 plus élevé que son niveau de 1990, le secteur présente toutefois une baisse de 24 p. 100 de ses émissions depuis le sommet atteint en 2005. Ce changement est dû en grande partie au coût élevé du mazout, qui a entraîné l'arrêt presque complet des exportations d'électricité de la centrale au mazout de ColesonCove (1000 MW). De plus, une grande partie de la demande interne de la province est assurée par de l'électricité importée de la Nouvelle-Angleterre et d'Hydro-Québec.

Le transport routier, avec une part de 20 p. 100, constitue la deuxième plus importante source de GES de la province. Les émissions imputables à ce secteur sont de 26 p. 100 plus élevées qu'en 1990, ce qui s'explique à la fois par un accroissement du nombre total de véhicules (avec une hausse particulièrement importante de la quantité de véhicules utilitaires lourds au diesel) et par une transition des voitures de tourisme vers les VUS, fourgonnettes et petits camions, qui sont plus polluants.

En 2009, la production et le raffinage de combustibles fossiles ont compté pour 14 p. 100 du total des émissions de GES du Nouveau-Brunswick. Depuis 1990, les émissions dues à ce secteur ont crû de 127 p. 100, principalement à cause de l'augmentation du raffinage du pétrole pour l'exportation vers le Massachusetts. La production de gaz naturel est aussi responsable d'une partie de la croissance des émissions.

En 2009, la plus grande source d'émissions de GES au Nouveau-Brunswick était la production d'électricité et de chaleur, avec une part de 38 p. 100. Cependant, depuis 2005, la province a connu une diminution de 24 p. 100 des émissions de GES dans ce secteur, principalement en raison du coût élevé du mazout domestique.

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la province pourrait être en voie de respecter son engagement à réduire ses émissions de GES au niveau de 1990 pour 2012 si le gouvernement actuel continuait d'améliorer les politiques climatiques du gouvernement précédent. Il reste à voir si ce sera le cas. À ce jour, le nouveau gouvernement n'a pas beaucoup parlé des changements climatiques, mais il a annoncé qu'un nouveau plan d'action en matière de changements climatiques pour 2012-2020 est en développement²¹⁴.

Le nouveau gouvernement a mis sur pied une Commission de l'énergie dont le mandat est de consulter le public et les groupes d'intérêt pour établir les priorités d'une politique énergétique. La Commission a publié ses recommandations en mai 2011²¹⁵, ce qui a conduit le gouvernement à adopter une politique énergétique en octobre 2011. Bien que l'efficacité énergétique constitue la pierre angulaire de cette politique, le nouveau plan énergétique ne parvient pas à reconnaître le potentiel des sources d'énergie renouvelables de la province.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Le gouvernement précédent du Nouveau-Brunswick a fermé la centrale au charbon de 50 MW de Grand Lake en mars 2010. Il s'était aussi engagé à mettre hors service la centrale au mazout Dalhousie, vieillissante et polluante, d'une capacité de 330 MW. Le nouveau gouvernement a cependant promis de retarder la fermeture de la centrale

210 Environnement Canada. 2011. Rapport d'inventaire national, 1990-2009. Annexe 15.

211 Ibid.

212 Voirgouvernement du Nouveau-Brunswick. 2011. Climate Change Action Plan 2010-2011 Progress Report. www.gnb.ca/0009/0369/0018/ClimateChangeProgressReport2010-2011.pdf

213 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2007. Quatrième Rapport d'évaluation, Groupe de travail III, Tableau 13.7.

214 The New Brunswick Energy Blueprint (October 2011) [http://www.gnb.ca/0085/pdf/P14-11149%20GNB-Energy-Report%20\(Eng\).pdf](http://www.gnb.ca/0085/pdf/P14-11149%20GNB-Energy-Report%20(Eng).pdf)

215 Rapport final de la Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick, mai 2011. <http://www.gnb.ca/Commission/pdf/RapportFinal2010-2011.pdf>

afin d'étudier la possibilité d'utiliser une source de combustible différente.²¹⁶ Il poursuit également la remise à neuf onéreuse de la centrale nucléaire de Point Lepreau, dans le but de la remettre en service à l'automne 2012.

Il est inquiétant de constater que le Nouveau-Brunswick tient tant à développer l'industrie du gaz naturel. Le rapport de la Commission de l'énergie recommande en effet que le gaz naturel soit utilisé « comme combustible de transition afin d'abandonner les combustibles fossiles tandis que la province cherche à maximiser l'utilisation de l'énergie renouvelable et propre ».²¹⁷ Des recherches récentes montrent cependant que le fait d'investir dans la production de gaz naturel crée plutôt des délais dans la transition vers les énergies réellement propres et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.²¹⁸

Le gouvernement a déjà vendu les droits d'exploration pour les gaz de schiste sur plus d'un million d'hectares de terres, soit environ le septième de la superficie de la province.²¹⁹ La province n'a mené aucune étude pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre associées à ces activités, en particulier les émissions fugaces qui sont souvent élevées dans l'exploitation des gaz de schiste.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Bien que l'efficacité énergétique la pierre d'assise du nouveau plan énergétique de la province, cet effort devra être prévu dans le budget provincial de 2012 afin que le plan soit exécuté.

L'année dernière, le gouvernement précédent du Nouveau-Brunswick a haussé à 17,7 millions de dollars le financement accordé à Efficacité NB pour l'exercice financier 2010-2011.²²⁰ Ce programme offre des rabais destinés à encourager les mesures d'économie d'énergie dans la construction et la rénovation des immeubles résidentiels et commerciaux, incluant l'installation de systèmes de chauffage par géothermie ou énergie solaire.²²¹

Le Nouveau-Brunswick a annoncé en avril 2010 la création d'une politique d'écologisation des bâtiments dont la première phase exige que les grands édifices du gouvernement se conforment à la norme LEED Argent. Les immeubles de plus petite taille doivent suivre les exigences du Guide de haut rendement éconergétique d'Efficacité NB en plus de respecter plusieurs exigences d'écologisation des édifices. La seconde phase, qui a déjà été entreprise, vise tous les édifices qui sont financés par la province.²²²

Le maintien de ces programmes devrait être une priorité du plan énergétique annoncé du nouveau gouvernement.

ÉNERGIE RENOUVELABLE

L'installation d'éoliennes produisant 294 MW d'énergie au Nouveau-Brunswick a permis de fournir plus de la moitié de ce qui est demandé par la norme de portefeuille d'énergies renouvelables de la Loi sur l'électricité. Cette norme instaurée en 2005 exigeait, que 10 p. 100 de l'électricité produite provienne de sources à faible impact environnemental d'ici 2016.²²³ La province devrait, au minimum, doubler cet objectif de production de nouvelles énergies renouvelables.

Bien que le nouveau plan prévoit l'opportunité de développer le potentiel des énergies renouvelables à faible impact, il est toutefois moins agressif que l'on croyait. Ainsi, la nouvelle norme inclut maintenant (en plus de la production locale d'énergie renouvelable) les projets à grande échelle, les barrages hydroélectriques ainsi que l'électricité renouvelable acheté à l'extérieur de la province (les importations d'électricité). Bien que la nouvelle cible

216 CBC News. 2010. « Tories vow to keep Dalhousie power plant open. » www.cbc.ca/canada/new-brunswick/story/2010/06/23/nb-dalhousie-power-plant.html

217 Final Report New Brunswick Energy Commission, May 2011. www.gnb.ca/Commission/pdf/FinalReport2010-2011.pdf

218 Fondation David Suzuki et Institut Pembina. 2011. Le gaz naturel est-il une bonne solution pour contrer le changement climatique au Canada ? <http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/rapports/2011/le-gaz-naturel-est-il-une-bonne-solution-pour-contrer-le-changement-climatique-a/>

219 Penty, Rebecca. 2010. « The shale gale" revolution. » [1^{er} mai]. *The Telegraph-Journal*. telegraphjournal.canadaeast.com/rss/article/1035420

220 Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick. 2009. *Budget principal, 2010-2011*. www.gnb.ca/0160/budget/buddoc2010-ME2010-11_Final.pdf

221 Efficacité NB www.efficacitenb.ca

222 Politique d'écologisation des bâtiments du Nouveau-Brunswick, supra note 208.

223 Loi sur l'électricité du Nouveau-Brunswick <http://laws.gnb.ca/fr>ShowTdm/cs/E-4.6/>

En 2010, le Nouveau-Brunswick a soutenu plusieurs projets d'énergie propre par l'entremise de son Fonds d'action climatique, incluant une usine de biogaz d'origine agricole, une usine de biodiesel ainsi qu'un projet de captage et d'utilisation du méthane produits par un site d'enfouissement.

NOUVEAU-BRUNSWICK – VUE D'ENSEMBLE

O=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre S0=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|---|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | O |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | N |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | N |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions). | N |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | N |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | N |
| Possède des politiques de transport responsable. | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | N |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | N |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | O |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | N |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | N |

TENDANCES RELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|--|----------------|
| A réduit ses émissions depuis 1990. | N |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | O |
| A réduit ses émissions en 2009. | O ^a |

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

| | |
|--|---|
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | A |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | N |

GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | O |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | O |

Note : ^aLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

Pour en savoir plus : Nouveau-Brunswick, Plan d'action sur les changements climatiques 2007–2012, <http://www.gnb.ca/0009/0369/0015/0002-f.pdf>; Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Green Building Policy for New Construction & Major Renovation Projects, avril 2010, www.gnb.ca/0099/pgbp-e.pdf; Rapport Final, Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick, mai 2011, www.gnb.ca/Commission/pdf/RapportFinal2010-2011.pdf; Gouvernement du Nouveau-Brunswick, « Plan d'action sur les changements climatiques, Rapport périodique 2010-2011 », www.gnb.ca/0009/0369/0018/ChangementsClimatiquesRapportPeriodique2010-2011.pdf.

visant l'utilisation de 40 p. 100 d'énergies renouvelables d'ici 2020 semble impressionnante²²⁴, il est peu probable qu'elle entraîne une hausse des sources d'énergie renouvelable de haut niveau dans la province.

En 2010, le Nouveau-Brunswick a soutenu de nombreux projets d'énergie propre par l'entremise de son Fonds d'action climat, incluant une usine de biogaz pour les exploitations agricoles, une usine de biodiesel et un projet de récupération et d'utilisation du méthane produit par un site d'enfouissement.

Le gouvernement précédent du Nouveau-Brunswick avait mis en œuvre une Politique en matière d'énergie communautaire²²⁵ qui offrait un tarif de rachat garanti de 10 cents le kWh pour les projets d'énergie renouvelable dont la capacité ne dépassait pas 15 MW. Le tarif de rachat garanti constitue un puissant outil pour encourager l'intégration d'énergie propre au réseau électrique. Malheureusement, celui-ci a été conçu de façon tellement restrictive qu'il est peu probable qu'il favorise l'émergence d'un secteur viable des énergies renouvelables; en effet, le tarif offert ne permet même pas de couvrir les coûts de production associés à la plupart des technologies d'énergie renouvelable. Il faut espérer que le nouveau gouvernement maintiendra et améliorera la politique en matière d'énergie communautaire.

Le gouvernement précédent avait également affecté 32 millions de dollars à un projet de réseau électrique intelligent destiné à favoriser l'introduction des énergies renouvelables dans le système et à réduire les GES.²²⁶ Nous espérons que cette politique sera reconduite.

Le Nouveau-Brunswick ne possède toujours pas de stratégie sur le chauffage écologique visant l'utilisation d'énergie géothermique ou solaire pour le chauffage et la climatisation des édifices, ainsi que pour le chauffage de l'eau. Ces technologies représentent des options économiquement viables ayant le potentiel de réduire de manière importante la dépendance aux combustibles fossiles pour le chauffage et les besoins en électricité des immeubles résidentiels et institutionnels.

TRANSPORT

Le Nouveau-Brunswick peut encore atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES pour 2012; tout dépendra des décisions que prendra le gouvernement dans les mois à venir et de la forme finale de sa politique énergétique.

Le transport routier constitue la deuxième plus grande source de GES du Nouveau-Brunswick; pourtant, presque rien n'est fait pour freiner les émissions dues à ce secteur.

La province n'accorde actuellement presque aucun financement au transport en commun, hormis les fonds accordés par le gouvernement fédéral. Cette situation doit absolument être revue maintenant si le Nouveau-Brunswick veut être en mesure de respecter son engagement envers les gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres des provinces de l'Est du Canada de doubler l'utilisation du transport en commun dans la province d'ici 2020.

Conclusion

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est fait discret dans ses intentions concernant les changements climatiques. Il a toutefois annoncé le développement d'un nouveau plan d'action en matière de changements climatiques et il réitéré sa volonté de réduire les émissions de GES au-delà de 2012. Il a mis sur pied une Commission de l'énergie pour organiser des consultations auprès du public et des groupes d'intérêt afin d'établir les priorités d'une politique énergétique. La Commission a publié ses recommandations en mai 2011²²⁷, et le gouvernement provincial a annoncé sa nouvelle politique énergétique en octobre 2012. Bien que l'efficacité énergétique en constitue l'élément principal, le plan de l'énergie ne parvient pas à reconnaître le potentiel des sources d'énergies renouvelables de la province. Le gouvernement précédent avait commencé à poser des gestes pour réduire les émissions de GES, notamment la fermeture de centrales électriques polluantes, le financement de projets de production d'énergie propre et des investissements dans l'efficacité énergétique. Le nouveau gouvernement doit maintenant réaffirmer son engagement à continuer de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il peut aller plus loin en soutenant l'efficacité énergétique

224 The New Brunswick Energy Blueprint (October 2011) [http://www.gnb.ca/0085/pdf/P14-11149%20GNB-Energy-Report%20\[Eng\].pdf](http://www.gnb.ca/0085/pdf/P14-11149%20GNB-Energy-Report%20[Eng].pdf)

225 « Politique en matière d'énergie communautaire annoncée », communiqué de presse du gouvernement du Nouveau-Brunswick, 10 février 2009. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/ene/2010f0178en.htm>

226 Communications Nouveau-Brunswick. 2010. « Soutien du Fonds d'action climat à des projets écologiques. »<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communIQUE.2010.03.0362.html>

227 Rapport final de la Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick, mai 2011. <http://www.gnb.ca/Commission/pdf/RapportFinal2010-2011.pdf>

Classement

| | 2005 | 2006 | 2008 | 2011 |
|-----------|------|------|------|------|
| Meilleur | | | | |
| Très bien | | | | |
| Bien | | | | |
| Passable | | | X | X |
| Mauvais | X | X | | |
| Pire | | | | |

et les énergies renouvelables, ou bien reculer en gardant ouverte la centrale thermique Dalhousie, très polluante, et en s'aventurant dans l'exploitation des gaz de schiste. La question des émissions de gaz issues du transport routier demeure aussi prioritaire. Le Nouveau-Brunswick peut encore atteindre ses objectifs de réduction des GES pour 2012; tout dépendra des décisions que prendra la province au cours des prochains mois pour orienter sa politique énergétique.

Recommandations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait prendre les mesures suivantes :

- Chercher à profiter de certaines réussites du gouvernement précédent tout en corrigeant les lacunes de son plan [voir plus bas].
- Régler la question des tarifs de rachat garantis en instaurant un tarif variable basé sur le coût de production ainsi que des taux de rendement raisonnables pour différentes technologies d'énergie renouvelable.
- Respecter la promesse de fermer la centrale Dalhousie, coûteuse et polluante.
- Cesser d'investir dans la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau, la fermer et la remplacer par des politiques vigoureuses sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le chauffage écologique.
- Hauser au moins du double l'engagement envers la production d'énergies renouvelables pour 2016 et atteindre cette cible.
- Mettre en place une stratégie de chauffage écologique tirant parti des énergies géothermique et solaire.
- Instaurer un moratoire sur les nouveaux projets d'exploitation pétrolière et gazière et sur les permis d'exploration jusqu'à ce que la province ait été en mesure d'évaluer pleinement les incidences environnementales. Le moratoire devrait être maintenu à moins que des consultations publiques élargies ne démontrent un haut niveau d'appui pour l'exploitation pétrolière et gazière de la part des citoyens du Nouveau-Brunswick, incluant ceux qui seraient les plus concernés par ces activités.
- Mettre en place un plan de développement d'un système de transport en commun plus étendu, ainsi qu'un échéancier pour en assurer le financement.
- Promulguer des lois pour limiter les émissions de gaz à effet de serre des centrales électriques et du secteur des combustibles fossiles.

Île-du-Prince-Édouard



Grâce à des baisses constantes depuis 2005, l'Île-du-Prince-Édouard a déjà dépassé son objectif annoncé de ramener ses émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990 d'ici 2010. Les émissions de la province sont actuellement à 4 p. 100 sous le niveau de 1990.

Forces

PHOTO COURTOISIE DE CPHOFFMAN42 VIA FLICKR

- La province a déjà dépassé son objectif de ramener ses émissions de GES au niveau de 1990.
- La stratégie sur les changements climatiques de la province comporte des objectifs de réduction des émissions de 75 à 85 p. 100 sous le niveau de 2001 d'ici 2050.²²⁸
- La stratégie énergétique comprend un engagement visant à hausser la norme de portefeuille d'énergies renouvelables de 15 à 30 p. 100 d'ici 2013.²²⁹
- Objectif de réduction de 20 p. 100 des émissions de CO₂e par MWh d'électricité utilisée d'ici 2025.
- La stratégie sur les changements climatiques soutient l'engagement envers l'efficacité énergétique et reconnaît le besoin de nouvelles normes pour les bâtiments éconergétiques.
- Adoption de mesures volontaires pour s'attaquer aux émissions de GES dues à l'agriculture (ces dernières comptent actuellement pour 20 p. 100 des émissions totales de l'I.-P.-É.). Une partie de la réduction de 12 p. 100 des émissions observée entre 2008 et 2009 est attribuable au nouveau programme Alternative Land Use Service, qui retire des terres peu productives à l'utilisation agricole pour les reconvertir en forêts, ainsi qu'à de nouvelles pratiques de gestion des fertilisants. Il serait cependant possible de faire encore mieux.
- Expansion du système de transport en commun de Charlottetown et accroissement du nombre d'utilisateurs.
- Engagement à incorporer les conséquences des changements climatiques dans le processus d'évaluation des impacts environnementaux.
- Progrès accomplis dans le cadre de l'initiative Greening Government de 2006, grâce à quoi les nouveaux véhicules du gouvernement présentent un meilleur rendement du carburant.
- Mise en place d'une gamme de projets de recherche sur l'adaptation aux changements climatiques par l'entremise de l'Atlantic Regional Adaptation Collaborative Program.

228 PEI Climate Change Strategy, p.8 www.gov.pe.ca/photos/original/env_globalstr.pdf

229 PEI Energy Strategy, p. 23 www.gov.pe.ca/photos/original/env_snergystr.pdf

Faiblesses

- La province a renoncé à son engagement de 2008 d'adopter des normes sur les émissions des véhicules semblables à celles de la Californie, optant plutôt pour les normes fédérales de rendement du carburant, qui sont moins contraignantes.
- La stratégie sur les changements climatiques appuie fortement l'utilisation des biocarburants, tout en reconnaissant qu'ils offrent peu d'avantages du point de vue climatique.²³⁰
- On s'attend à ce que la demande d'électricité croisse de 20 à 30 p. 100 au cours des 10 prochaines années, ce qui contribuera à l'accroissement des émissions de GES dues à la consommation d'électricité résidentielle.²³¹
- Il y a eu peu de progrès concernant l'engagement pris en 2008 de favoriser l'éducation du public en ce qui a trait aux changements climatiques.
- Les rapports d'étape annuels promis sur les efforts de réduction des GES n'ont pas été réalisés.

Occasions manquées

- Bien que la province ait mis en place plusieurs des recommandations concernant l'efficacité énergétique contenues dans l'étude qu'elle avait commandée en 2008 à la Vermont Energy Investment Corporation, elle n'a pas adopté les nombreuses recommandations visant à réduire les émissions de GES issues du secteur des transports, qui représentent un tiers des émissions totales de la province.
- Le gouvernement avait annoncé la création d'un Centre de stratégies sur les changements climatiques comme partie intégrante de son plan d'action sur les changements climatiques. Le centre devait mettre sur pied des plans d'action en matière de protection du climat et contribuer à la création d'un consensus au sein de la communauté. Or, plus de trois ans plus tard, force est de constater que le centre n'a pas encore été créé.

Le transport routier constitue la plus grande source de GES de l'Île-du-Prince-Édouard, avec une part de 33 p. 100. Les émissions dues à ce secteur ont augmenté de 22 p. 100 entre 1990 et 2009.

Émissions de gaz à effet de serre²³²

L'Île-du-Prince-Édouard est responsable de 0,3 p. 100 du total des émissions canadiennes de GES. Grâce à des réductions constantes depuis 2005, la province a déjà dépassé son objectif de ramener ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 pour 2010.²³³ Les émissions sont actuellement à 3 p. 100 sous le niveau de 1990.

Le transport routier est la plus grande source de GES de l'Î.-P.-É., avec 33 p. 100 du total. Les émissions dues à ce secteur ont augmenté de 22 p. 100 entre 1990 et 2009, et la province a connu durant cette période une augmentation de 32 p. 100 du nombre total de véhicules [on a constaté entre autres une utilisation accrue des VUS et des camions, plus polluants, par les particuliers].

Les émissions causées par l'utilisation d'énergie des résidences, des commerces et des institutions ont baissé de 10 p. 100 depuis 1990; cependant, elles comptent quand même pour 26 p. 100 des GES de la province. La diminution est attribuable à des améliorations de l'efficacité énergétique et à un changement des habitudes des consommateurs, qui ont été confrontés à une hausse de 29 p. 100 du coût du mazout domestique entre 2007 et 2008.

La plus importante diminution depuis 1990 concerne les émissions dues à la production d'électricité et de chaleur, qui ont été réduites de près de 100 p. 100. La plus grande part de l'électricité consommée dans l'Î.-P.-É. est fournie par le Nouveau-Brunswick à l'aide de câbles de transport sous-marins. C'est principalement cette caractéristique, combinée à l'installation et à l'utilisation de parcs éoliens, qui a permis à l'Î.-P.-É. d'éliminer presque entièrement les émissions de GES de ce secteur.

230 PEI Climate Change Strategy, p.17 www.gov.pe.ca/photos/original/env_globalstr.pdf

231 Ibid. p.12

232 Environment Canada. 2011. "National Inventory Report, 1990-2009." Annex 15.

233 PEI, 2010 State of the Environment, www.gov.pe.ca/photos/original/eef_soe_2010.pdf (page 32).

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

L'Île-du-Prince-Édouard a été désignée comme l'une des zones du Canada les plus vulnérables à une montée du niveau de la mer et autres conséquences néfastes des changements climatiques. La stratégie provinciale sur les changements climatiques, publiée en novembre 2008, explique en détail la nécessité de s'adapter à ces changements; en conséquence, le gouvernement a mis sur pied une gamme de projets de recherche dans ce domaine par l'entremise de l'Atlantic Regional Adaptation Collaborative Program.²³⁴

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

La stratégie sur les changements climatiques examine l'utilisation de l'énergie, les transports, l'agriculture, l'adaptation, l'éducation du public et les gestes que peut poser le gouvernement pour écologiser ses opérations, identifiant 47 mesures à prendre. Elle propose également d'adopter un objectif de réduction des émissions de 75 à 85 p. 100 sous le niveau de 2001 d'ici 2050.²³⁵ Malheureusement, la stratégie n'explique pas comment cet objectif global sera atteint, pas plus qu'elle ne comprend d'objectifs à court et moyen termes. Cependant, l'Î.-P.-É. doit respecter l'objectif adopté par la conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres des provinces de l'Est du Canada, soit une réduction de 10 p. 100 des émissions de GES sous le niveau de 1990 avant 2020.

Des mesures ont été adoptées pour remédier au problème des émissions de GES imputables à l'agriculture, qui comptent actuellement pour 20 p. 100 des émissions totales de l'Î.-P.-É. Une partie de la réduction de 12 p. 100 des émissions entre 2008 et 2009 est attribuable au nouveau programme Alternative Land Use Service²³⁶, qui retire des terres peu productives à l'utilisation agricole pour les reconvertir à la forêt, ainsi qu'à de nouvelles pratiques de gestion des fertilisants. Cependant, peu de programmes ont été mis sur pied, et bon nombre de ceux qui sont proposés risquent d'être offerts sur une base volontaire seulement. Ils comprennent entre autres des mesures incitatives pour la reforestation de terres peu productives.

La stratégie de 2008 comprenait des engagements à améliorer les efforts d'éducation du public en ce qui a trait aux changements climatiques, mais bien peu a été fait dans ce domaine. Même le site Web sur les changements climatiques qu'on avait promis de mettre en place demeure caché dans le site du gouvernement et offre peu d'information pertinente aux citoyens.²³⁷

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La stratégie sur les changements climatiques de l'Î.-P.-É. consolide l'engagement du gouvernement envers l'efficacité énergétique et promet des mesures de soutien telles que subventions, prêts, crédits d'impôt et autres mesures incitatives. L'Office of Energy Efficiency de l'Î.-P.-É. a mis en place plusieurs programmes d'efficacité énergétique destinés aux bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels et aux immeubles à logements, ainsi qu'un plan d'économie d'énergie destiné aux entreprises. On espère que ces programmes favoriseront une réduction des émissions de GES de 150 kt au cours des 10 prochaines années²³⁸. À elle seule, la consommation d'énergie domestique a déjà reculé de plus de 20 p. 100.²³⁹

La stratégie sur les changements climatiques reconnaît la nécessité d'établir de nouvelles normes de construction favorisant l'efficacité énergétique. Il s'agissait là en effet d'une lacune importante de la précédente stratégie, d'autant plus que la province est l'une des deux seules collectivités publiques au Canada à ne pas avoir de code du bâtiment s'appliquant à l'ensemble de son territoire²⁴⁰. Bien que ces normes ne soient pas encore établies ou qu'elles n'aient pas encore pris effet, les municipalités de Charlottetown et Summerside ont déjà instauré leurs propres normes²⁴¹.

234 Site Web de l'Atlantic Climate Adaptation Solutions Association atlanticadaptation.ca/pei_projects

235 PEI Climate Change Strategy, p. 8 www.gov.pe.ca/photos/original/env_globalstr.pdf

236 Lignes directrices du programme Alternative Land Use Services www.gov.pe.ca/photos/original/af_alusguide.pdf

237 <http://www.gov.pe.ca/environment/climatechange>

238 Rapport annuel du Department of Environment, Energy and Forestry, 2009, p.46. www.gov.pe.ca/photos/original/eef_annual08-09.pdf

239 Environment Canada. 2011. Rapport d'inventaire national, 1990-2009. Annexe 15.

240 PEI Energy Strategy, p.16

241 Provincial Power Play (page 51).

En 2008, le Department of Energy, Environment and Forestry de l'Î.-P.-É. a publié une étude de la Vermont Energy Investment Corporation démontrant que l'Î.-P.-É. pouvait réduire son utilisation d'électricité prévue de 11 p. 100 et son utilisation d'énergie d'autres sources de 8 p. 100 d'ici 2017²⁴², permettant ainsi à la province et à ses résidents d'économiser 148 millions de dollars sur les 10 ans de réalisation du projet.²⁴³ L'Office of Energy Efficiency de l'Î.-P.-É. a mis en œuvre plusieurs recommandations concernant l'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises. Cependant, plusieurs recommandations visant la réduction des émissions de GES du secteur des transports, responsable du tiers des émissions de la province, n'ont pas été adoptées.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La stratégie énergétique de l'Î.-P.-É. engage la province à doubler ses normes de portefeuille d'énergies renouvelables, les faisant passer de 15 à 30 p. 100 d'ici 2013²⁴⁴, avec l'objectif de produire 500 MW d'énergie éolienne durant cette période²⁴⁵, en hausse par rapport aux 164 MW actuels.²⁴⁶ L'Î.-P.-É. a atteint en 2007 un seuil de production de 15 p. 100 de son électricité à partir de sources renouvelables, trois ans avant son objectif de 2010.

L'Î.-P.-É. produit actuellement 21 p. 100 de son électricité à partir de source renouvelable (énergie éolienne).²⁴⁷ Un cinquième de l'objectif des 500 MW pour 2013 concerne l'utilisation domestique.²⁴⁸ La province a récemment promulgué le P.E.I. Energy Accord, qui demande d'augmenter la capacité de production éolienne de la province de façon à ce que ce type d'énergie occupe une part de 33 p. 100.²⁴⁹

L'Île-du-Prince-Édouard a atteint son objectif de produire 15 p. 100 de son électricité à partir de sources renouvelables en 2007, c'est-à-dire trois ans avant l'échéance prévue de 2010.

TRANSPORTS

Bien que la stratégie sur les changements climatiques de l'Î.-P.-É. comporte des mesures destinées à réduire les émissions imputables au secteur des transports (le plus important producteur d'émissions de la province), celles-ci sont plutôt faibles. La stratégie reconnaît qu'on prévoit que la demande pour l'essence et le diesel s'accroîtra de 30 et 50 p. 100 respectivement par rapport aux niveaux de 1990.²⁵⁰

La stratégie comprend un engagement à adopter des normes d'émissions des véhicules semblables à celles de la Californie, ce qui aurait un effet équivalent à retirer 10 000 véhicules des routes. Mais depuis l'annonce de cet engagement, le gouvernement a plutôt décidé d'opter pour les normes bien inférieures annoncées par les États-Unis et le Canada en mai 2010.

La stratégie sur les changements climatiques met fortement l'accent sur les biocarburants (incluant l'éthanol) tout en reconnaissant qu'ils offrent peu d'avantages en ce qui a trait au climat.²⁵¹ En date de 2008, le pétrole importé représentait 76 p. 100 de l'approvisionnement énergétique global de l'Î.-P.-É.²⁵² (46 p. 100 pour le transport et 30 p. 100 pour les combustibles de chauffage à base de pétrole²⁵³). Il serait possible de réduire cette dépendance en augmentant l'utilisation de véhicules électriques et de systèmes de chauffages alimentés par les éoliennes de la province. Il faut cependant reconnaître que l'Î.-P.-É. a peu de contrôle sur les normes fédérales qui régissent les biocarburants ou sur les opérations des entreprises qui fournissent la province en combustibles, situées à l'extérieur de son territoire de compétence.

242 Energy Efficiency Initiative Designs and Achievable Potential for Prince Edward Island, 22 avril 2008. www.gov.pe.ca/photos/original/eestudy08.pdf

243 PEI Energy Strategy, p.13 www.gov.pe.ca/photos/original/env_snergystr.pdf

244 PEI Energy Strategy, p.23 www.gov.pe.ca/photos/original/env_snergystr.pdf

245 PEI Wind Energy, p.5. www.gov.pe.ca/photos/original/wind_energy.pdf

246 Canadian Wind Energy Association www.canwea.ca/farms/index_e.php

247 PEI Energy Accord www.gov.pe.ca/photos/original/energyaccord.pdf [page 4].

248 Prince Edward Island Wind Energy, www.gov.pe.ca/photos/original/wind_energy.pdf

249 Site Web du Department of Finance, Energy and Municipal Affairs de l'Î.-P.-É.

<http://www.gov.pe.ca/energy/>

250 PEI Climate Change Strategy, p.20. www.gov.pe.ca/photos/original/env_globalstr.pdf

251 Ibid. p.17

252 PEI Energy Strategy, p.9. www.gov.pe.ca/photos/original/env_snergystr.pdf

253 Ibid. p.29.

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD – VUE D'ENSEMBLE

0=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre SO=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|----------------|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | 0 |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | N |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | N |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions). | N |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | 0 |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | N |
| Possède des politiques de transport responsable. | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | N |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | SO |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | 0 |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | 0 ^a |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | N |

TENDANCES RELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|--|----------------|
| A réduit ses émissions depuis 1990. | 0 |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | 0 |
| A réduit ses émissions en 2009. | 0 ^b |

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

| | |
|--|----------------|
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | A ^c |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | N |

GOVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | N |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | N |

Notes :

^aS'applique aux terres peu productives seulement.

^bLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

^cBien que l'I.-P.-É. ne possède pas sa propre stratégie d'adaptation, des plans d'action régionaux et provinciaux ont été mis sur pied dans le cadre de l'Initiative de collaboration pour l'adaptation régionale.

Pour en savoir plus : Prince Edward Island and Climate Change: A Strategy for Reducing the Impacts of Global Warming, www.gov.pe.ca/photos/original/env_globalstr.pdf; PEI Energy Strategy, www.gov.pe.ca/photos/original/env_snergystr.pdf; P.E.I. Energy Accord, Department of Finance, Energy and Municipal Affairs de l'I.-P.-É. website, <http://www.gov.pe.ca/energy/index.php3?number=1036200&lang=FB> Bien que l'Île-du-Prince-Édouard ait annoncé plusieurs objectifs louables, trop peu ont été autorisés ou ont entraîné des mesures concrètes. La province a encore beaucoup de chemin à faire avant de mériter le titre qu'elle s'est donnée en 2007 : « La province verte du Canada ».

Sur le plan positif, notons que le réseau de transport en commun de la région métropolitaine de Charlottetown a été agrandi et connaît une fréquentation accrue.²⁵⁴

De plus, le gouvernement a fait des progrès dans son initiative d'écologisation Greening Government, lancée en 2006, en exigeant que tout nouveau véhicule appartenant au gouvernement soit plus économique en carburant.

Conclusion

L'Île-du-Prince-Édouard est l'une des régions du pays les plus vulnérables à une hausse du niveau de la mer et aux autres répercussions des changements climatiques. La stratégie sur les changements climatiques que la province a formulé en 2008 énonce des objectifs à long terme admirables (incluant celui de réduire les émissions de GES de 75 à 85 p. 100 de leur niveau de 2001 d'ici 2050), mais donne peu de détails sur les moyens qui seront pris pour y parvenir. Actuellement, 21 p. 100 de l'électricité de l'I.-P.-É. provient de source renouvelable (énergie éolienne). On veut atteindre une capacité de 500 MW d'ici 2013, desquels 100 MW seront affectés à l'utilisation domestique.²⁵⁵ La province a récemment promulgué le P.E.I. Energy Accord, dans lequel on demande que la capacité de production d'énergie éolienne soit augmentée afin qu'elle atteigne 33 p. 100 de la production provinciale.²⁵⁶ Bien que de nombreux objectifs louables aient été annoncés, trop peu ont encore été officialisés et réalisés. La province a encore beaucoup de chemin à parcourir avant de mériter le surnom qu'elle s'est donné en 2007 : « La province verte du Canada »²⁵⁷.

Bien que de nombreux objectifs louables aient été annoncés, trop peu ont encore été officialisés et réalisés. La province a encore beaucoup de chemin à parcourir avant de mériter le surnom qu'elle s'est donné en 2007 : « La province verte du Canada ».

Classement

| | 2005 | 2006 | 2008 | 2011 |
|-----------|------|------|------|------|
| Meilleur | | | | |
| Très bien | | | | |
| Bien | | | | X |
| Passable | X | X | X | |
| Mauvais | | | | |
| Pire | | | | |

Recommandations

Le gouvernement de l'I.-P.-É. devrait prendre les mesures suivantes :

- Repenser son approche envers les biocarburants, qui dépendent de cultures vivrières et dont les avantages relatifs au climat sont très limités.²⁵⁸ Plutôt que de mettre en place sa nouvelle norme sur les combustibles renouvelables²⁵⁹, qui met l'accent sur les biocarburants, l'I.-P.-É. devrait adopter une norme sur les carburants à faible teneur en carbone, qui récompenserait tout carburant assurant une réduction des GES. Cela permettrait d'assurer que l'on prend en considération le cycle de vie complet des combustibles (incluant les biocombustibles).
- Augmenter le financement destiné aux programmes d'efficacité énergétique existants.

254 Rapport annuel du Department of Environment, Energy and Forestry, 2009, p. 46. www.gov.pe.ca/photos/original/eef_annual08-09.pdf

255 Island Wind Energy www.gov.pe.ca/photos/original/wind_energy.pdf

256 Site Web du Department of Finance, Energy and Municipal Affairs de l'I.-P.-É. <http://www.gov.pe.ca/energy/>

257 « Anne of 'Green' Gables, indeed », Ottawa Citizen, 26 avril 2007. www.canada.com/ottawacitizen/news/story.html?id=2fe77a9d-e799-428a-9cb5-536a79053bef

258 PEI Climate Change Strategy, p.18 www.gov.pe.ca/photos/original/env_globalstr.pdf

259 PEI Energy Strategy, p.30. www.gov.pe.ca/photos/original/env_snergystr.pdf

- Faire adopter des contrats d'offre standards pour encourager l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable (incluant les tarifs de rachat garantis pour des projets d'énergie communautaire).
- Réaliser son engagement à revoir ses politiques d'aménagement du territoire et de développement, inclus dans sa stratégie sur les changements climatiques, et encourager des choix éconergétiques pour réduire les GES.²⁶⁰
- Développer un plan et un cadre politique pour aborder la question des émissions imputables au secteur du transport, et accorder ces derniers à la politique de planification de l'aménagement du territoire à venir.
- Continuer de mettre en œuvre des politiques destinées à maximiser l'économie d'énergie dans la province, telles qu'identifiées par le rapport de la Vermont Energy Investment Corporation.
- S'engager à respecter les normes californiennes d'efficacité énergétique pour les véhicules, ainsi que d'autres mesures destinées à réduire les émissions du secteur du transport.
- Instaurer des politiques plus vigoureuses pour réduire les émissions du secteur de l'agriculture, la plus grande source d'émissions de la province après le secteur du transport.
- Finaliser une stratégie d'adaptation.
- Mettre en place une taxe sur le carbone qui pourrait être sans incidence sur les recettes ou alors contribuer à financer des actions prévues dans la stratégie sur les changements climatiques. Dans les deux cas, le coût devrait être augmenté avec le temps de façon à réduire les niveaux de consommation d'énergie.
- Financer et créer le Centre for Climate Change Strategies.
- Mettre sur pied un secrétariat des changements climatiques au sein du gouvernement de façon à créer un guichet unique pour les initiatives climatiques, un peu sur le modèle de l'Office de l'efficacité énergétique.²⁶¹
- Continuer à étendre le réseau de transport en commun de façon à réduire le besoin de véhicules personnels ainsi que les émissions du secteur du transport.
- Susciter l'intérêt des citoyens de l'I.-P.-É. à l'égard de la question du réchauffement climatique, incluant les impacts et les coûts associés aux changements actuels et à venir, les actions nécessaires pour réduire de façon significative la pollution des gaz à effet de serre, ainsi que les rôles du gouvernement, de l'industrie et du public dans cette question.

260 PEI Climate Change Strategy, p.28 www.gov.pe.ca/photos/original/env_globalstr.pdf

261 PEI Energy Strategy, p.13. www.gov.pe.ca/photos/original/env_snergystr.pdf

Nouvelle-Écosse



PHOTO COURTOISIE DE ANVILCLOUD PAR FLICKR

Forces

- La province demeure résolue à réduire ses émissions totales de GES à 10 p. 100 sous le niveau de 1990 d'ici 2020.
- Adoption d'une loi sur les émissions maximales de Nova Scotia Power Inc. (NSPI), exigeant une réduction des émissions de 25 p. 100 sous le niveau de 2007 d'ici 2020.
- Le plan sur l'électricité renouvelable comprend un engagement voulant que 25 p. 100 de l'électricité utilisée provienne de sources renouvelables d'ici 2015.
- NSPI a comme objectif que 40 p. 100 de ses ventes proviennent de l'énergie renouvelable d'ici 2020.
- Établissement d'un organisme indépendant, Efficiency Nova Scotia, pour aider les citoyens à réduire la pollution causée par les GES.
- Le code du bâtiment de la province exige que tous les nouveaux bâtiments résidentiels obtiennent la cote ÉnerGuide 80.
- Réduction des émissions de GES dues aux déchets de près de 50 p. 100 grâce au détournement des déchets organiques des sites d'enfouissement.
- Le programme Solar City d'Halifax permettra l'installation de chauffe-eau solaires dans plus de 500 foyers chaque année.
- Les municipalités de la Nouvelle-Écosse doivent produire des plans d'action climatique d'ici 2014.



Les émissions de la Nouvelle-Écosse ne comptent que pour 3 p. 100 du total canadien, mais ses émissions par personne la placent au quatrième rang au pays.

Faiblesses

- La province n'est pas parvenue à concrétiser son engagement pris en 2007 d'adopter les normes d'émissions de la Californie avant 2010.
- La province continue de tirer beaucoup d'énergie de centrales au charbon et au mazout.
- On a repoussé de quatre ans la date limite de 2010 à laquelle la NSPI aurait dû atteindre son objectif en ce qui a trait aux émissions de mercure.
- La province met beaucoup d'énergie dans l'exploration et la production de gaz naturel côtier, incluant les gaz de schiste et le méthane houiller.

- Promotion de l'utilisation à grande échelle de biomasse forestière comme source « carboneutre » d'électricité renouvelable.
- Des sommes d'argent disproportionnées sont dépensées pour la construction de routes et d'autoroutes, en comparaison à ce qui est accordé pour l'amélioration et la promotion du transport en commun.
- L'objectif de la province d'obtenir 40 p. 100 de son énergie de sources renouvelables d'ici 2020 se base en trop grande partie sur l'énergie hydroélectrique importée du mégaprojet des chutes du Bas-Churchill à Terre-Neuve-et-Labrador.

Occasions manquées

- La province propose de généreux tarifs pour son programme de tarifs communautaires de rachat garantis. On a mis beaucoup d'emphase sur la promotion de l'énergie marémotrice, ce qui n'est pas étonnant vu le potentiel de ce secteur d'énergie qui n'en est qu'à l'étape de développement. Il est malheureux cependant que le programme ne soit pas ouvert à toutes les formes d'énergie renouvelable, y compris l'énergie solaire.
- Une entente intervenue entre NSPI et la société de service public terre-neuvienne Nalcor pour exploiter et exporter l'énergie hydroélectrique des chutes Churchill²⁶² aurait pu permettre d'atteindre l'objectif de la province d'obtenir 40 p. 100 de son énergie de source renouvelable d'ici 2020. Ce n'est finalement que 10 p. 100 de l'électricité prévue dans l'entente qui demeurera en Nouvelle-Écosse.
- La stratégie gouvernementale d'utilisation des produits forestiers et d'autres produits de biomasse à des fins énergétiques aurait dû privilégier des systèmes de production d'énergie bien répartis, hautement efficaces et de taille réduite, plutôt que la production d'électricité.
- La province n'a toujours pas de plan de développement combiné pour la production de chaleur et d'électricité dans le but d'améliorer de façon importante l'efficacité des ressources énergétiques de la province.

Émissions de gaz à effet de serre

La Nouvelle-Écosse s'est engagée à réduire ses émissions globales de gaz à effet de serre pour les faire passer à 10 p. 100 sous le niveau de 1990 d'ici 2020 [notons que cet objectif est bien moins ambitieux que les 25 à 40 p. 100 que certains scientifiques jugent nécessaires²⁶³]. Les émissions de GES de la province sont actuellement de 10 p. 100 plus hautes qu'en 1990; bien qu'elles ne représentent que 3 p. 100 du total des émissions canadiennes, elles placent la province au quatrième rang au pays pour les émissions par personne.

La production d'électricité et de chaleur est responsable de près de la moitié des émissions de GES de la province, soit 46 p. 100. En utilisant le charbon comme source d'énergie en quantité toujours plus grande, la province a connu une hausse de 42 p. 100 de ses émissions de GES dans le secteur industriel depuis 1990.²⁶⁴

Le transport routier constitue la deuxième plus importante source d'émissions, avec 17 p. 100 du total d'émissions, en hausse de 16 p. 100 depuis 1990. Cette croissance est largement attribuable au plus grand nombre de camions lourds au diesel utilisés dans les secteurs pétrolier, gazier et manufacturier, ainsi qu'à la transition générale des véhicules de promenade vers les VUS plus polluants.²⁶⁵

Du côté des émissions résidentielles, on a constaté une diminution de 48 p. 100 depuis 1990, mais ce gain a été annulé par la hausse de 111 p. 100 des émissions provenant des secteurs commercial et industriel.²⁶⁶

²⁶² « Emera to invest in development of Lower Churchill and enhanced Atlantic Canada electricity system » www.emera.com/en/home/mediacentre/recentnews/2010/newsreleasedetails.aspx?SourceParams=reqid:1498210

²⁶³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2007. Quatrième Rapport d'évaluation, Groupe de travail III, Tableau 13.7.

²⁶⁴ Environnement Canada. 2011. Rapport d'inventaire national, 1990-2009. Annexe 15.

²⁶⁵ Ibid.

²⁶⁶ Ibid.

Il semble malheureusement que la Nouvelle-Écosse veuille favoriser l'exploration et l'exploitation du gaz naturel côtier, incluant le gaz de schiste et le métal houiller, deux activités qui pourraient avoir de sérieux impacts sur la qualité de l'eau et l'émission de gaz à effet de serre et d'autres polluants.

La Nouvelle-Écosse semble malheureusement vouloir développer à tout prix l'exploration et la production du gaz naturel côtier, incluant le gaz de schiste et le méthane houiller, des activités qui peuvent avoir un impact important sur la qualité de l'eau ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants.²⁶⁷

Du côté des bonnes nouvelles, les émissions de GES provenant de déchets²⁶⁸ ont diminué de 40 p. 100 depuis 1990, principalement grâce à l'instauration d'un programme de gestion qui a permis de réduire les émissions de méthane et de CO2 en interdisant l'enfouissement et l'incinération des matières organiques.

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

Dans le cadre de l'Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act de 2007, la Nouvelle-Écosse s'est engagée à réduire ses émissions globales de gaz à effet de serre de 10 p. 100 sous le niveau de 1990 d'ici 2020.²⁶⁹ Bien que cet objectif respecte la cible régionale adoptée par la conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, il se trouve bien en deçà des réductions de 25 à 40 p. 100 que de nombreux scientifiques croient nécessaires pour éviter les effets dangereux des changements climatiques.²⁷⁰ Cette loi exige néanmoins que la province produise des rapports d'étape annuels afin d'en suivre les réalisations et les échecs.²⁷¹

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Malheureusement, certains objectifs clés de la loi ont depuis été modifiés ou abandonnés. On a par exemple mis de côté l'engagement d'adopter les normes d'émission de la Californie avant 2010.

En avril 2010, la Nouvelle-Écosse a publié un plan d'électricité renouvelable qui incluait l'engagement d'obtenir 25 p. 100 de son électricité de sources renouvelables d'ici 2015. [La cible de 18,5 p. 100 d'énergies renouvelables avant 2013 de l'ESGPA a été modifiée avec ce plan.] Ce plan inclut l'objectif que 40 p. 100 des ventes totales du NSPI proviennent de sources renouvelables d'ici 2020.²⁷²

Halifax a été l'une des premières villes canadiennes à mettre sur pied un plan d'adaptation aux changements climatiques.²⁷³ Toutes les autres municipalités de la Nouvelle-Écosse doivent maintenant produire des plans d'action pour les changements climatiques d'ici 2014, en détaillant leurs stratégies d'atténuation et d'adaptation. Un centre d'information sur l'adaptation aux changements climatiques a été mis sur pied pour aider les municipalités dans ce travail.²⁷⁴

Le fait que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'ait pas su atteindre ses engagements passés fait planer le doute sur ses engagements à réduire ses émissions, à mettre en place des sources d'énergies renouvelables et à faire des progrès en matière d'efficacité énergétique. Il est particulièrement troublant de voir que le gouvernement a accordé au NSPI un délai de quatre ans pour permettre à ses centrales d'atteindre leurs objectifs de réduction des émissions de mercure.²⁷⁵ Il existe pourtant des moyens de limiter et d'atténuer les augmentations des coûts de l'énergie sans compromettre la qualité de l'environnement.²⁷⁶

Comme le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'est pas parvenu à respecter ses engagements passés, on peut raisonnablement douter de ses engagements actuels en matière de réduction des émissions, de mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables et de gains en efficacité énergétique.

267 Nova Scotia Department of Energy. 2010. « Onshore Oil & Natural Gas - Current Activity. » www.gov.ns.ca/energy/oil-gas/onshore/current-activity/

268 Environnement Canada. 2011. Rapport d'inventaire national, 1990-2009. Annexe 15.

269 Voir Bramley (2005).

270 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2007. Quatrième rapport d'évaluation, Groupe de travail III, Tableau 13.7.

271 Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. 2010. « Environmental Goals and Sustainable Prosperity (EGSPA) progress reports. » www.gov.ns.ca/nse/egspa/

272 Nova Scotia Department of Energy. 2010. « Renewable Electricity Plan. » www.gov.ns.ca/energy/resources/EM/renewable/renewable-electricity-plan.pdf

273 HRM Climate SMART Community Action Guide to Climate Change and Emergency Preparedness, septembre 2006. adaptation. nrcan.gc.ca/projdb/pdf/185b_e.pdf

274 Site Web de l'Adaptation Clearing house. climatechange.gov.ns.ca/content/adaptation/

275 Communiqué de presse du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, « Province Steps in to Limit Power Rate Increases », 22 juillet 2010. www.gov.ns.ca/news/details.asp?id=20100722003

276 Par exemple : « Energy Cost Politics and the Environment in Nova Scotia », Canadian Centre for Policy Alternatives. [www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Nova Scotia Office/2010/10/NS Energy Cost Politics 10.pdf](http://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Nova%20Scotia%20Office/2010/10/NS%20Energy%20Cost%20Politics%2010.pdf)

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis notre dernier rapport, la Nouvelle-Écosse a fait de grandes avancées vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre en améliorant son efficacité énergétique.

En janvier 2010, la province a mis sur pied Efficiency Nova Scotia, organisme d'administration indépendant dont le mandat est d'aider les citoyens à utiliser moins d'énergie et à réduire la pollution due aux gaz à effet de serre.²⁷⁷ Il s'agit de la première agence d'efficacité énergétique indépendante au Canada; elle est financée par les contribuables et son objectif ambitieux est de réduire l'utilisation d'énergie nette de la Nouvelle-Écosse de 2 p. 100 chaque année.²⁷⁸ (Malheureusement, le texte de loi qui a donné naissance à l'agence n'inclut pas ces cibles claires.) Efficiency Nova Scotia offre des rabais aux nouveaux propriétaires de maisons et aux constructeurs pour les aider à maximiser l'efficacité énergétique.²⁷⁹

En 2007, l'Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act a mis à jour le code du bâtiment de la province, et depuis janvier 2011, tous les nouveaux bâtiments résidentiels doivent obtenir la cote ÉnerGuide 80.²⁸⁰

On attend toujours un plan concret de développement combiné de la production de chaleur et d'électricité qui permettrait d'améliorer significativement l'utilisation efficace des ressources énergétiques de la province.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Nouvelle-Écosse a donné à son service public d'électricité Nova Scotia Power Inc., qui est détenu par des intérêts privés, l'objectif louable de produire 40 p. 100 de l'électricité de la province à partir de sources renouvelables d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, cependant, la province n'aura pas d'autre choix que d'allouer des crédits d'énergies renouvelables à des projets à l'extérieur de la province.

En novembre 2010, une entente a été conclue entre la société mère de NSPI et Nalcor, le service public de Terre-Neuve et Labrador, pour développer et exporter l'énergie hydroélectrique des chutes du Bas-Churchill.²⁸¹ Seulement 10 p. 100 de l'énergie hydroélectrique transmise demeurera en Nouvelle-Écosse, tandis que le reste sera destiné au marché d'exportation. On n'a pas donné l'assurance que cette énergie hydroélectrique remplacera l'énergie obtenue du charbon; de plus, certains experts croient que cette entente pourrait limiter le potentiel d'expansion de l'énergie éolienne étant donné qu'on ne fait actuellement aucune différence entre ces deux types d'énergies « renouvelables » en ce qui concerne les objectifs. De plus, le fait de se baser trop fortement sur ce projet pour atteindre les cibles d'énergies renouvelables constitue un risque, étant donné qu'aucune évaluation environnementale n'a été faite et que les négociations avec les nations autochtones n'ont pas été complétées. De plus, il est loin d'être certain que ce mégaprojet sera fonctionnel en 2017, comme le prévoient les estimations.

Le plan d'énergie renouvelable de la Nouvelle-Écosse²⁸² propose l'instauration d'un programme de tarifs de rachat garanti pour permettre aux collectivités, aux coopératives, aux groupes des Premières Nations et aux organismes sans but lucratif de développer de petits projets d'énergie verte qui pourraient alimenter le réseau électrique à prix fixe.²⁸³ Les tarifs proposés par le programme sont, dans certains cas, plus élevés que ce que l'on trouve en Ontario et au Vermont.²⁸⁴ Vu le potentiel que présente l'énergie marémotrice, il n'est pas surprenant de voir que l'on a mis l'accent sur cette forme d'énergie en promettant des tarifs attrayants. Ce secteur d'énergie renouvelable n'en est toutefois qu'à l'étape du développement. À l'inverse, il est décevant de voir que l'énergie solaire, une technologie éprouvée, a été délibérément omise du programme.²⁸⁵ On pourrait cependant contourner le problème grâce à des

277 Site Web de Efficiency Nova Scotia. www.efficiencyns.ca/for_homes/homeowners/

278 Nova Scotia Utility and Review Board. 2009. *NSPI 2009 Integrated Resource Plan Update Report*. www.nspower.ca/site-nsp/media/nspower/2009%20IRP%20UPDATE%20-%20FINAL%20REPORT%20COMBINED%20REDACTED.pdf

279 Guide des rabais de Efficiency Nova Scotia. www.efficiencyns.ca/for_homes/energy_savings_programs/performanceplus/rebate_guide2/

280 Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act [2007]. nslegislature.ca/legc/bills/60th_1st/1st_read/b146.htm

281 « Emera to invest in development of Lower Churchill and enhanced Atlantic Canada electricity system » www.emera.com/en/home/mediacentre/recentnews/2010/newsreleasedetails.aspx?SourceParams=reqid:1498210

282 Nova Scotia Renewable Electricity Plan www.gov.ns.ca/energy/resources/EM/renewable/renewable-electricity-plan.pdf

283 Ibid.

284 « Nova Scotia's Proposed ComFIT Tariffs Circulated », Alliance for Renewable Energy, 7 janvier 2011. [www.allianceforrenewableenergy.org/2011/01/nova-scotias-proposed-comfit-tariffs-circulated.html](http://allianceforrenewableenergy.org/2011/01/nova-scotias-proposed-comfit-tariffs-circulated.html)

285 Ibid.

NOUVELLE-ÉCOSSE – VUE D'ENSEMBLE

0=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre S0=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|---|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | 0 |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | N |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | 0 |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | 0 |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions). | N |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | 0 |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | 0 |
| Possède des politiques de transport responsable. | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | N |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | N |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | 0 |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | N |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | A |

TENDANCES RELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|--|----------------|
| A réduit ses émissions depuis 1990. | N |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | N |
| A réduit ses émissions en 2009. | 0 ^a |

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

| | |
|--|---|
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | N |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | N |

GOVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | 0 |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | 0 |

Note : ^aLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

Pour en savoir plus : Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act, nslegislature.ca/legc/bills/60th_1st/1st_read/b146.htm; Greenhouse Gas Emissions Regulations, 2009, www.gov.ns.ca/just/regulations/reg5/envgreenhouse.htm; Nova Scotia Renewable Electricity Plan www.gov.ns.ca/energy/resources/EM/renewable/renewable-electricity-plan.pdf

projets solaires locaux financés par une taxe sur l'essence²⁸⁶ à l'intérieur de plans municipaux d'adaptation aux changements climatiques.

En promouvant l'utilisation de la biomasse forestière à grande échelle en tant que source « carboneutre » d'électricité renouvelable²⁸⁷, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a choisi le pire scénario possible pour l'énergie issue de la biomasse forestière, selon le Ecology Action Centre d'Halifax.²⁸⁸ Non seulement cette stratégie entre en conflit avec l'objectif déclaré de la province de réduire la coupe à blanc de 50 p. 100 d'ici 2015, mais en plus, elle ne prend pas en considération les émissions de GES issues de la récolte du bois.²⁸⁹ Une autre lacune majeure de cette stratégie réside dans le fait qu'elle ne privilégie pas l'utilisation de la biomasse pour des systèmes hautement efficaces de production d'énergie décentralisés et à petite échelle, mais concentre tout dans la production d'électricité.

La province a peu fait pour promouvoir l'utilisation des systèmes d'énergie géothermique, mais elle offre en revanche aux individus et aux entreprises un rabais partiel sur le coût d'installation de systèmes de chauffage solaire. Ce programme est administré par Efficiency Nova Scotia.²⁹⁰

La ville d'Halifax est allée plus loin encore en mettant en œuvre le programme Solar City, qui permettra l'installation de systèmes de chauffage solaire dans 500 à 700 maisons de la ville chaque année. Les résidents n'ont rien à payer, le remboursement se faisant par l'entremise des taxes municipales et pour un montant moindre que l'argent qui est épargné sur les coûts de chauffage. Le programme offre une opportunité unique pour l'obtention de rabais gouvernementaux et de mesures incitatives pour l'installation de systèmes de chauffage solaire.²⁹¹

La Nouvelle-Écosse a fait de grands progrès au cours des dernières années, mais son plan d'action actuel comporte des lacunes importantes, y compris l'absence d'une stratégie de production de chaleur s'appliquant à toute la province et une politique incomplète sur la question des émissions dues au transport routier.

TRANSPORTS

Le secteur du transport est le deuxième plus grand émetteur de GES en Nouvelle-Écosse. Malgré cela, la province ne semble pas vouloir s'attaquer à ce problème.

Un engagement de 2007 voulant que la Nouvelle-Écosse adopte avant 2010 des normes inspirées de celles de l'État de Californie (sur les émissions de gaz à effet de serre et de polluants aériens des nouveaux véhicules à moteur) n'a pas été atteint. Ne voulant apparemment pas mener par l'exemple, le gouvernement provincial dit plutôt qu'il attend les lignes directrices nationales et qu'il continuera d'encourager le gouvernement fédéral à hausser les normes nationales.²⁹²

La province continue de dépenser plus de 300 millions de dollars par année pour la construction de nouvelles routes et autoroutes, ce qui constitue de loin son plus grand poste de dépenses.²⁹³

Conclusion

La Nouvelle-Écosse a fait quelques avancées importantes au cours des dernières années, principalement en instaurant un plafond sur les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur de l'énergie, de façon à réduire ces dernières de 25 p. 100 au cours de la prochaine décennie. Les programmes et objectifs d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique devraient contribuer à atténuer les émissions du secteur énergétique, qui représentent près de la moitié des émissions totales de la province. Cependant, la question de la crédibilité demeure, surtout si l'on considère les ratés qu'a connus la Nouvelle-Écosse en ce qui a trait à l'introduction des normes californiennes sur les émissions des véhicules, à l'instauration de programmes d'énergies renouvelables, et aux émissions de

286 Fonds de la taxe sur l'essence, Canada-Nova Scotia Infrastructure Secretariat. www.nsinfrastructure.ca/pages/Gas-Tax-Fund.aspx

287 Nova Scotia Department of Energy. 2010. Renewable Electricity Plan. www.gov.ns.ca/energy/resources/EM/renewable-renewable-electricity-plan.pdf

288 « Nova Scotia achieves the worst possible scenario for forest biomass energy », Ecology Action Centre, 26 janvier 2011. www.ecologyaction.ca/content/nova-scotia-achieves-worst-possible-scenario-forest-biomass-energy

289 Voir par exemple Manomet Center for Conservation Sciences, « Manomet Study of Woody Biomass Energy Released », 10 juin 2010. www.manomet.org/sites/manomet.org/files/ManometBiomassPressRel06%2009%2010%201630.pdf

290 Site Web de Efficiency Nova Scotia. www.efficiencyns.ca/

291 « Can Halifax be Canada's 'Solar city'? » The Coast, 5 novembre 2010. www.thecoast.ca/RealityBites/archives/2010/11/05-can-halifax-be-canadas-solar-city

292 Rapport d'étape de l'EGSPA 2010. www.gov.ns.ca/nse/egspa/docs/EGSPA.2010.Annual.Report.pdf

293 Nova Scotia Ministry of Finance. Estimates and Supplementary Detail for the fiscal year 2010–2011. à www.gov.ns.ca/finance-site-finance/media/finance/budget2010/EstimatesAndSupDetail2010-11.pdf

mercure. Le plan comporte également d'importantes lacunes dans sa forme actuelle, y compris l'absence d'une stratégie provinciale de production de chaleur et le manque de politiques qui permettraient d'aborder sérieusement la question des émissions dues au transport routier. Nous espérons que la Nouvelle-Écosse saura faire preuve d'autorité dans ces domaines.

Classement

| | 2005 | 2006 | 2008 | 2011 |
|-----------|------|------|------|------|
| Meilleur | | | | |
| Très bien | | | | |
| Bien | | | | X |
| Passable | | | X | |
| Mauvais | X | X | | |
| Pire | | | | |

Recommandations

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse devrait prendre les mesures suivantes :

- Mettre fin à la vente de permis d'exploration et d'exploitation des réserves de gaz naturel côtier tant que la province n'a pas évalué l'étendue des incidences possibles sur la qualité de l'air et de l'eau, incluant les émissions de gaz à effet de serre, et tant qu'elle n'a pas consulté les citoyens pour savoir si elle devrait prendre part à ces activités et de quelle façon elle devrait le faire. Si l'on s'entend pour procéder à l'exploitation, élaborer un plan pour faire face aux impacts possibles de façon efficace.
- Compléter les lois régissant le secteur de l'électricité et les investissements dans l'efficacité énergétique par l'élaboration d'une stratégie combinée sur le chauffage et l'énergie, ainsi qu'une stratégie visant à exploiter de façon beaucoup plus importante l'énergie solaire passive et l'énergie géothermique.
- Étendre l'initiative Solar City de Halifax à toute la province.
- S'assurer que les normes sur l'énergie renouvelable reflètent les meilleures connaissances scientifiques et permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette question est particulièrement importante en ce qui concerne les gaz à effet de serre émis lors de la récolte d'arbres pour la production d'électricité. Modifier la stratégie sur la biomasse de façon à ce qu'elle soit clairement orientée vers la durabilité et qu'elle comporte des critères visant à privilégier les projets à petite échelle et bien répartis sur le territoire.
- Élaborer un plan de réduction des émissions du secteur du transport. Une bonne première étape consisterait à déplacer les ressources budgétaires pour privilégier les modes de transport durables plutôt que les nouvelles autoroutes. La province devrait également respecter sa promesse d'adopter les normes d'efficacité énergétique de la Californie plutôt que de se fier aux propositions insuffisantes du gouvernement fédéral.
- Établir un comité consultatif provincial sur les changements climatiques afin de développer une stratégie d'adaptation pour la province.
- Développer une stratégie d'utilisation des importations d'énergie hydroélectrique pour compléter le développement d'autres technologies faibles en carbone, et réduire la dépendance au charbon.
- S'assurer que les collectivités disposent d'un accès équitable au réseau électrique de façon à ce qu'elles puissent bénéficier de la production d'énergies renouvelables grâce au programme des tarifs de rachat garanti. Étendre ce programme à d'autres formes d'énergie à l'avenir.

Terre-Neuve-et-Labrador



PHOTO COURTOISIE DE PROVINCE OF NEWFOUNDLAND PAR FLICKR



Les fluctuations observées dans les émissions de GES de Terre-Neuve-et-Labrador font penser que les récents changements dans les niveaux d'émissions ne sont pas dus aux efforts de la province, mais plutôt à des facteurs hors du contrôle du gouvernement.

Forces

- Deux nouveaux parcs éoliens pourraient permettre de réduire les émissions de soufre et de CO2 de près de 14 p. 100.
- La construction du projet énergétique éolien-hydrogène de Ramea est terminée.
- Des projets d'éoliennes et de petites centrales hydroélectriques sont en développement dans le but de réduire l'utilisation du diesel dans les communautés isolées.
- L'objectif d'intégration de véhicules hybrides dans le parc automobile du gouvernement a été dépassé.
- Mise sur pied d'un bureau des changements climatiques, de l'efficacité énergétique et de l'échange des droits d'émission.
- Des subventions pour l'évaluation et la mise à jour énergétique des maisons sont maintenant disponibles.
- Engagement d'améliorer de 25 p. 100 l'efficacité énergétique des nouveaux édifices gouvernementaux et de ceux qui doivent subir des rénovations.

Faiblesses

- Aucun objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie lourde.
- Les lignes directrices concernant le brûlage à la torche, destinées à contrer l'augmentation des émissions du secteur pétrolier et gazier, sont volontaires.
- Évaluation inadéquate de la capacité du mégaprojet des chutes du Bas-Churchill à réduire les émissions de GES.
- L'accent mis sur les mégaprojets monopolise les ressources au détriment des autres formes de production d'énergie.
- Le projet de parc éolien Argentia a été bloqué faute d'engagement du gouvernement provincial à acheter l'énergie qu'il produirait.
- Les règlements qui régissent l'industrie pétrolière et gazière font abstraction des nombreux impacts environnementaux et incidences sur les écosystèmes qu'a cette dernière.
- Rien ne laisse penser que les normes d'efficacité énergétique gouvernementale seront étendues au secteur privé.

Occasions manquées

Plutôt que de promouvoir des mégaprojets éloignés géographiquement, qui exigent la construction de lignes de transport sur de longues distances, le gouvernement aurait pu mettre l'accent sur les possibilités de développement de projets énergétiques à petite échelle et bien répartis sur le territoire, en particulier pour les communautés éloignées.

- Au lieu de participer activement à la Western Climate Initiative, le gouvernement se contente d'y jouer le rôle d'observateur.
- Le plan d'efficacité énergétique de 2011 ne donne pas la priorité aux investissements les plus rentables dans tous les secteurs.
- Au lieu d'offrir des rabais aux citoyens qui achètent des véhicules plus éconergétiques, la province aurait pu adopter les normes californiennes d'efficacité énergétique pour les nouveaux véhicules. Cela aurait permis de s'attaquer de façon efficace aux émissions dues au transport routier et hors route, qui représente la plus grande source de GES de la province.
- Un examen de l'état de préparation à d'éventuels déversements pétroliers en mer, commandé par la province et publié en décembre 2010, n'a donné que peu de résultats. Comme aucun spécialiste des écosystèmes marins n'a été consulté, l'information sur les impacts d'un déversement pétrolier sur les espèces et les écosystèmes marins est incomplète et dépassée, voire inexistante.

Émissions de gaz à effet de serre²⁹⁴

Dans son plan d'action sur les changements climatiques de 2011, le gouvernement s'est engagé à respecter les objectifs de réduction de GES de la conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, c'est-à-dire 10 p. 100 sous le niveau de 1990 d'ici 2005 et 75 à 85 p. 100 sous le niveau de 2001 d'ici 2050. (La cible précédente visant à réduire les émissions de GES à 6 p. 100 sous le niveau de 1990 d'ici 2012 a été abandonnée.) Cet objectif est bien en deçà des 25 à 40 p. 100 de réduction que les scientifiques recommandent de mettre en œuvre immédiatement²⁹⁵.

Après avoir connu un sommet en 2007, les émissions de GES de la province étaient en 2009 de 2,7 p. 100 plus élevées que leur niveau de 1990. Malheureusement, les fluctuations des émissions de GES de Terre-Neuve-et-Labrador laissent croire que ces changements ne sont pas attribuables aux efforts de la province, mais bien à des facteurs sur lesquels le gouvernement n'a aucune influence. Les émissions de GES varient beaucoup plus en conséquence des hivers plus chauds, du prix du mazout domestique, des prix des produits de la mer, de la fermeture des usines de papier et des arrêts de production sur les plates-formes pétrolières qu'en raison de l'actuel plan d'action climatique inefficace de la province²⁹⁶.

Les transports routiers constituent la plus importante source d'émission de GES de Terre-Neuve-et-Labrador, avec une part de 22 p. 100. La croissance de 27 p. 100 des émissions de ce secteur depuis 1990 est attribuable aux effets combinés de l'augmentation du nombre de véhicules dans la province et de l'utilisation accrue des VUS, fourgonnettes et autres camions à mauvais rendement énergétique.

La production et le raffinage des combustibles fossiles comptent pour 19 p. 100 du total des émissions. L'industrie minière et l'extraction de pétrole et de gaz (incluant les sources fugaces) y contribuent de leur côté pour 14 p. 100. Les émissions provenant de ces secteurs ont augmenté de 50 p. 100 depuis 1990; avant 1997, elles ne provenaient que du raffinage du pétrole et de l'exploration minière conventionnelle. En 1997, le début des opérations pétrolières en mer à Terre-Neuve-et-Labrador a entraîné une hausse substantielle des émissions, en particulier à cause du brûlage à la torche. Étant donnée la faiblesse des normes régissant cette pratique, les récentes baisses mineures de ces émissions ne semblent pas être le résultat de politiques efficaces, mais simplement la conséquence du fait qu'avec le temps, les champs pétroliers produisent moins de gaz à brûler.

Les émissions de GES causés par la production de chaleur et d'électricité ont baissé de 47 p. 100 par rapport au niveau de 1990. Cette baisse est due à l'augmentation de la capacité hydroélectrique et éolienne de la province,

L'augmentation de 27 p. 100 des émissions attribuable au transport routier à Terre-Neuve-et-Labrador depuis 1990 a été causée par l'augmentation du parc de véhicules de la province et l'utilisation accrue des VUS, fourgonnettes et camionnettes énergivores.

294 Environnement Canada. 2011. Rapport d'inventaire national, 1990-2009. Annexe 15.

295 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2007. Quatrième Rapport d'évaluation, Groupe de travail III, Tableau 13.7.

296 www.env.gov.nl.ca/env/climate_change/govt_action/climatechangeplanfinal.pdf

associée à la baisse de la demande énergétique résultant d'hivers plus chauds, à la baisse de la population et à la fermeture de deux grandes papetières. Il est peu probable que ces diminutions perdurent étant donné qu'on s'attend à voir augmenter la demande industrielle au cours des prochaines années, conséquence de l'ouverture d'une usine de traitement du nickel à Long Harbour²⁹⁷, prévue pour 2012. On compte répondre à cette demande additionnelle par l'augmentation de la production de la centrale au mazout lourd d'Holyrood, ce qui aura pour effet d'augmenter les émissions de GES et d'autres polluants.

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

En 2008, nous avons rapporté qu'une mise à jour du plan d'action sur les changements climatiques de la province devait être publiée; en fait, elle n'a été publiée qu'en 2011. Ce plan reconnaît que les changements climatiques posent d'énormes défis à Terre-Neuve-et-Labrador, mais offre peu de propositions concrètes pour réduire les émissions de GES des sources les plus importantes. Le plan comporte bien un engagement à établir des cibles de réduction des GES pour l'industrie lourde pour 2012, mais mentionne par ailleurs que les actions mises en œuvre ne doivent pas désavantagez économiquement le secteur pétrolier et gazier de la province. Cette absence d'engagement est soulignée par la décision du gouvernement de limiter son rôle au sein de la Western Climate Initiative à celui d'observateur.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Le plan de Terre-Neuve-et-Labrador pour 2011 reconnaît les grands défis que les changements climatiques posent à la province, mais contient peu de propositions concrètes pour réduire les émissions de GES provenant des sources les plus importantes.

L'industrie pétrolière et gazière de Terre-Neuve-et-Labrador, qui opère déjà dans un environnement à haut risque, s'avance en territoire encore plus dangereux avec les forages existants ou proposés à grande profondeur ou encore dans des zones fragiles du point de vue de l'environnement, comme les eaux partiellement enfermées du golfe du Saint-Laurent. Les règlements régissant le brûlage à la torche, les émissions de gaz à effet de serre et les déversements pétroliers ou d'autres déversements au potentiel catastrophique sont très faibles. L'organisme de réglementation, le Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board, envisage le forage pétrolier en mer presque exclusivement du point de vue de l'ingénierie et de l'économie.

Bien que cet organisme ait été créé conjointement par le gouvernement fédéral et la province, elle a été peu impliquée dans la composition de son conseil d'administration. Elle manque ainsi de moyens pour s'assurer que les questions environnementales reçoivent autant d'attention que les intérêts industriels. Aucun des membres actuels du conseil ne possède d'expérience éprouvée dans les sciences naturelles, et encore moins dans les sciences touchant l'environnement, les écosystèmes ou l'océan. C'est là un fait troublant, considérant que l'industrie pétrolière opère à Terre-Neuve-et-Labrador dans un environnement plus extrême que celui du golfe du Mexique, lieu du plus récent désastre pétrolier.

Il est décevant de constater qu'à ce jour, le gouvernement provincial n'a démontré aucun intérêt à mettre en œuvre les recommandations de l'enquête Wells de 2010, à savoir qu'un bureau de la sécurité autonome et indépendant soit mis sur pied et adéquatement financé.²⁹⁸

Pis encore, on a vu qu'une évaluation des préparatifs en cas de déversement pétrolier en mer, commandée par la province²⁹⁹ et publiée en décembre 2010, s'est avérée une perte de temps et d'énergie. Le rapport a été entièrement rédigé du point de vue de l'ingénierie et de l'industrie, et aucun expert des écosystèmes marins n'a été contacté. Il en résulte que l'information concernant les impacts des déversements pétroliers sur les espèces et les écosystèmes océaniques était incomplète ou dépassée, voire inexiste. Malgré ces failles importantes, le rapport a été favorablement reçu par le gouvernement provincial, donnant à ce dernier l'impression qu'il assure sa sécurité tout en le laissant probablement mal préparé à prévenir ou à répondre de façon efficace à un déversement important, surtout en ce qui a trait aux impacts sur les écosystèmes marins et l'océan.

297 « \$2B hydromet plant to be built in Long Harbour », CBC, 12 novembre 2008. www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/story/2008/11/12/inco-hydrome.html.

298 Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Helicopter Safety Enquiry, octobre 2010. www.cnlopb.nl.ca/pdfs/ohsi/ohsir_vol1.pdf

299 *Prevention and Remediation Requirements and Practices in Newfoundland and Labrador*, Department of Natural Resources, Government of Newfoundland and Labrador, décembre 2010, www.nr.gov.nl.ca/nr/publications/energy/nloffshore_oil_review.pdf

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Il faut donner crédit à la province d'avoir mené par l'exemple en établissant des normes d'efficacité énergétique pour les bâtiments. La province s'est engagée à améliorer de 25 p. 100 l'efficacité énergétique des édifices gouvernementaux neufs ou rénovés et des édifices qui bénéficient de financement public, auxquels elle demande aussi d'obtenir la norme LEED Argent. En 2011, le nouvel Édifice Ressources naturelles à St. John's est devenu le premier édifice gouvernemental provincial à recevoir la certification BOMA BESt Niveau 3 de l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles du Canada.

Le gouvernement ferait bien, cependant, d'étendre ses propres normes élevées au reste de la province, et d'adopter un code du bâtiment comprenant des normes d'efficacité énergétique élevées, en particulier pour les nouveaux bâtiments. Ce code pourrait faire de la connaissance de l'efficacité énergétique une condition d'obtention d'une licence pour les entreprises de construction et les ouvriers.

Le plan énergétique de 2007³⁰⁰ comprenait un ensemble d'actions destinées à mettre en œuvre des politiques concernant l'efficacité énergétique, incluant des évaluations énergétiques et des subventions à la rénovation pour les propriétaires, ainsi que du financement pour offrir aux ménages à faible revenu l'accès à des évaluations et des rénovations. Le plan d'efficacité énergétique de 2011 maintient l'engagement de la province à réaliser ces programmes; cependant, le financement associé demeure insuffisant et devrait être revu à la hausse, tandis que l'éligibilité au programme devrait être étendue aux locataires.

Nous constatons malheureusement que le retrait de la portion provinciale de la taxe de vente harmonisée pour l'électricité et les autres formes de chauffage résidentiel réduira non seulement les mesures d'incitation à l'efficacité énergétique, mais limitera également la capacité du gouvernement à financer les programmes résidentiels d'efficacité énergétique à des niveaux qui permettent d'assurer leur succès.

Il faut également déplorer que ni le plan de 2007 ni celui de 2011 ne fassent une priorité de l'investissement dans des mesures rentables d'efficacité énergétique pour tous les secteurs.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La province a connu plusieurs développements positifs dans le domaine de l'énergie éolienne.

Deux nouveaux parcs éoliens ont été construits : on estime qu'ils pourraient remplacer l'utilisation de 300 000 barils de pétrole annuellement et réduire les émissions de soufre et de dioxyde de carbone d'environ 14 p. 100.³⁰¹

La construction de la centrale éolienne à production d'hydrogène de Ramea, sur Northwest Island, est arrivée à son terme. Le projet fournira de l'énergie grâce à trois éoliennes et créera de l'hydrogène à partir des surplus d'énergie pour compléter [et remplacer éventuellement] l'utilisation du diesel dans cette communauté isolée.³⁰²

Le programme Coastal Labrador Wind Monitoring étudie actuellement le potentiel éolien et hydroélectrique de quatre communautés isolées du Labrador en vue de réduire leur utilisation de génératrices au diesel.

Malheureusement, l'engagement de la province de faire croître l'utilisation de l'énergie éolienne est maintenant mis en doute. Le parc éolien proposé d'Argentia a été bloqué parce que la province ne s'est pas engagée à acheter l'énergie qui y serait produite.³⁰³ En l'absence de nouveaux projets d'énergie éolienne, on répondra à l'augmentation prévue de la demande d'électricité en consommant encore plus de mazout lourd (ce qui produira encore plus d'émissions de GES) à la centrale de Holyrood. De nouveaux parcs éoliens pourraient diminuer la demande jusqu'à l'achèvement du projet du Bas-Churchill (voir plus bas); ensuite, répondant aux besoins énergétiques locaux, ils permettraient d'allouer plus d'énergie du Bas-Churchill à l'exportation. En bloquant les nouveaux parcs éoliens, la province signifie qu'elle ne voit pas l'énergie éolienne comme un complément au projet du Bas-Churchill, mais comme un compétiteur financier des projets hydroélectriques existants et futurs.

Il est difficile d'évaluer l'impact global du mégaprojet hydroélectrique du Bas-Churchill sur les émissions de GES. Le projet permettrait de réduire les émissions en remplaçant la production d'électricité à partir de mazout lourd ainsi qu'en fournissant de l'énergie à faible émission aux territoires continentaux où il serait possible d'exporter de l'électricité. Cependant, l'étendue de ces réductions demeure nébuleuse : en effet, 85 p. 100 des citoyens de la

Les deux nouveaux parcs éoliens de Terre-Neuve-et-Labrador pourraient remplacer 300 000 barils de pétrole annuellement et réduire les émissions de soufre et de dioxyde de carbone d'environ 14 p. 100.

300 Newfoundland & Labrador Energy Plan. www.nr.gov.nl.ca/energyplan/EnergyReport.pdf

301 « St. Lawrence Wind Power Project », 18 septembre 2009. www.greenr.ca/2009/09/18/st-lawrence-wind-farm-energy-project/

302 « Ramea Report », Nalcor, janvier 2010. www.nalcorenergy.com/assets/nalcorenergyrameareportjanuary2010.pdf

303 « Lower Churchill before wind power », The Telegram, 22 janvier 2011. www.thetelegram.com/Business/2011-01-22/article-2149121/Lower-Churchill-before-wind-power-1

province ont déjà accès à de l'énergie renouvelable³⁰⁴, provenant en grande partie de centrales hydroélectriques existantes, de sorte que les réductions provinciales de GES seront limitées. La réduction des émissions hors de la province dépendra de la quantité d'énergie vendue, du fait de savoir si cette énergie remplacera des combustibles fossiles ou des énergies renouvelables, et du fait qu'elle répondra ou non à la demande existante. Ces réductions de GES doivent être évaluées en regard de leurs aspects négatifs, incluant les émissions de GES provenant de la construction du barrage ainsi que de la décomposition des matières organiques, une fois le réservoir rempli. Il faut aussi prendre en considération les répercussions importantes du projet sur le paysage et les écosystèmes terrestres et aquatiques dans le bassin Churchill et le long des voies de transport de l'électricité vers Terre-Neuve.

Les mégaprojets comme celui du Bas-Churchill éloignent les ressources politiques et financières des autres formes de production d'énergie renouvelable dont l'impact environnemental est bien moindre, par exemple un réseau de parcs éoliens communautaires associé aux installations hydroélectriques existantes, le stockage possible de l'énergie et un lien avec le continent qu'on utiliserait pour équilibrer l'énergie introduite dans le réseau. Ces possibilités, bien qu'elles aient été présentées sur la place publique, n'ont pas été évaluées à leur juste valeur.

Le plan d'action climatique 2011 du gouvernement comprend un engagement à utiliser les revenus des ressources d'énergie non renouvelable pour soutenir le développement d'énergies propres.³⁰⁵ Cependant, ces investissements semblent d'ores et déjà réservés au projet du Bas-Churchill et à d'autres mégaprojets hydroélectriques. Il est très dommage de constater que le plan ne met pas l'accent sur les possibilités de développement de projets d'énergie renouvelable décentralisés et à petite échelle, en particulier pour les communautés éloignées. Le plan renouvelle plutôt l'engagement de la province à construire encore plus de lignes de transport sur de longues distances.

TRANSPORTS

Il est décevant de constater que le plan d'action sur les changements climatiques de Terre-Neuve-et-Labrador présente des objectifs si peu ambitieux [il ne donne aucune cible pour les grandes entreprises], à l'image des mesures qu'il propose pour réduire les émissions de GES de la province.

La province a respecté son engagement d'assurer que 25 p. 100 des voitures et VUS achetés pour son parc de véhicules seraient éconergétiques. Plus de 40 p. 100 des véhicules achetés depuis 2008 sont des hybrides.³⁰⁶

On songe à mettre en place des mesures destinées à encourager les citoyens à acheter plus de véhicules éconergétiques. Toutefois, plutôt que de simplement offrir des rabais à l'achat de tels véhicules, la province pourrait songer à adopter les normes californiennes d'efficacité du carburant pour les nouveaux véhicules, de façon à s'attaquer directement aux émissions du secteur des transports, lequel constitue la plus grande source unique de GES. Cependant, de telles mesures ont été écartées du plan d'action sur les changements climatiques de 2011, le gouvernement arguant que la province n'est pas assez peuplée pour que des normes d'efficacité des véhicules y soient efficaces.

Bien que de l'argent provenant du Fonds vert de Terre-Neuve-et-Labrador ait été investi dans la promotion du cyclisme à St. John's et que des moteurs hybrides ait été installés sur six autobus, le gouvernement fait valoir que les villes de la province ne sont pas assez grandes pour soutenir le transport en commun.

Le plan d'action actuel sur les changements climatiques s'en remet presque exclusivement à l'éducation publique et aux choix des consommateurs pour parvenir à des réductions de GES dans le secteur des transports.

Conclusion

Il est décevant de constater que le plan d'action sur les changements climatiques tant attendu de Terre-Neuve-et-Labrador est timide tant sur le plan des objectifs (il n'en fixe aucun pour l'industrie lourde) que sur les moyens efficaces de réduction des émissions de GES de la province. Depuis la publication du premier rapport en 2005, on a constaté une importante diminution des émissions de GES provenant de la production d'électricité et de chaleur, mais ces derniers ont été annulés par les augmentations des émissions des industries du secteur minier et des combustibles fossiles. Il devrait être encourageant de noter que les émissions globales de la province ont baissé en 2008 et 2009; cependant, ces réductions sont presque certainement dues à la crise économique mondiale et à d'autres facteurs, et la tendance ne devrait pas se confirmer à long terme. Le gouvernement a bien fait en améliorant l'efficacité énergétique de ses véhicules et immeubles, mais il n'a pas su étendre son influence aux autres secteurs

304 *Focusing Our Energy*, page 31. www.nr.gov.nl.ca/energyplan/EnergyReport.pdf

305 *Charting Our Course: Climate Change Action Plan 2011*. www.exec.gov.nl.ca/exec/cceet/publications/climate_change.pdf

306 « Green Vehicle Targets Exceeded », 6 avril 2011. www.releases.gov.nl.ca/releases/2011/tw/0406n06.htm

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR – VUE D'ENSEMBLE

0=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre S0=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|---|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | 0 |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | N |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | N |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions). | N |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | N |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | N |
| Possède des politiques de transport responsable. | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | N |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | N |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | 0 |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | N |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | N |

TENDANCES RELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|--|-----------------|
| A réduit ses émissions depuis 1990. | N |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | N |
| A réduit ses émissions en 2009. | 0 ¹⁹ |

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

| | |
|--|---|
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | N |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | N |

GOVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | 0 |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | N |

Note : ^aLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

Pour en savoir plus : Charting Our Course: Climate Change Action Plan 2011. www.exec.gov.nl.ca/exec/cceeet/publications/climate_change.pdf; Moving Forward: Energy Efficiency Action Plan 2011. www.exec.gov.nl.ca/exec/cceeet/2011_energy_efficiency_action_plan.html; Focusing Our Energy [2007]. www.nr.gov.nl.ca/energyplan/EnergyReport.pdf; Responding to Climate Change in Newfoundland and Labrador [Public Discussion Document, 2010], www.exec.gov.nl.ca/exec/cceeet/publications/climate_change_discussion.pdf

de la province. On a abandonné l'objectif de réduire pour 2012 les émissions de GES de 6 p. 100 sous leur niveau de 1990, le remplaçant par un objectif de réduction des GES de 10 p. 100 sous le niveau de 1990 d'ici 2020. Possédant peu de projets concrets, la province compte fortement sur le projet hydroélectrique du Bas-Churchill pour atteindre ses objectifs, et ce même si on ne connaît pas encore les coûts et la durée du projet (sans même parler des coûts environnementaux considérables).

Recommandations

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador devrait prendre les mesures suivantes :

- Instaurer des objectifs et des horaires de réduction des GES plus audacieux que ceux établis par la conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.
- Établir un prix élevé pour le carbone (par l'entremise d'une taxe sur le carbone ou d'un système d'échange de quotas d'émission) de façon à réduire les émissions de l'industrie lourde et à prévenir les effets dangereux des changements climatiques.
- Instaurer les normes californiennes d'efficacité des combustibles pour tous les nouveaux achats de véhicules.
- S'attaquer au problème des émissions de GES et aux autres problèmes et risques environnementaux causés par l'exploitation pétrolière en mer, par l'entremise d'une réforme radicale de l'organisme de réglementation.
- Renforcer le mandat et les ressources du bureau des changements climatiques, de l'efficacité énergétique et de l'échange des droits d'émission afin de développer des programmes d'éducation et de fournir des programmes d'efficacité à tous les secteurs.
- Étendre les normes élevées d'efficacité énergétique que le gouvernement s'impose au reste de la province par les moyens suivants :
 - instaurer des normes élevées d'efficacité énergétique dans le code du bâtiment (en particulier pour les nouveaux bâtiments);
 - augmenter le financement des programmes d'efficacité énergétique (en particulier pour les familles à faible revenu) et extension de ces programmes aux locataires;
 - réaliser des investissements suffisants et soutenus dans l'efficacité énergétique (en particulier pour le secteur de la construction) et l'économie d'énergie; et
 - faire de la connaissance de l'efficacité énergétique une condition de l'obtention d'une licence pour les entreprises de construction et les ouvriers.
 - Développer et soutenir les initiatives de transport durable (par exemple, transport en commun régional pour les zones densément peuplées telles que le nord-est d'Avalon).

Yukon

PHOTO COURTOISIE DESTUDIOLIT PAR FLICKR



Le territoire du Yukon contribue pour 0,05 p. 100 aux émissions de GES du Canada, soit la plus petite portion au pays. Globalement, les émissions de gaz à effet de serre ont chuté de 41 p. 100 au Yukon entre 1990 et 2009.

Forces

- Le plan d'action sur les changements climatiques du gouvernement engage ce dernier à réduire de 20 p. 100 les émissions de GES imputables à ses activités.
- Engagement à ce que les opérations internes soient carboneutres d'ici 2020.
- Engagement à augmenter de 20 p. 100 l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables d'ici 2020.
- Mise en place des normes d'efficacité énergétique Green Home pour la construction de bâtiments résidentiels bénéficiant du soutien financier du gouvernement.
- Engagement à respecter ou dépasser la norme d'efficacité énergétique LEED dans tous les projets de construction ou de rénovation de bâtiments commerciaux ou institutionnels bénéficiant du soutien financier du gouvernement.
- Collaboration avec le Northern Climate ExChange au collège du Yukon pour développer des stratégies d'adaptation propres au Yukon et, en collaboration avec les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, pour mettre sur pied une stratégie d'adaptation panterritoriale.
- Présence de la question des changements climatiques dans le rapport annuel sur l'état de l'environnement.
- Proposition d'établir un secrétariat aux changements climatiques qui coordonnerait l'action gouvernementale et ferait rapport au public sur les progrès accomplis.

Faiblesses

- Aucun objectif de réduction des émissions de GES n'a été fixé pour l'ensemble du territoire.
- Promotion intensive de l'exploitation pétrolière et gazière et de l'activité minière.
- Le plan énergétique accorde beaucoup d'importance à l'idée de faire passer les communautés hors du réseau électrique d'un mode de fonctionnement basé sur le diesel à un autre basé sur le mazout et le gaz naturel.
- Le captage et le stockage du carbone sont envisagés comme mesure de compensation.

Occasions manquées

- Avec sa petite population et l'absence d'industrie pétrolière et gazière bien établie, le Yukon pourrait faire figure d'innovateur en ce qui concerne les mesures d'atténuation et d'adaptation, en particulier grâce à des stratégies de mobilisation du public.
- On dépense actuellement 140 millions de dollars pour un projet d'amélioration hydroélectrique de 5 à 10 MW. Bien qu'il s'agisse d'un projet d'énergie renouvelable, ce dernier aura probablement des effets négatifs sur la reproduction des saumons de la rivière Mayo et des poissons du lac Mayo. Cet argent aurait pu être utilisé pour établir l'énergie éolienne au Yukon, pour diversifier les sources d'énergie ou pour remplacer la production d'électricité au moyen de diesel.

Émissions de gaz à effet de serre³⁰⁷

Le territoire du Yukon produit 0,05 p. 100 des émissions de GES du Canada, soit le plus bas taux au pays. Les émissions globales de gaz à effet de serre du Yukon ont chuté de 41 p. 100 entre 1990 et 2009.

Entre 1990 et 2009, [année sur laquelle est basé l'inventaire des GES d'Environnement Canada], c'est la production et le raffinage de combustibles fossiles qui ont été la source d'émissions de GES à plus forte croissance au Yukon. L'un des plus importants contributeurs à cette augmentation est l'usine d'extraction, de captage et de transport de gaz naturel de Kotaneelee Fields, qui transporte le gaz naturel brut par pipeline vers la Colombie-Britannique, où il est traité. Toutefois, ces chiffres ne reflètent probablement pas les niveaux d'émissions actuels; en effet, comme le champ gazier de Kotaneelee Fields est presque entièrement exploité, il est normal que l'on ait enregistré des baisses majeures depuis 2009.

De la même manière, la baisse de 84 p. 100 des émissions provenant de la production de chaleur et d'électricité entre 1990 et 2009 (attribuable à la diminution de l'activité minière et à l'augmentation du nombre de résidences connectées au réseau électrique) n'est pas un bon indicateur de la situation actuelle. Le Yukon a connu un boum minier depuis 2009, et l'ajout de la mine Minto au réseau hydroélectrique a poussé ce dernier au maximum de sa capacité [surtout durant l'hiver], avec comme résultat l'augmentation substantielle de l'utilisation des génératrices au diesel. Comme deux autres mines doivent encore être connectées au réseau, la situation ne fera qu'empirer à moins que l'on agisse concrètement.

En conséquence du boum minier, le Yukon connaîtra inévitablement une hausse (qui n'est pas encore documentée) des émissions provenant de l'utilisation des hélicoptères et des avions. On peut également prévoir des augmentations substantielles des transports routiers et hors route, qui en 2009 ont été responsables de la moitié des émissions de GES du Yukon, avec des parts de 37 p. 100 et 13 p. 100 respectivement.

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

Le gouvernement du Yukon reconnaît les impacts que les changements climatiques ont déjà sur le territoire. Il travaille étroitement avec le Northern Climate ExChange au collège du Yukon au développement de stratégies d'adaptation spécifiques au territoire. Il collabore également à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation panterritoriale avec les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Avec le plan d'action sur les changements climatiques établi en 2009, le Yukon s'est engagé à réduire les émissions de GES attribuables à ses opérations internes de 20 p. 100 d'ici 2015 et à faire en sorte que ces opérations soient carboneutres d'ici 2020³⁰⁸. Malheureusement, cet engagement louable ne s'applique pas aux municipalités, aux Premières Nations ou aux opérations du gouvernement fédéral. Il ne s'applique évidemment pas non plus à l'industrie. En fait, il n'existe actuellement aucune cible de réduction des émissions de GES pour l'ensemble du territoire du Yukon.

Les Territoires du Nord-Ouest sont le seul des trois territoires à avoir reconnu à ce jour le rôle important que pourrait jouer une taxe sur le carbone dans la réduction des émissions industrielles de GES. Il faudrait, à notre avis,

307 Environnement Canada. 2011. Rapport d'inventaire national, 1990-2009. Annexe 15.

308 Yukon Government Climate Change Action Plan, 2009. p. 23.environmentyukon.gov.yk.ca/monitoringenvironment/ccactionplan.php

étendre cette réflexion à l'ensemble des territoires, car une taxe sur le carbone pourrait s'y avérer un outil puissant. Elle créerait un environnement équitable dans tout le nord du Canada et enverrait un message clair disant que, dans cette zone qui subit déjà les effets des changements climatiques, on exige des modifications dans la façon de faire des affaires.

Il est difficile de donner une image précise des progrès accomplis jusqu'à présent. Le gouvernement exige que la question des changements climatiques soit discutée dans le rapport sur l'état de l'environnement qui est remis annuellement à l'Assemblée législative, mais on ne peut pas dire que ces rapports soient traités avec diligence. Ainsi, le rapport pour 2008³⁰⁹ n'a été publié qu'en mars 2011.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le gouvernement du Yukon s'est engagé à appliquer les normes d'efficacité énergétique Green Home à tous les projets de construction résidentielle recevant un appui financier du gouvernement. Il exige aussi que les bâtiments commerciaux ou institutionnels construits ou rénovés avec son soutien financier respectent ou surpassent les normes d'efficacité énergétique LEED. Cependant, il ne semble pas être question d'adopter un code du bâtiment territorial qui étendrait ces normes au secteur privé.

On note que certains efforts sont faits pour encourager les individus à poser des gestes pour faire diminuer leurs émissions de GES.

Le Yukon Energy Solutions Centre offre des conseils sur les technologies et les programmes d'énergies renouvelables, la rénovation domiciliaire, les prix des carburants, ainsi que les coûts économiques et sociaux des choix énergétiques et les impacts environnementaux de ces derniers. Grâce à son programme Good Energy Rebate, il offre également des rabais sur l'achat d'appareils électroménagers éconergétiques pour la cuisine et le lavage, ainsi que pour les systèmes domestiques de chauffage de l'eau à l'énergie solaire.³¹⁰

Le Home Repair Program offre aux propriétaires l'occasion d'emprunter jusqu'à 35 000 \$ pour rénover leur résidence principale afin de rendre cette dernière plus efficace du point de vue énergétique.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

En se dotant d'une stratégie énergétique, le Yukon s'est engagé à augmenter son utilisation d'énergies renouvelables de 20 p. 100 d'ici 2020. Comme on le mentionne dans la stratégie, cela pourrait permettre une réduction substantielle de l'utilisation du diesel dans les collectivités qui ne sont pas reliées au réseau électrique. (Malheureusement, la stratégie semble traiter comme une solution également valable le remplacement du diesel importé par le pétrole et le gaz locaux³¹¹.)

Le Yukon peut compter sur l'hydroélectricité comme source d'énergie depuis les années 1940. Dans bien des cas, ce secteur a été développé au bénéfice des compagnies minières grâce à l'argent des contribuables. Par exemple, on dépense actuellement 140 millions de dollars pour l'amélioration du projet hydroélectrique Mayo B de 5 à 10 MW (la moitié de cette somme provient du Fonds pour l'infrastructure verte du gouvernement fédéral). Bien que ce projet permettra de diminuer considérablement les émissions de GES, il est probable qu'il ait aussi des effets négatifs sur la reproduction des saumons de la rivière Mayo et des poissons du lac Mayo. Cet argent aurait pu être utilisé pour mettre en place l'énergie éolienne au Yukon et diversifier les sources d'énergie de façon à restreindre l'utilisation du diesel à des fins de production de l'électricité.

Le Yukon est le seul des territoires du nord qui possède une installation d'énergie éolienne : le parc de 800 kW installé à Whitehorse dans les années 1990. On pense maintenant que des projets éoliens à plus petite échelle constitueraient des options viables pour réduire les émissions de GES dans les collectivités qui utilisent beaucoup le diesel comme source de production d'énergie. Un service d'évaluation des ressources éoliennes a donc été mis sur pied pour aider les résidents qui ne sont pas connectés au réseau électrique et que l'énergie éolienne intéresse à déterminer si la ressource éolienne à l'endroit où ils vivent vaut l'investissement dans un générateur éolien.³¹²

Par ailleurs, le programme d'électrification rurale de la province offre des prêts pour l'installation de systèmes de production d'électricité, qu'il s'agisse de connexion au réseau électrique ou de l'installation de systèmes autonomes photovoltaïques, hydroélectriques ou éoliens³¹³.

Le gouvernement du Yukon s'est engagé à respecter la norme d'efficacité énergétique Green Home pour tous les projets de construction résidentielle qui reçoivent du financement gouvernemental. Certains efforts sont également déployés pour encourager les particuliers à réduire leurs émissions de GES.

³⁰⁹ Yukon State of the Environment Report 2008, mars 2011. www.env.gov.yk.ca/monitoringenvironment/documents/state_of_env_report2008.pdf

³¹⁰ Energy Solution Centre www.energy.gov.yk.ca/aboutesc.html

³¹¹ Energy Strategy for Yukon, p.4, www.energy.gov.yk.ca/pdf/energy_strategy.pdf

³¹² Pan-Territorial Renewable Energy Inventory, avril 2011 www.anorthernvision.ca/documents/RenewableEnergyInventoryEN.pdf

³¹³ Ibid.

YUKON – VUE D'ENSEMBLE

0=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre S0=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|---|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | 0 |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | N |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | N |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions). | N |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | A |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | A |
| Possède des politiques de transport responsable. | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | N |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | N |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | 0 |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | N |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | N |

TENDANCESRELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|--|----------------|
| A réduit ses émissions depuis 1990. | 0 |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | 0 |
| A réduit ses émissions en 2009. | 0 ^a |

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

| | |
|--|---|
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | N |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | 0 |

GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | A |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | 0 |

Note : ^aLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

Pour en savoir plus : Yukon Government Climate Change Action Plan, environmentyukon.gov.yk.ca/monitoringenvironment/cactionplan.php; EnergyStrategy for Yukon, www.energy.gov.yk.ca/pdf/energy_strategy.pdf

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest envisagent tous deux l'intégration de systèmes photovoltaïques au réseau électrique communautaire. Les trois territoires travaillent par ailleurs au développement de politiques et d'échelles de prix concernant les systèmes autonomes de production d'électricité qui pourraient alimenter le réseau électrique³¹⁴.

Le gouvernement du Yukon considère également que la biomasse peut jouer un rôle important dans l'atteinte des cibles d'énergies renouvelables; il développe donc actuellement une stratégie sur la biomasse.

Enfin, le Yukon possède un important potentiel de production d'électricité géothermique. Avec les ressources géothermiques les plus importantes au Canada après la Colombie-Britannique, le Yukon pourrait trouver là une réponse aux besoins énergétiques des collectivités locales.

314 Ibid.

TRANSPORTS

Bien que le gouvernement reconnaissse le rôle du secteur du transport en tant que plus important producteur d'émissions de GES au Yukon, aucune mesure d'importance n'a été prise pour aborder ce problème ou faire diminuer ces émissions.

Voici les priorités identifiées dans la stratégie énergétique de la province pour réduire les émissions du secteur du transport à court et à long terme :

- soutien à la production alimentaire locale;
- augmentation de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'énergie;
- encouragement des modes de transport plus efficaces du point de vue énergétique, comme les transports en commun.
- Notons qu'aucun engagement n'a été pris, ni aucun détail donné, sur la façon dont ces objectifs doivent être atteints³¹⁵.

Conclusion

Bien que les émissions de GES du Yukon étaient en 2009 bien en deçà du niveau de 1990, la promotion active de projets pétroliers, gaziers et miniers conduira certainement à une augmentation importante des émissions au cours des prochaines années. Le gouvernement s'est fixé des objectifs remarquables en ce qui a trait à ses opérations internes, qui doivent être carboneutres d'ici 2020, mais il n'existe actuellement aucun objectif de réduction des émissions de GES à l'échelle du territoire. On prévoit cependant que des objectifs seront annoncés cette année. Tout en reconnaissant qu'il est compréhensible que le Yukon veuille profiter économiquement de ses ressources naturelles, il doit également se doter d'une vision à long terme à ce sujet. Il faut espérer que les objectifs que l'on fixera démontreront l'engagement du gouvernement à minimiser les émissions de l'industrie. Il est inquiétant de voir que des projets de captage et de stockage du carbone sont envisagés à titre de mesures potentielles de compensation dans le plan climatique du territoire³¹⁶. Le Yukon ferait beaucoup mieux de suivre l'exemple des Territoires du Nord-Ouest en examinant la possibilité d'instaurer une taxe sur le carbone.

Classement

| | 2005 | 2006 | 2008 | 2011 |
|-----------|------|------|------|------|
| Meilleur | | | | |
| Très bien | | | | |
| Bien | | | | |
| Passable | | | | |
| Mauvais | X | X | X | X |
| Pire | | | | |

Recommandations

Le gouvernement du Yukon devrait prendre les mesures suivantes :

- Cesser de promouvoir l'exploitation des combustibles fossiles, ce qui ne ferait qu'augmenter la pression sur le système énergétique mondial déjà surchargé.
- Instituer une taxe sur le carbone, que ce soit seul ou en collaboration avec les autres territoires. Cela permettrait de créer un environnement équitable dans tout le nord du Canada et enverrait un message clair disant que, dans cette zone qui subit déjà les effets des changements climatiques, on exige des modifications dans la façon de faire des affaires.
- Se joindre à la Western Climate Initiative et mettre sur pied son système d'échange de quotas de GES établi en janvier 2012.
- Refuser d'envisager le captage et le stockage du carbone comme mesure de compensation.
- Donner la priorité au développement d'énergies renouvelables dans les collectivités non reliées au réseau électrique, où l'utilisation du diesel est très répandue.
- Mettre en place dès que possible une stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour l'ensemble du territoire.

315 Energy Strategy for Yukon, www.energy.gov.yk.ca/pdf/energy_strategy.pdf

316 Yukon Government Climate Change Action Plan, p.24 environmentyukon.gov.yk.ca/monitoringenvironment/ccactionplan.php

Territoires du Nord-Ouest

PHOTO COURTOISIE DE SAVILLOIS PAR FLICKR



Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest se résigne à ce que les émissions de gaz à effet de serre doublent ou même triplent au cours des prochaines années.

Forces

- On envisage d'instaurer une taxe sur le carbone dans la mise à jour de la stratégie sur les changements climatiques 2011-2015.
- Engagement à investir 15 millions de dollars par année en soutien à des projets d'énergies de remplacement.
- Projet pilote de deux ans destiné à tester la facturation nette pour les projets d'énergies de remplacement à petite échelle.
- La société d'habitation du territoire s'est engagée à faire en sorte que toutes les unités d'habitation respectent la norme ÉnerGuide 80.
- Engagement à alimenter les mines de diamants au nord de Yellowknife grâce à l'énergie hydroélectrique du barrage Taltson.

Faiblesses

- Le territoire se résigne au fait que les émissions de GES doubleront ou tripleront au cours des prochaines années.
- On a augmenté les subventions à l'électricité pour les collectivités qui utilisent le diesel comme source de production d'énergie.
- Le plan climatique actuel ne s'applique qu'à 3 p. 100 des émissions de GES, c'est-à-dire celles qui sont imputables au gouvernement.
- Il n'y a aucune politique ou cible concernant les émissions causées par l'industrie.
- On mise beaucoup sur les programmes d'information et les subventions pour améliorer la situation.
- Le territoire continue de promouvoir le projet gazier Mackenzie.
- Peu de progrès quant à l'introduction d'un code du bâtiment pour l'efficacité énergétique qui s'appliquerait à l'ensemble du territoire.

Occasions manquées

- Les délais et les hausses de coûts ont menacé l'achèvement du projet hydroélectrique destiné à alimenter les mines de diamants.
- Les subventions qui encouragent l'utilisation accrue du diesel pour la production d'énergie auraient pu être utilisées pour augmenter l'efficacité énergétique résidentielle et commerciale et promouvoir la production d'énergies de remplacement.
- Le plan d'action actuel sur les changements climatiques reconnaît qu'une stratégie d'adaptation doit être établie, mais n'en promet une que lorsque le plan d'action sera mis en œuvre.
- Dans sa forme actuelle, le plan d'action ne comprend aucune nouvelle politique destinée à réduire les émissions.

Émissions de gaz à effet de serre³¹⁷

Comme les autres territoires, les Territoires du Nord-Ouest sont affectés de manière démesurée par les changements climatiques. Cependant, ils ne contribuent qu'à hauteur de 0,2 p. 100 aux émissions totales de gaz à effet de serre au Canada.

En 1990, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut formaient un seul territoire. C'est en 1999 qu'ils sont devenus des territoires séparés et qu'Environnement Canada a commencé à les traiter de manière indépendante dans ses rapports. Les émissions totales de GES des deux territoires sont actuellement de 1,9 p. 100 supérieures à leur niveau de 1990.

La plus importante source d'émission de GES des Territoires du Nord-Ouest est le secteur du transport (aviation civile et transport routier), avec 29 p. 100. Les émissions attribuables au transport routier sont demeurées relativement stables depuis 1999, et les émissions dues à l'aviation civile ont chuté de 70 p. 100 depuis le sommet atteint en 2006. Cette baisse est attribuable au ralentissement des activités d'exploration des compagnies minières.

La deuxième plus grande source, avec 27 p. 100, provient de l'exploitation minière, pétrolière et gazière. Depuis la séparation des territoires en 1999, on a constaté une augmentation de 55 p. 100 des émissions de GES attribuable à ce secteur.

Grâce à l'utilisation accrue de l'hydroélectricité et aux efforts de remplacement du diesel par le gaz naturel, les émissions provenant de la production d'électricité et de chaleur ont baissé de 74 p. 100 depuis 1999.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest continue à promouvoir le projet gazier Mackenzie comme solution partielle au problème des changements climatiques, bien qu'il soit presque certain que le gaz naturel issu du projet serait utilisé dans l'industrie des sables bitumineux de l'Alberta.

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest se résigne au fait que ses émissions de gaz à effet de serre doubleront ou même tripleront au cours des prochaines années.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Il est encourageant de constater que le document de réflexion qui servira à la mise à jour de la stratégie sur les changements climatiques reconnaît le rôle qu'une taxe sur le carbone pourrait jouer dans la réduction des émissions de GES.³¹⁸ (On attend encore la décision du nouveau gouvernement territorial à ce sujet.) Le gouvernement ne possède pas encore de politique ou de cible pour les émissions industrielles, qui représentent pourtant plus du tiers des émissions totales de GES du territoire.

Dans sa forme actuelle, le plan sur les changements climatiques des Territoires du Nord-Ouest ne s'applique qu'à 3 p. 100 des émissions totales de GES du territoire, c'est-à-dire celles imputables au gouvernement. Pour le reste, il se contente de fournir des programmes d'information et des subventions.

³¹⁷ Rapport d'inventaire national 1990-2009 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, 3^e partie. Environnement Canada 2011

³¹⁸ « Renewing the Northwest Territories Greenhouse Gas Strategy 2011-2015 », www.enr.gov.nt.ca/_live/documents/content/Taking_Action_to_Reduce_Emissions.pdf

Le gouvernement territorial continue de promouvoir le projet gazier Mackenzie comme une solution aux changements climatiques³¹⁹. Comme nous l'avons souligné dans notre rapport de 2008, cet argument se fonde sur le fait que le gaz naturel produit dans le cadre de ce projet remplacera l'utilisation de charbon pour la production d'électricité. Même si c'était le cas [et il n'y a guère de preuves démontrant que cette stratégie a fonctionné ailleurs], il est presque certain que le gaz naturel provenant du Mackenzie serait utilisé en Alberta pour la production de pétrole brut non classique à partir des sables bitumineux, c'est-à-dire le projet énergétique le plus éloigné du développement durable et le contraire absolu d'une solution aux changements climatiques.

Même si le gaz naturel était utilisé de manière plus conventionnelle, comme pour la production d'électricité et le chauffage d'immeubles, des recherches démontrent que cela n'en ferait pas un combustible de transition dans la lutte contre les changements climatiques, mais que cela mènerait plutôt à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.³²⁰

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les secteurs résidentiel, commercial et industriel produisent près d'un cinquième des émissions de GES dans le territoire. Des efforts de réduction des émissions provenant de ces sources pourraient donc s'avérer profitables.

La société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, bien au fait de cette situation, s'est engagée à assurer que toutes les unités d'habitation qu'elle conçoit et construit respectent la norme énergétique ÉnerGuide 80 pour les maisons. Cet effort est très louable, mais les maisons de la société ne représentent qu'une petite portion de tout le parc immobilier. Par ailleurs, on a fait peu de progrès dans le projet d'adoption d'un code du bâtiment sur l'efficacité énergétique qui s'appliquerait à l'ensemble du territoire.

Les subventions qui favorisent l'utilisation accrue du diesel pour la production d'électricité auraient pu être mieux utilisées si elles avaient encouragé l'augmentation de l'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel et commercial.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2008, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est engagé à dépenser 15 millions de dollars par année pour soutenir des projets d'énergies de remplacement. Depuis lors, il a mis sur pied une stratégie de la biomasse³²¹ et a augmenté les subventions disponibles pour les énergies de remplacement.

Lors d'une évaluation panterritoriale des énergies renouvelables, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a indiqué que ses priorités consistaient à développer l'exploitation de l'hydroélectricité (incluant le projet de barrage Taltson, voir plus bas) et les petits barrages hydroélectriques pour les petites collectivités. Il a également reconnu que l'énergie éolienne est l'énergie renouvelable la plus facilement accessible pour les collectivités de l'Arctique. Par ailleurs, des projets pilotes de production hybride à l'éolien et au diesel sont en cours de planification.³²²

Le gouvernement territorial a récemment lancé un projet pilote qui s'étalera sur deux ans pour tester l'idée de la facturation nette pour les projets d'énergie de remplacement à petite échelle. Le projet pilote permet aux contribuables qui installent des systèmes d'énergie de remplacement d'une capacité allant jusqu'à 5 kW de recevoir des compagnies d'électricité le coût équivalent du diesel remplacé pour l'énergie qu'ils ont fournie au réseau.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest maintient son engagement à alimenter les mines de diamants au nord de Yellowknife grâce à l'hydroélectricité du barrage Taltson. Si les lignes de transport sont construites, cela pourrait se traduire par l'élimination de près de 300 kt de CO₂e. Ce projet n'a toutefois pas encore été soumis au processus d'évaluation environnemental, et n'a toujours pas été étudié par les Premières nations³²³.

319 Governments of Canada & of The Northwest Territories Final Response To the Joint Review Panel Report for the Proposed Mackenzie Gas Project, novembre 2010. http://www.ceaa.gc.ca/Content/1/5/5/155701CE-6B5C-4F54-84E3-5D9B8297CD15/MGP_Final_Response.pdf

320 Le gaz naturel est-il une bonne solution pour contrer le changement climatique au Canada ?, Fondation David Suzuki et Institut Pembina. www.davidsuzuki.org/fr/publications/rapports/2011/le-gaz-naturel-est-il-une-bonne-solution-pour-contrer-le-changement-climatique-a/

321 NWT Biomass Strategy. www.enr.gov.nt.ca/_live/documents/content/NWT_Biomass_Energy_Strategy_2010.pdf

322 Pan-Territorial Renewable Energy Review www.anorthernvision.ca/documents/RenewableEnergyInventoryEN.pdf

323 « Taltson hydro expansion put on hold », CBC, 2 mars 2011 www.cbc.ca/news/canada/north/story/2011/03/02/nwt-taltson-hydro-expansion.html

Dans un geste qui semble rétrograde, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a augmenté les subventions d'électricité accordées aux collectivités qui dépendent énergiquement du diesel, en plus d'augmenter les kilowattheures subventionnés disponibles pendant les mois d'hiver. Ces fonds publics auraient été mieux investis dans des projets d'énergies de remplacement.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST – VUE D'ENSEMBLE

0=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre SO=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|----|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | 0 |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | N |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | N |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions). | N |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | N |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | N |
| Possède des politiques de transport responsable. | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | SO |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | N |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | 0 |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | N |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | N |

TENDANCES RELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|--|-----------------|
| A réduit ses émissions depuis 1990. | SO ^a |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | 0 |
| A réduit ses émissions en 2009. | 0 ^b |

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

| | |
|--|---|
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | A |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | N |

GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | N |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | A |

Notes :

^aLes chiffres pour 1990 reflètent la situation avant la séparation du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest en 1999. Les chiffres d'avant 1999 sont des totaux pour les deux territoires.

^bLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées. Pour en savoir plus : Northwest Territories Greenhouse Gas Strategy 2007–2011, www.enr.gov.nt.ca/_live/documents/content/Greenhouse_Gas_Strategy_FINAL.pdf; Renewing the Northwest Territories Greenhouse Gas Strategy 2011–2015 [Document de travail], www.enr.gov.nt.ca/_live/documents/content/Taking_Action_to_Reduce_Emissions.pdf

En 2010, dans un geste apparemment rétrograde, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a décidé d'augmenter les subventions d'électricité pour les collectivités qui utilisent le diesel comme source d'énergie principale. Ce faisant, il a réduit de 80 p. 100 le taux non subventionné que payaient auparavant les entreprises. Le gouvernement a également augmenté le nombre de kilowattheures subventionnés disponibles durant les mois d'hiver, le faisant passer de 700 à 1000. L'effet net de ces changements sera l'augmentation des émissions de GES. En conséquence, les fonds gouvernementaux qui auraient pu être investis dans des projets d'énergies de remplacement seront plutôt utilisés pour compenser la NWT Power Corporation pour ses pertes de revenus.

TRANSPORTS

Malgré qu'une importante portion des émissions de GES du territoire provienne de l'aviation civile et du transport routier, le plan climatique actuel ne comporte aucune mesure destinée à s'attaquer aux impacts dus à ce secteur. Les subventions accordées aux aéroports et à la construction de routes ne font qu'aggraver le problème.

Il faut espérer que d'importantes mesures seront prises concernant les émissions de GES lié aux transports, et qu'elles seront présentées dans la stratégie sur les changements climatiques pour la période 2011-2015.

Conclusion

Bien que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'ait adopté aucun nouveau moyen d'action depuis 2008, on peut prendre note de quelques développements positifs. Un document de réflexion publié avant que ne soit officialisée la stratégie sur les changements climatiques pour 2011-2015 reconnaît le rôle important que pourrait jouer une taxe sur le carbone dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le projet d'alimenter à l'énergie hydroélectrique les mines de diamants au nord de Yellowknife pourrait faire diminuer de façon importante les émissions de gaz à effet de serre du territoire. De plus, le gouvernement a bonifié son engagement à investir dans l'énergie éolienne et à promouvoir les énergies propres et renouvelables.

Classement

| | 2005 | 2006 | 2008 | 2011 |
|-----------|------|------|------|------|
| Meilleur | | | | |
| Très bien | | | | |
| Bien | | | | |
| Passable | | | | X |
| Mauvais | X | X | X | |
| Pire | | | | |

Recommandations

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest devrait prendre les mesures suivantes :

- Mettre en place des cibles de réduction des émissions pour toutes les sources principales, incluant l'industrie, ainsi que les politiques qui permettront de les atteindre.
- Instituer la taxe sur le carbone proposée, que ce soit en collaboration avec les autres territoires ou non. Une taxe sur le carbone dans l'ensemble des territoires permettrait de créer un environnement équitable dans tout le nord du Canada et enverrait un message clair disant que, dans cette zone qui subit déjà les effets des changements climatiques, on exige des modifications dans la façon de faire des affaires.
- Éliminer les subventions pour les routes et les aéroports.
- Étendre à tout le territoire l'engagement de la société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest à l'égard des nouvelles maisons, de façon à ce que tout nouveau bâtiment résidentiel ou commercial doive respecter la norme énergétique ÉnerGuide 80.

Nunavut



Forces

- Engagement à entreprendre une étude sur les ressources en énergies de remplacement qui sera appelée à servir de fondement au plan sur les énergies renouvelables.
- Les propriétaires peuvent obtenir des rabais de 50 p. 100 sur le coût des rénovations domiciliaires et des appareils électroménagers qui contribuent à améliorer l'efficacité énergétique.

Faiblesses

- Aucun objectif n'a été fixé ni aucune mesure prise pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- On ne fait nulle part mention d'une volonté de réduire les impacts environnementaux associés aux transports.
- On planifie l'exploitation des ressources d'uranium, de pétrole et de gaz.

Occasions manquées

- Avec sa stratégie énergétique et sa nouvelle stratégie sur les changements climatiques, le Nunavut disposait d'une belle occasion d'établir des objectifs et des stratégies de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Rien de tout cela n'a cependant été fait.
- La stratégie sur les transports du Nunavut ignore les mesures qui pourraient faire baisser les émissions imputables à ce secteur.

Le Nunavut continue de concentrer ses efforts presque exclusivement sur les mesures d'adaptation, offrant peu de mesures concrètes pour atténuer les effets des changements climatiques. Cela n'est pas surprenant si l'on pense que les citoyens du Nunavut, bien plus que la plupart des Canadiens, font déjà l'expérience des effets dramatiques des changements climatiques.

Émission de gaz à effet de serre³²⁴

En 1990, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne formaient qu'un seul territoire. C'est en 1999 qu'ils sont devenus des territoires séparés et qu'Environnement Canada a commencé à les traiter de façon distincte dans ses rapports.

Le Nunavut sera touché de façon très importante par les impacts des changements climatiques, même si le territoire ne produit qu'une part négligeable des émissions de gaz à effet de serre du Canada, soit 0,05 p. 100. Plus de la moitié des émissions du Nunavut (52 p. 100) est causée par l'utilisation du diesel pour le transport hors route. Depuis 1999, ces émissions ont augmenté de 347 p. 100. Comme les trajets entre les villes sont presque exclusivement effectués par la voie des airs, il n'est pas surprenant de constater que l'aviation civile est le deuxième plus grand facteur contribuant aux émissions de GES, avec 36 p. 100. Ces chiffres demeurent relativement stables depuis 1999.

Lorsqu'on met ensemble le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest afin de pouvoir évaluer les changements depuis 1990, on constate que leurs émissions combinées de GES ont augmenté de 1,9 p. 100. Au cours de cette période, la population des deux territoires a augmenté de 26 p. 100. Les émissions de GES par personne sont actuellement de 19 p. 100 plus basses qu'à leur niveau de 1990.

Plans d'action et politiques en matière de changements climatiques

Plus de la moitié des émissions du Nunavut en 2009

provenaient du diesel utilisé pour les transports hors route. Depuis 1999, ces émissions ont augmenté de 347 p. 100.

En juin 2011, le gouvernement du Nunavut a publié un document sur l'adaptation aux changements climatiques³²⁵ qui évaluait de façon détaillée les impacts de ces changements sur le territoire.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Tout comme la stratégie de 2003 sur les changements climatiques, le nouveau document ne fixe cependant aucune cible ou date limite en ce qui a trait à la réduction des gaz à effet de serre. On n'y fait que rappeler l'engagement pris en 2003 de contrôler et réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2013.³²⁶ (En 2009, les émissions de GES du Nunavut étaient 19 p. 100 plus élevées qu'en 1999, au moment de la création du territoire.)

Comme c'était le cas lors de notre rapport précédent, le gouvernement du Nunavut continue de concentrer ses efforts pour instaurer des mesures d'adaptation, ne proposant que peu de gestes concrets pour l'atténuation des émissions. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les citoyens du Nunavut sont déjà beaucoup plus touchés par les effets drastiques des changements climatiques que la plupart des Canadiens.

La stratégie énergétique mise sur pied par le Nunavut en 2007³²⁷ met clairement l'accent sur la sécurité énergétique, ce qui n'est pas étonnant en regard de la petite taille de la population du territoire, de ses ressources limitées et de sa grande vulnérabilité au réchauffement climatique.

Le premier objectif présenté dans cette stratégie est d'améliorer la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique dans le territoire, tandis que le second objectif est d'encourager l'adoption de sources d'énergie propres et renouvelables. S'ils étaient renforcés par des lois, ces objectifs pourraient conduire à une réduction significative des émissions de GES.

Malheureusement, l'objectif final de la stratégie est d'accroître l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière, ainsi que l'extraction d'uranium dans le territoire. Ces activités pourraient facilement annuler les progrès réalisés grâce à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Comme l'exploration minière au Nunavut est en hausse croissante depuis 2008, on peut prévoir que la tendance à la baisse des émissions de GES observée dans les secteurs pétrolier, gazier et minier depuis 1999 sera rapidement renversée.

324 Rapport d'inventaire national 1990-2009 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, 3^e partie. Environnement Canada 2011

325 Climate Change Impacts and Adaptation in Nunavut (2011) env.gov.nu.ca/sites/default/files/3154-315_climate_english_sm.pdf

326 Ibid.

327 Nunavut Energy Strategy 2007 www.gov.nu.ca/files/lkummatiit%20Energy%20strategy_sept%202007_eng.pdf

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Nunavut a démontré qu'il prenait les devants en ce qui a trait à l'amélioration de l'efficacité énergétique des maisons. En collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, il a en effet conçu des demeures abordables et éconergétiques adaptées aux cultures et aux traditions locales.³²⁸

En 2010, le Nunavut a mis en place un programme de rabais pour l'efficacité énergétique destiné aux propriétaires. Le territoire offrira ainsi un rabais de 50 p. 100 (jusqu'à concurrence de 2000 \$) sur le coût payé par les particuliers pour les rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique d'une maison, pour l'achat d'appareils électroménagers éconergétiques ainsi que pour l'installation de systèmes d'énergies renouvelables.³²⁹

Le gouvernement du Nunavut mérite des félicitations pour avoir pris ces mesures. Avec une population en croissance, le fait d'intensifier dès maintenant les efforts destinés à améliorer l'efficacité énergétique pourrait repousser ou même rendre inutile le recours aux combustibles fossiles pendant que d'autres moyens de production d'électricité sont mis en œuvre.

Malheureusement, on a aussi constaté quelques reculs. Par exemple, la loi sur l'efficacité énergétique, qui devait entre autres proscrire l'utilisation d'ampoules incandescentes, n'a jamais été adoptée. N'étant pas parvenue à franchir toutes les étapes du processus législatif en 2008, elle n'a pas été réintroduite depuis.

La plupart des mesures d'efficacité énergétique en cours de réalisation mettent l'accent sur le secteur résidentiel. L'un des nombreux avantages d'une éventuelle taxe sur le carbone (voir la section suivante) serait d'encourager le secteur industriel à s'engager lui aussi sur la voie de l'efficacité énergétique.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Nunavut tire actuellement une grande partie de son énergie de l'utilisation de génératrices au diesel. Les énergies renouvelables pourraient mettre fin à cette dépendance. Par ailleurs, l'inventaire panterritorial des énergies renouvelables récemment achevé³³⁰ atteste que le potentiel d'énergie éolienne et marémotrice de la région est immense et dépasse de loin les augmentations prévues de la demande en énergie.

Le gouvernement de Nunavut s'est engagé à produire au cours des trois prochaines années une étude sur les ressources en énergies de remplacement. Cette dernière doit servir de fondement au plan sur l'énergie renouvelable du territoire.³³¹

Afin de tirer parti des longues journées d'été que connaît le Nunavut, plusieurs projets d'énergie solaire sont actuellement mis en place à travers le territoire. On planifie également quatre projets pilotes d'énergie éolienne, dont l'un doit servir à évaluer la possibilité de produire de l'hydrogène à partir de l'énergie éolienne.

Le plan sur les énergies renouvelables du Nunavut examinera également la possibilité de réaliser des projets d'énergie hydroélectrique à grande et petite échelle. Il est encourageant de voir que le territoire envisage l'instauration d'un plan d'achat d'énergie indépendant. Si les circonstances le permettent, ce dernier pourrait favoriser l'investissement dans des projets hydroélectriques moins dommageables pour l'environnement que les projets de combustibles fossiles et répondant mieux aux besoins des petites collectivités.

Un geste que le territoire pourrait faire immédiatement serait de revenir sur sa décision prise en 2006 d'accorder des rabais aux entreprises du secteur minier dans le cadre de la taxe sur les combustibles du Nunavut. À cause de ce rabais, les entreprises ne sont pas encouragées à améliorer leur efficacité énergétique ou à utiliser des énergies de remplacement. Il aurait été beaucoup plus efficace d'offrir des rabais pour l'achat d'énergies renouvelables.

Avantages d'une taxe sur le carbone

Plutôt que d'encourager l'utilisation des combustibles fossiles par les compagnies minières, le gouvernement du Nunavut devrait envisager de suivre l'exemple des Territoires du Nord-Ouest, qui évaluent la faisabilité de l'introduction d'une taxe sur le carbone. En taxant les compagnies minières et autres entreprises de l'industrie des ressources sur la base de leurs émissions de carbone, le territoire pourrait financer des projets d'infrastructures en énergies

Un geste que le Nunavut pourrait poser immédiatement serait d'annuler sa décision de 2006 d'exempter les entreprises d'exploitation minière de la taxe sur le combustible du Nunavut. Cette exemption dissuade les compagnies minières d'améliorer leur efficacité énergétique ou de favoriser des énergies de remplacement.

328 « Nunavut-friendly housing wins award », Siku News. www.sikunews.com/News/Canada-Nunavut/Nunavut-friendly-housing-wins-award-2231

329 Pan-Territorial Renewable Energy Inventory, avril 2011 www.anorthernvision.ca/documents/RenewableEnergyInventoryEN.pdf

330 Ibid.

331 Ibid.

NUNAVUT – VUE D'ENSEMBLE

0=Oui N=Non A=Annoncée, mais pas encore mise en œuvre SO=Sans objet

ATTÉNUATION

| | |
|--|----|
| Possède un plan d'action à jour sur les changements climatiques. | 0 |
| S'est donné des objectifs de réduction des émissions comparables à ceux de Kyoto. | N |
| A établi le niveau de 2 °C au-dessus des températures préindustrielles comme la limite maximale du réchauffement climatique général. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur qui en produit le plus. | N |
| S'est attaqué aux émissions du secteur où la croissance est la plus rapide. | N |
| Possède une politique élargie sur la tarification du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafond et d'échange des émissions). | N |
| Possède des politiques sérieuses sur l'efficacité énergétique, la conservation et les énergies renouvelables. | N |
| Possède un code du bâtiment qui met l'accent sur l'efficacité énergétique. | N |
| Possède des politiques de transport responsable. | N |
| Possède des politiques pour s'attaquer à l'étalement urbain. | SO |
| Possède des politiques judicieuses pour s'attaquer aux émissions industrielles. | N |
| Possède un programme pour s'attaquer aux émissions du gouvernement. | 0 |
| Possède une politique ou un programme de protection des réserves naturelles de carbone dans les forêts et les tourbières. | N |
| Emploie tous les outils politiques disponibles, incluant la réglementation et les mesures dissuasives. | N |

TENDANCES RELATIVES À L'ÉMISSION DE GES

| | |
|--|-----------------|
| A réduit ses émissions depuis 1990. | SO ^a |
| A réduit ses émissions entre 2006 et 2009. | N |
| A réduit ses émissions en 2009. | 0 ^b |

CLIMATE CHANGE ADAPTATION

| | |
|--|---|
| Possède un plan sérieux d'adaptation aux changements climatiques. | 0 |
| A mis sur pied un comité scientifique qui conseille le gouvernement en matière de changements climatiques. | N |

GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

| | |
|--|---|
| A mis sur pied un secrétariat intergouvernemental aux changements climatiques. | N |
| Publie des rapports sur les mesures prises et les résultats du plan d'action climatique. | A |

^aLes chiffres pour 1990 reflètent la situation avant la séparation du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest en 1999. Les chiffres d'avant 1999 sont des totaux pour les deux territoires.

^bLa réduction des émissions de GES au cours de l'année du rapport constitue un critère de classement dans tous les rapports de la Fondation David Suzuki sur les actions provinciales et territoriales concernant les changements climatiques. Dans bien des cas, le ralentissement économique de 2008-2009 a eu comme conséquence des réductions non représentatives des émissions qui ont peut-être déjà été annulées.

Pour en savoir plus : Nunavut Climate Change Strategy (2003), env.gov.nu.ca/sites/default/files/Climatep.10020Changep.10020Fullp.10020Englishp.10020low.pdf; Nunavut Energy Strategy (2007), www.gov.nu.ca/files/Ikummatitip.10020Energyp.10020strategy_septp.100202007_eng.pdf; Climate Change Impacts and Adaptation in Nunavut (2011), env.gov.nu.ca/sites/default/files/3154-315_climate_english_sm.pdf; Nunavut Transportation StrategyNunavut Transportation Strategy, www.edt.gov.nu.ca/apps/UPLOADS/fck/file/trans_eng.pdf

Bien qu'il soit compréhensible qu'un territoire qui subit déjà les effets importants des changements climatiques se concentre sur les mesures d'adaptation, nous croyons que le Nunavut rate ainsi l'occasion de mener par l'exemple.

renouvelables tels que de petites centrales hydroélectriques, qui pourraient alimenter les collectivités en énergie propre pour de nombreuses années à venir. Cet argent pourrait aussi être investi pour parer au problème de l'équité intergénérationnelle qui se pose avec l'exploitation des ressources, assurant qu'une part des revenus générés aujourd'hui serait utilisée au bénéfice des générations futures.

TRANSPORTS

La stratégie énergétique de 2007 du Nunavut annonçait une évaluation de l'utilisation d'énergie pour les transports dans le territoire. Les mesures annoncées, qui pourraient s'inscrire dans une stratégie sur les transports mise à jour, incluaient un objectif de réduire de 5 p. 100 les déplacements liés aux activités du gouvernement, des tests de véhicules hybrides, la mise en place de modèles de transport en commun convenant aux collectivités comme Iqaluit, ainsi qu'une échelle des tarifs d'immatriculation des véhicules en fonction de la taille des moteurs.

Malheureusement, même de telles mesures relativement simples n'apparaissent pas dans la stratégie sur les transports de 2009.³³² À l'inverse, cette dernière met plutôt l'accent sur la construction de routes et l'amélioration des pistes pour les déplacements hors route. (Notons que l'utilisation du diesel pour les transports hors route était la plus importante source d'émissions de GES en 2009, en hausse de 347 p. 100 depuis la création du territoire en 1999.³³³) La stratégie ne mentionne les changements climatiques qu'à deux occasions : la première fois pour signaler les impacts inconnus que le réchauffement du pergélisol pourrait avoir sur les routes existantes et futures, et la deuxième pour énoncer le besoin de limiter les impacts de la hausse des activités marines résultant du retrait de la glace marine.

Il est compréhensible que le Nunavut, territoire où les impacts des changements climatiques se font déjà sentir de façon importante, veuille mettre l'accent sur les mesures d'adaptation à ces changements. Cependant, il rate par le fait même l'occasion de mener par l'exemple. Le territoire est tellement vulnérable aux changements climatiques qu'il se doit d'envoyer un message clair et convaincant au Canada et au reste du monde, disant que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la limitation des changements climatiques dans toute la mesure de nos possibilités sont d'une importance vitale. À ce jour, cependant, l'approche du Nunavut ne va pas dans ce sens. Le territoire devra également se pencher sur les façons dont il pourrait aborder la question de sa propre contribution au réchauffement climatique, de façon à ce que les autres puissent être encouragés à agir de même.

Conclusion

Il est compréhensible que le Nunavut, territoire où les impacts des changements climatiques se font déjà sentir de façon importante, veuille mettre l'accent sur les mesures d'adaptation à ces changements. Cependant, il rate par le fait même l'occasion de mener par l'exemple. Le territoire est tellement vulnérable aux changements climatiques qu'il se doit d'envoyer un message clair et convaincant au Canada et au reste du monde, disant que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la limitation des changements climatiques dans toute la mesure de nos possibilités sont d'une importance vitale. À ce jour, cependant, l'approche du Nunavut ne va pas dans ce sens. Le territoire devra également se pencher sur les façons dont il pourrait aborder la question de sa propre contribution au réchauffement climatique, de façon à ce que les autres puissent être encouragés à agir de même.

Classement

| | 2005 | 2006 | 2008 | 2011 |
|-----------|------|------|------|------|
| Meilleur | | | | |
| Très bien | | | | |
| Bien | | | | |
| Passable | | | X | |
| Mauvais | X | X | | X |
| Pire | | | | |

332 Nunavut Transportation Strategy www.edt.gov.nu.ca/apps/UPLOADS/fck/file/trans_eng.pdf

333 National Inventory Report 1990-2009, Greenhouse Gas Sources And Sinks In Canada, Part 3. Environment Canada 2011

Recommandations

Le gouvernement du Nunavut devrait prendre les mesures suivantes :

- Évaluer et élaborer des stratégies d'atténuation et les mettre en œuvre conjointement avec les stratégies d'adaptation existantes.
- Réviser la stratégie actuelle sur les transports de façon à y inclure la question des gaz à effet de serre.
- Reconsidérer l'expansion de l'extraction d'uranium, une activité à haut risque et non durable.
- Instituer une taxe sur le carbone, que ce soit en collaboration avec les autres territoires ou non. Une taxe sur le carbone dans l'ensemble des territoires permettrait de créer un environnement équitable dans tout le Nord du Canada et enverrait un message clair disant que, dans cette zone qui subit déjà les effets des changements climatiques, il est impératif de changer la façon de faire des affaires.
- Avec ou sans taxe sur le carbone, exiger que tout nouveau projet d'exploitation pétrolière ou gazière soit carboneutre, ce qui doit comprendre la mise en œuvre de méthodologies de mesure des GES, l'élaboration de stratégies d'atténuation destinées à réduire les émissions dues à ces activités, ainsi que l'achat de crédits de compensation de haute qualité pour les émissions restantes.
- Envisager d'un œil favorable le potentiel des technologies d'énergies renouvelables autres que les projets hydroélectriques à grande échelle.
- Instaurer des normes d'efficacité énergétique rigoureuses dans les codes du bâtiment pour les secteurs résidentiel et commercial.
- Mettre au point des plans d'utilisation du territoire plus contraignants pour les nouvelles constructions, de façon à encourager la densité de l'habitation et les systèmes d'énergie intégrée.



Les auteurs de ce dernier rapport ont constaté que devant l'absence de politiques efficaces du gouvernement fédéral du Canada pour s'attaquer au réchauffement climatique, de nombreuses provinces se sont imposées pour mettre en place leurs propres plans et politiques. Le rapport intitulé *Un virage énergétique* a documenté cette nouvelle façon de faire en évaluant les plans et les programmes de lutte contre les changements climatiques de chaque province et en comparant les mérites relatifs de chacun.

Le présent rapport présente le chemin parcouru par les provinces et analyse la situation globale pour orienter les décisions à venir.



La Fondation David Suzuki œuvre à la conservation de notre environnement de concert avec les gouvernements, les entreprises et les particuliers. Elle fournit de l'information éducative, défend la cause de l'environnement et travaille à l'élaboration de politiques, toujours en se basant sur des recherches scientifiques. Elle se donne le rôle de catalyseur pour provoquer le changement social qu'exige la situation actuelle.
davidsuzuki.org/fr/



**David
Suzuki
Foundation**

SOLUTIONS ARE IN OUR NATURE

Imprimé sur papier recyclé
100 p. 100postconsommation
traité sans chlore.